



Information réglementaire supplémentaire

Pour le premier trimestre clos le 31 janvier 2026

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Service des relations avec les investisseurs de la TD
416-308-9030
www.td.com/investisseurs

Brooke Hales, PVP, Relations avec les investisseurs (brooke.hales@td.com)

Introduction

L'information contenue dans le présent document vise à aider le lecteur à comprendre les exigences de fonds propres du Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). Cette information doit être utilisée en complément du rapport aux actionnaires, du communiqué de presse sur les résultats, de la présentation à l'intention des investisseurs et du document *Information financière supplémentaire* du premier trimestre de 2026 de la Banque, ainsi que du rapport annuel 2025 de la Banque. Pour plus de renseignements sur la terminologie de Bâle et les acronymes utilisés dans les présentes, se reporter aux sections intitulées « Glossaire – Bâle » et « Acronymes » du présent document.

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, qui sont les principes comptables généralement reconnus actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS « comme présentés ». Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les informations présentées dans le document *Information réglementaire supplémentaire* sont préparées conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres, sur les exigences de levier et sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). De plus, les informations à fournir sont préparées conformément aux lignes directrices sur les exigences de divulgation financière au titre du troisième pilier et sur les exigences de communication financière de la composition des fonds propres, du ratio de levier et de la TLAC.

Comme l'indique l'index sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier aux pages suivantes, les exigences de communication financière sont regroupées par sujet. Il convient de souligner que le risque de crédit regroupe les expositions au risque de crédit en excluant le risque de crédit de contrepartie (RCC) et en incluant les expositions sur les engagements utilisés et non utilisés ainsi que les autres expositions hors bilan, tandis que le RCC inclut les transactions assimilables aux prises en pension et les expositions sur dérivés. Le glossaire fournit des renseignements supplémentaires sur les éléments compris dans ces types d'expositions.

Le 1^{er} février 2023, le BSIF a mis en œuvre les règles de fonds propres révisées qui tiennent compte des réformes de Bâle III et de certains ajustements afin de les adapter à leur mise en œuvre au Canada. Ces règles révisées comprennent des modifications aux exigences à l'égard du calcul du risque de crédit et du risque opérationnel ainsi que des modifications de la ligne directrice *Exigences de levier* pour inclure une exigence selon laquelle les banques d'importance systémique intérieure (BISI) doivent maintenir un coussin de ratio de levier de 0,50 % en plus de l'exigence réglementaire minimale de 3,0 %. Aux fins de la surveillance, ce coussin s'applique également au ratio de levier de TLAC cible de 6,75 %.

Table des matières

	Page		Page
Index			
Exigences de communication financière au titre du troisième pilier		NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains	41-42
Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)	1-3	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques	43-44
État de rapprochement des fonds propres réglementaires	4	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel	45-49
Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)	5	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	50-51
Ratio de levier	6	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail	52-53
Indicateurs clés – Au niveau du groupe consolidé (KM1)	7	Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)	54-55
Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)	8	Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3)	56-58
Composition de la TLAC (TLAC1)	9	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises	59-61
Entité de sous-groupe important – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (BISM seulement) (TLAC2)	10	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains	62-63
Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)	11	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques	64-65
Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique (CCyB1)	12	Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)	66
Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)	13	Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)	67
Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque (CMS1)	14	Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)	67
Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2)	15-17	Dérivés – Notionnel	68-69
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit	18	Dérivés – Exposition au risque de crédit	70
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché	19	Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au RVC (AB-RVC) (RVC2)	71
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel	19	Approche standard pour le RVC (AS-RVC) (RVC3)	71
Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)	20	États des flux d'APR pour les expositions au risque lié au RVC selon l'AS-RVC (RVC4)	71
Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)	21	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)	72-73
Qualité de crédit des actifs (RC1)	22-23	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)	74-75
Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)	24	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)	76-77
Expositions brutes au risque de crédit	25-27	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)	78-79
Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)	28-29	Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés	80
Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)	30-34	Risque de marché selon l'approche standard (RM1)	81a
Approche standard – Expositions par coefficient de pondération des risques (RC5)	35	Expositions sur crypto-actifs (CAE1)	81b
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises	36-40	Classification comptable des crypto-actifs et des crypto-passifs (CAE2)	81c
		Glossaire – Bâle	82
		Acronyme	83

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – En janvier 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié une norme concernant les exigences de communication financière au titre du troisième pilier (*Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*). Cette norme révisée a pour but de corriger les problèmes soulevés pendant la crise financière et d'améliorer la comparabilité et la cohérence de l'information financière entre les banques et entre les instances de réglementation au moyen de tableaux harmonisés. De plus, le BSIF a publié en avril 2017 la ligne directrice *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier*, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018, et par la suite en janvier 2022 la *Ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les banques d'importance systémique intérieure (BISI) au titre du troisième pilier* entrée en vigueur le 1^{er} février 2023. Voici un index des exigences les plus récentes mises à jour et de l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du premier trimestre de 2026. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2025.

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Page				
		Fréquence	Rapport aux actionnaires T1 2026	IFS T1 2026	IRS T1 2026	Rapport annuel 2025
Vue d'ensemble de la gestion des risques	APA – Approche de la gestion des risques de la banque	Annuelle				17, 78, 85-104, 115, 133
	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle			13	
	KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	Trimestrielle			7	
	KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC	Trimestrielle			8	
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle			20	
	LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle			21	
	LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle			21	
	PV1 – Ajustements de valorisation prudentiels (AVP)	s. o. ¹				
Composition des fonds propres et TLAC ²	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle			1-3	
	CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle			5	
	CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC admissibles ³	Trimestrielle				
	TLAC1 – composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle			9	
	TLAC2 – Entité de sous-groupe important – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle			10	
	TLAC3 – Entité de résolution – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle			11	
Ratio de levier	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle			6	
	LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	Trimestrielle			6	
Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle				98-102, 105-108
	RC1 – Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle			22-23	
	RC2 – Variation des stocks de prêts et de titres de dette en défaut ⁴	Trimestrielle				

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2026	IFS T1 2026	IRS T1 2026	Rapport annuel 2025
Risque de crédit	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs, de a) à d)	Annuelle	74			109, 173, 181-182, 205
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – e) Ventilation des expositions par zone géographique, secteur et durée résiduelle ⁴	Trimestrielle			25-27	
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – f) Valeur des expositions dépréciées (d'après la définition comptable retenue par la banque) et provisions et passages en perte afférents par zone géographique, secteur et durée résiduelle	Trimestrielle		28-30, 32-34		
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – g) Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance ⁴	Trimestrielle	74			173, 205
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – h) Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées ⁵	Annuelle				
	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle				109
	RC3 – Aperçu des techniques d'ARC	Trimestrielle			24	
	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard (AS) pour le risque de crédit	Annuelle				108
	RC4 – AS – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	Trimestrielle			28-29	
	RC5 – AS – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle			30-35	
	RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle				98-102, 106-110, 120-121
	RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle			36-53	
	RC7 – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques	s. o.	Incidence négligeable présentée à la note de bas de tableau 3 du RC3.			
	RC8 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle			18	
	RC9 – NI – Contrôle <i>ex post</i> de la PD par portefeuille ⁵	Annuelle				
	RC10 – NI – Financement spécialisé selon l'approche de classement	s. o.	Ne s'applique pas à la TD.			

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2026	IFS T1 2026	IRS T1 2026	Rapport annuel 2025
Risque de crédit de contrepartie	RCCA – Informations qualitatives sur le RCC	Annuelle				108-109, 126
	RCC1 – Analyse de l'exposition au RCC par approche	Trimestrielle			54-55	
	RCC3 – Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle			56-58	
	RCC4 – NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de PD	Trimestrielle			59-65	
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	Trimestrielle			66	
	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle			67	
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au RCC selon la méthode des modèles internes (MMI)	s. o.	La TD n'emploie pas la MMI.			
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle			67	
Risque lié au rajustement de la valeur du crédit	RVCA – Informations qualitatives générales requises sur le RVC	Annuelle				108-109
	RVC1 – Formule réduite de l'approche de base à l'égard du risque lié au RVC (AB-RVC)	s. o.	Ne s'applique pas à la TD.			
	RVC2 – Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au RVC (AB-RVC)	Trimestrielle			71	
	RVCB – Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche standard pour les exigences de fonds propres RVC (AS-RVC)	Annuelle				108-109
	RVC3 – Approche standard pour le RVC (AS-RVC)	Trimestrielle			71	
	RVC4 – États des flux d'APR pour les expositions au risque lié au RVC selon l'AS-RVC	Trimestrielle			71	
Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	Annuelle				82-83, 110, 177, 207-209
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle			72-73	
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle			74-75	
	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle			76-77	
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle			78-79	
Mesures de contrôle macroprudentiel	BSIM1 – Communication des indicateurs BSIM ⁵	Annuelle				
	CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans la réserve contracyclique	Trimestrielle			12	
Liquidité	LIQA – Gestion du risque de liquidité	Annuelle				122-125
	LIQ1 – Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	44			127

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2026	IFS T1 2026	IRS T1 2026	Rapport annuel 2025
	LIQ2 – Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle	46			128
Grèvement d'actifs	ENC – Grèvement d'actifs	Trimestrielle				125
Risque de marché	RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché	Annuelle				111-115
	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard	Trimestrielle			81	
	RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)	s. o.	La TD n'emploie pas l'AMI.			
	RM2 – Risque de marché pour les banques utilisant l'AMI	s. o.	La TD n'emploie pas l'AMI.			
Comparaison des APR modélisés et standard	CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	Trimestrielle			14	
	CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs	Trimestrielle			15-17	
Risque opérationnel	ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques	Annuelle				117-120
	OR1 – Pertes historiques ⁵	Annuelle				
	OR2 – Indicateur d'activité et sous-composantes ⁵	Annuelle				
	OR3 – Exigences minimales de fonds propres pour le risque opérationnel ⁵	Annuelle				
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire	Communication du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB)	Annuelle				115-116
Rémunération⁶	Rémunération – Tableau A	Annuelle				
	REMA – Politique de rémunération	Annuelle				
	REM1 – Rémunération attribuée au cours de l'exercice	Annuelle				
	REM2 – Paiements spéciaux	Annuelle				
	REM3 – Rémunération différée	Annuelle				

¹ Sans objet.

² Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

³ L'information satisfaisant à l'exigence CCA est disponible à l'adresse suivante : <https://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/divulgarion-reglementaire/principaux-elements-du-capital/principaux-elements-du-capital.jsp>.

⁴ Le document IFS et le rapport annuel ne traitant actuellement d'aucune exposition associée aux entités d'assurances déconsolidées, la présentation courante de l'information financière répond aux exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁵ Se reporter au document IRS du quatrième trimestre de 2025 pour en savoir plus sur les informations à fournir annuelles, à l'exception de l'information se rapportant à l'exigence BSIM1, qui est présentée dans le rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2026.

⁶ L'information liée à la rémunération est présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations de 2025.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)

(en millions de dollars)									
À la date du bilan									
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires									
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport									
Résultats non distribués									
Cumul des autres éléments du résultat global									
Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres CET1 ²)									
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires									
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires									
Ajustements de valorisation prudentiels									
Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)									
Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)									
Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires									
Réserve de couverture des flux de trésorerie									
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues									
Plus-values de cessions sur opérations de titrisation									
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur									
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)									
Actions détenues en propre									
Participations croisées sous forme d'actions ordinaires et assimilées									
Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)									
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)									
Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)									
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt correspondant)									
Montant dépassant le seuil de 15 %									
Dont avoirs significatifs d'actions ordinaires d'établissements financiers									
Dont charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires									
Dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires									
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repêchage									
Déduction des crypto-actifs									
Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres CET1 tels que déterminés par le BSIF									
Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 1 et des fonds propres complémentaires de catégorie 2 pour couvrir les déductions									
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires									
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires									
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1									
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital									
Dont instruments classés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables									
Dont instruments classés comme passifs selon les normes comptables applicables									
Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers									
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires									
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1									
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre									
Participations croisées sous forme d'autres éléments de catégorie 1									
Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)									
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles									
Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 1, tels que déterminés par le BSIF									
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 2 pour couvrir les déductions									
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1									
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1									
Fonds propres de catégorie 1									

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (fonds propres CET1).

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions

Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital

Instruments de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers

Provisions collectives

Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre

Participations croisées sous forme d'instruments de catégorie 2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC

Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BISI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus les conditions

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire

Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 2

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Fonds propres de catégorie 2

Total des fonds propres

Total des actifs pondérés en fonction des risques

Ratios de fonds propres

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Ratio de fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Réserve (exigence minimale de fonds propres CET1 + réserve de conservation des fonds propres +

réserve applicable aux BISM + réserve applicable aux BISI en pourcentage des actifs pondérés

en fonction des risques)^{2,3}

Dont la réserve de conservation des fonds propres

Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque⁴

Dont la réserve applicable aux BISM⁵

Dont la réserve applicable aux BISI

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves

(en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable

aux BISI (le cas échéant))⁶

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1

Ratio cible du total des fonds propres

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres CET1 avant les réserves est de 4,5 %.

³ Le Conseil de stabilité financière (CSF), en consultation avec le CBCB et les autorités nationales, a dressé la liste des BISM de 2026 en s'appuyant sur les données de la fin de l'exercice 2025. Le 22 novembre 2019, la Banque a été identifiée comme faisant partie des BISM.

⁴ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

⁵ Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁶ Reflète les cibles du premier pilier et ne tient pas compte de la réserve pour stabilité intérieure du deuxième pilier. À compter du 1^{er} novembre 2023, la réserve s'établit à 3,5 %.

N° de ligne	2026	2025						Renvois ¹	Modèle du BSIF			
	T1	T4	T3	T2	T1							
44	10 642	\$	10 733	\$	10 496	\$	10 514	\$	13 471	\$	S	46
45	—		—		—		—		—		T	48
46	1 141		1 661		1 745		1 553		1 424			50
47	11 783		12 394		12 241		12 067		14 895			51
48	—		—		—		—		—			52
49	—		—		—		—		—			53
50	—		—		—		—		(226)		U	54
50a	(30)		(30)		(2)		—		(20)		V	54a
51	—		—		—		—		—		W	55
52	—		—		—		—		—			56
53	(30)		(30)		(2)		—		(246)			57
54	11 753		12 364		12 239		12 067		14 649			58
55	115 065		116 866		115 445		115 526		110 238			59
56	635 191	\$	636 424	\$	627 248	\$	624 636	\$	649 043	\$		60
57	14,5	%	14,7	%	14,8	%	14,9	%	13,1	%		61
58	16,3		16,4		16,5		16,6		14,7			62
59	18,1		18,4		18,4		18,5		17,0			63
60	8,0		8,0		8,0		8,0		8,0			64
61	2,5		2,5		2,5		2,5		2,5			65
62	—		—		—		—		—			66
63	1,0		1,0		1,0		1,0		1,0			67
63a	—		—		—		—		—			67a
64	9,8		10,2		10,2		10,3		8,6			68
65	8,0		8,0		8,0		8,0		8,0			69
66	9,5		9,5		9,5		9,5		9,5			70
67	11,5		11,5		11,5		11,5		11,5			71

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres et autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

Droits de gestion de prêts hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche fondée sur les notations internes

Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁷

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

N° de ligne	2026		2025						Modèle du		
	T1		T4	T3	T2	T1	BSIF				
68	2 730	\$	2 087	\$	2 240	\$	1 776	\$	8 710	\$	72
69	2 785		2 837		2 854		2 744		2 556		73
70	71		75		76		78		85		74
71	2 980		2 873		3 388		3 219		3 017		75
72	7		7		7		7		7		76
73	7		7		7		7		7		77
74	1 134		1 654		1 738		1 546		1 417		78
75	1 134		1 654		1 738		1 546		1 417		79
76	18,1	%	18,0	%	17,9	%	17,5	%	16,9	%	
77	18,1		18,0		17,9		17,5		16,9		
78	19,4		19,2		19,1		18,7		18,2		
79	39,3		39,3		40,1		41,1		41,2		
80	39,3		39,3		40,1		41,1		41,2		
81	39,3		39,3		40,1		41,1		41,2		

⁷ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

État de rapprochement des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Solde au début de la période
Nouvelles émissions de fonds propres
Fonds propres rachetés ²
Dividendes bruts (déductions)
Actions émises en remplacement des dividendes (ajout)
Profit attribuable aux actionnaires de la société mère ³
Suppression de l'écart de taux propre à la Banque (après impôt)
Variations des autres éléments du résultat global
Écarts de conversion
Placements disponibles à la vente
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Autres
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, montant net du passif d'impôt correspondant)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires
Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (à l'exclusion de ceux qui découlent des différences temporaires)
Ajustements de l'évaluation prudentielle
Autres

Solde à la fin de la période

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Solde au début de la période
Nouvelles émissions d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles
Fonds propres rachetés
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires

Solde à la fin de la période

Total des fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 2

Solde au début de la période
Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres de catégorie 2 admissibles
Fonds propres rachetés
Ajustements relatifs à l'amortissement
Provision collective autorisée
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires

Solde à la fin de la période

Total des fonds propres réglementaires

N° de ligne	2026	2025			
	T1	T4	T3	T2	T1
1	93 579 \$	93 120 \$	93 048 \$	85 204 \$	82 714 \$
2	108	34	62	44	25
3	(2 446)	(2 079)	(1 561)	(2 571)	—
4	(1 912)	(1 970)	(1 886)	(2 015)	(1 922)
5	—	—	—	—	130
6	4 043	3 280	3 336	11 129	2 793
7	39	22	129	(126)	2
8	(1 812)	677	184	(3 148)	2 637
9	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
10	252	335	337	(191)	113
11	(9)	2	—	2 166	(290)
12	470	(315)	(205)	851	(834)
13	46	211	(86)	(43)	(72)
14	(10)	(5)	4	(164)	—
15	44	267	(242)	1 912	(92)
16	92 392	93 579	93 120	93 048	85 204
17	10 923	10 086	10 411	10 385	10 534
18	—	1 037	—	—	750
19	—	(200)	(350)	—	(500)
20	(3)	—	25	26	(399)
21	10 920	10 923	10 086	10 411	10 385
22	103 312	104 502	103 206	103 459	95 589
23	12 364	12 239	12 067	14 649	12 497
24	—	237	27	—	2 198
25	(91)	—	—	(3 000)	—
26	—	—	—	—	—
27	(520)	(84)	192	129	(88)
28	—	(28)	(47)	289	42
29	11 753	12 364	12 239	12 067	14 649
30	115 065 \$	116 866 \$	115 445 \$	115 526 \$	110 238 \$

¹ L'état de rapprochement se fonde sur les règles applicables et en vigueur à la fin de la période.

² Représentent l'incidence des actions rachetées aux fins d'annulation.

³ Le profit attribuable aux actionnaires de la société mère concorde avec l'état du résultat.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

Trésorerie et montants à recevoir de banques
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net
Dérivés
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli
Participations non significatives dans des institutions financières (excluant Schwab)
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – fonds propres CET1
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – autres éléments de fonds propres de catégorie 1
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – fonds propres de catégorie 2
Participations non significatives anciennement destinées au seuil de 5 % mais qui ne satisfont plus aux conditions
Participations non significatives de dépassant pas les seuils réglementaires
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances
Valeurs mobilières prises en pension
Prêts
Provision pour pertes sur prêts
Provision admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires
Autres
Participation dans Schwab
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires
Participations non significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires
Goodwill
Autres immobilisations incorporelles
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)
Actifs d'impôt différé
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴
Participations significatives dans des institutions financières
Participations significatives dépassant les seuils réglementaires
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires
Prestations des régimes de retraite à prestations définies
Autres actifs
TOTAL DE L'ACTIF
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES
Dépôts détenus à des fins de transaction
Dérivés
Passifs de titrisation à la juste valeur
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Dépôts
Autres
Passifs d'impôt différé
Goodwill
Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)
Actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies
Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur
Autres passifs
Billets et débetures subordonnés
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement
Amortissement des débetures à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires
Billets subordonnés non admissibles à titre de fonds propres réglementaires
Passif
Actions ordinaires
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement
Actions privilégiées non admissibles à titre de fonds propres réglementaires
Actions autodétenues – ordinaires
Actions autodétenues – privilégiées
Actions autodétenues – actions privilégiées qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)
Surplus d'apport
Surplus d'apport – actions ordinaires
Surplus d'apport – actions privilégiées
Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat global
Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation
Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES

N° de ligne	2026				Renvois ³
	T1				
	Bilan ¹		Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²		
		\$	\$	\$	
1	6 287		6 242		
2	113 672		113 654		
3	234 888		234 888		
4	8 425		7 693		
5	83 371		83 363		
6	7 038		2 372		
7	127 872		123 642		
8			52		M
9			—		L1
10			—		Q
11			—		U
12			30		V
13			2 700		
14	234 270		234 270		
15	222 925		222 925		
16	967 052		967 052		
17	(8 566)		(8 566)		
18			(1 141)		T
19			—		I
20			(7 425)		
21	102 072		100 504		
22			—		L2
23			—		
24			18 472		E1
25			3 366		F1
26			71		
27			156		G
28			2 980		
29			1 969		
30			(230)		
31			—		
32			94		
33			948		K1
34			72 678		
35	2 099 306		2 088 039		
36	42 328		42 328		
37	83 495		83 495		
38	25 399		25 399		
39	225 237		225 237		
40	1 245 144		1 245 144		
41	341 465		330 198		
42			224		E2
43			15		F2
44			188		K2
45			83		
46			(230)		
47			127		J
48			329 791		
49	10 642		10 642		
50			10 642		S
51					
52					
53	1 973 710		1 962 443		
54	24 551		24 551		A1
55	11 625		11 625		
56			11 625		N
57					
58	(5)		(5)		A2
59	(11)		(11)		
60			(11)		O
61	315		315		
62			309		B
63			6		P
64	78 253		78 253		C
65	10 868		10 868		D
66			(1 304)		H
67			12 172		
68	2 099 306	\$	2 088 039	\$	

¹ D'après le bilan à la page 17 du document *Information financière supplémentaire*.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex inc. (consolidée), TD Compagnie d'assurance-vie, TD Reinsurance (Barbados) Inc. et Cowen Insurance. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 11,3 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 3,4 milliards de dollars, desquels 700 millions de dollars sont déduits des autres instruments de fonds propres de catégorie 1. Le renvoi (R) se rapporte à la page Situation des fonds propres – Bâle III (page 1).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 à 3).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

Ratio de levier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition du ratio de levier (LR1)

Actif consolidé total selon les états financiers publiés
Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidées à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire
Ajustements pour les expositions de titrisation qui répondent aux exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert de risque
Ajustements pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier
Ajustements pour instruments financiers dérivés
Ajustement pour cessions temporaires de titres (CTT)
Ajustement pour postes hors bilan (montants en équivalent-crédit)
Autres ajustements
Exposition du ratio de levier

Modèle de divulgation commun du ratio de levier (LR2)

Expositions au bilan

Postes au bilan (à l'exception des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais comprenant les garanties)
Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable
Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés
Moins : Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1
Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT)

Expositions sur dérivés

Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)
Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés
Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client
Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits
Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits
Total des expositions sur dérivés

Expositions sur cessions temporaires de titres

Actifs bruts liés aux CTT, tels qu'ils figurent au bilan (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente
Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT
Exposition au risque de contrepartie pour les CTT
Exposition sur opérations à titre de mandataire
Total des expositions sur cessions temporaires de titres

Autres expositions hors bilan

Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut
Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit
Postes hors bilan

Fonds propres sur les expositions totales

Fonds propres de catégorie 1 – Méthode « tout compris » (ligne 43 à la page 1)

Total des expositions (somme des lignes 14, 20, 25 et 28) – Méthode « tout compris »

Ratio de levier

N° de ligne	2026 T1		T4		2025 T3		T2		T1		Modèle du BSIF
1	2 099 306	\$	2 094 559	\$	2 035 162	\$	2 064 274	\$	2 093 554	\$	1
2	(8 575)		(7 741)		(7 429)		(7 604)		(7 803)		2
3	(3 969)		(3 969)		(2 842)		(2 842)		(2 982)		3
4	–		–		–		–		–		4
5	(4 631)		(2 572)		2 076		(15 510)		(15)		5
6	(22 350)		(25 938)		(27 429)		(22 064)		(27 340)		6
7	271 794		269 883		267 037		244 754		250 267		7
8	(40 398)		(41 575)		(34 546)		(47 262)		(42 196)		8
9	2 291 177	\$	2 282 647	\$	2 232 029	\$	2 213 746	\$	2 263 485	\$	9
10	1 762 256	\$	1 734 401	\$	1 708 130	\$	1 723 226	\$	1 757 810	\$	1
11	–		–		–		–		–		2
12	(13 654)		(9 997)		(13 839)		(12 419)		(9 894)		3
13	(22 179)		(23 179)		(22 019)		(22 335)		(23 242)		4
14	1 726 423		1 701 225		1 672 272		1 688 472		1 724 674		5
15	33 648		32 791		32 402		31 530		34 899		6
16	51 443		49 681		51 556		46 404		49 866		7
17	–		–		–		–		–		8
18	9 284		9 421		8 753		9 703		9 595		9
19	(1 990)		(1 493)		(843)		(1 529)		(594)		10
20	92 385		90 400		91 868		86 108		93 766		11
21	228 935		254 473		229 294		217 827		223 545		12
22	(35 000)		(39 532)		(34 005)		(28 435)		(33 352)		13
23	6 640		6 198		5 563		5 020		4 585		14
24	–		–		–		–		–		15
25	200 575		221 139		200 852		194 412		194 778		16
26	858 108		858 736		848 756		825 769		839 523		17
27	(586 314)		(588 853)		(581 719)		(581 015)		(589 256)		18
28	271 794		269 883		267 037		244 754		250 267		19
29	103 312		104 502		103 206		103 459		95 589		20
30	2 291 177	\$	2 282 647	\$	2 232 029	\$	2 213 746	\$	2 263 485	\$	21
31	4,5	%	4,6	%	4,6	%	4,7	%	4,2	%	22

Indicateurs clés – Au niveau du groupe consolidé (KM1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	N° de ligne	2026	2025			
		T1	T4	T3	T2	T1
Fonds propres disponibles (montants)						
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	1	92 392 \$	93 579 \$	93 120 \$	93 048 \$	85 204 \$
Fonds propres de catégorie 1	2	103 312	104 502	103 206	103 459	95 589
Total des fonds propres	3	115 065	116 866	115 445	115 526	110 238
Actifs pondérés en fonction des risques (montants)						
Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	4	635 191	636 424	627 248	624 636	649 043
Total des actifs pondérés en fonction des risques (avant plancher)	4a	635 191	636 424	627 248	624 636	649 043
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR						
Ratio de fonds propres CET1	5	14,5 %	14,7 %	14,8 %	14,9 %	13,1 %
Ratio de fonds propres CET1 (avant plancher)	5a	14,5	14,7	14,8	14,9	13,1
Ratio de fonds propres de catégorie 1	6	16,3	16,4	16,5	16,6	14,7
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (avant plancher)	6a	16,3	16,4	16,5	16,6	14,7
Ratio du total des fonds propres	7	18,1	18,4	18,4	18,5	17,0
Ratio du total des fonds propres (avant plancher)	7a	18,1	18,4	18,4	18,5	17,0
Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR						
Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019)	8	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Exigence relative à la réserve contracyclique	9	–	–	–	–	–
Exigences supplémentaires des BISM et/ou des BISI	10	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1	11	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque	12	9,8	10,2	10,2	10,3	8,6
Ratio de levier de Bâle III						
Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	13	2 291 177 \$	2 282 647 \$	2 232 029 \$	2 213 746 \$	2 263 485 \$
Ratio de levier de Bâle III	14	4,5 %	4,6 %	4,6 %	4,7 %	4,2 %

Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Groupe de résolution 1

Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible

Total des actifs pondérés en fonction des risques au niveau du groupe de résolution

Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques (ligne 1 / ligne 2) (%)

Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution

Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)

L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)

N° de ligne	2026	2025			
	T1	T4	T3	T2	T1
1	197 665 \$	202 192 \$	193 669 \$	193 349 \$	191 740 \$
2	635 191	636 424	627 248	624 636	649 043
3	31,1 %	31,8 %	30,9 %	31,0 %	29,5 %
4	2 291 177 \$	2 282 647 \$	2 232 029 \$	2 213 746 \$	2 263 485 \$
5	8,6 %	8,9 %	8,7 %	8,7 %	8,5 %
6a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b	Non	Non	Non	Non	Non
6c	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

Composition de la TLAC (TLAC1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)

Autres éléments de catégorie 1 (AT1) avant ajustements de TLAC

AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers

Autres ajustements

Autres instruments de catégorie 1 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 2 à 4)

Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC

Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an

Fonds propres de catégorie 2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers

Autres ajustements

Instruments de catégorie 2 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 6 à 9)

TLAC liée aux fonds propres réglementaires (somme des lignes 1, 5 et 10)

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires

Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus

Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais

satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités sur la TLAC

Dont montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements

Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1^{er} janvier 2022

Engagements admissibles ex ante visant à recapitaliser un BISM en résolution

TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements (somme des lignes 12, 13, 15 et 16)

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements

TLAC avant déductions (somme des lignes 11 et 17)

Déductions des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments

admissibles à la TLAC (non applicables aux BISM et BIS1 à SPE)¹

Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC

Autres ajustements de TLAC

TLAC disponible après déductions (somme des lignes 18 à 21)

Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC

Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC

Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

Ratios TLAC et réserves de fonds propres

Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC) (ligne 22 / ligne 23)

Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier) (ligne 22 / ligne 24)

Fonds propres CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution

Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Dont la réserve de conservation des fonds propres

Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque

Dont la réserve applicable aux BIS/BISM

¹ Points d'entrée multiples (MPE), point d'entrée unique (SPE).

N° de ligne	2026		2025				
	T1		T4	T3	T2	T1	
1	92 392	\$	93 579	\$	93 120	\$	85 204
2	10 920		10 923		10 086		10 385
3	—		—		—		—
4	—		—		—		—
5	10 920		10 923		10 086		10 385
6	11 753		12 364		12 239		14 649
7	—		—		—		—
8	—		—		—		—
9	—		—		—		—
10	11 753		12 364		12 239		14 649
11	115 065		116 866		115 445		110 238
12	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.
13	83 024		85 912		78 801		81 786
14	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.
15	—		—		—		—
16	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.
17	83 024		85 912		78 801		81 786
18	198 089		202 778		194 246		192 024
19	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.
20	(424)		(586)		(577)		(284)
21	—		—		—		—
22	197 665		202 192		193 669		191 740
23	635 191		636 424		627 248		649 043
24	2 291 177		2 282 647		2 232 029		2 263 485
25	31,1	%	31,8	%	30,9	%	29,5
26	8,6		8,9		8,7		8,5
27	9,8		10,2		10,2		8,6
28	3,5	%	3,5	%	3,5	%	3,5
29	2,5		2,5		2,5		2,5
30	—		—		—		—
31	1,0		1,0		1,0		1,0

Entité de sous-groupe important – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (BISM seulement) (TLAC2)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T1					2025 T4					Modèle du BSIF																																																																																																																																		
Rang de créancier					Rang de créancier																																																																																																																																										
1	2		3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5																																																																																																																																			
(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)					(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)																																																																																																																																
L'entité de résolution est-elle le créancier/l'investisseur? (oui ou non)													1																																																																																																																																		
Description du rang du créancier (texte libre)													2																																																																																																																																		
<table><thead><tr><th></th><th colspan="2">Actions ordinaires</th><th colspan="2">Actions privilégiées et billets de catégorie 1</th><th colspan="2">Dettes subordonnées</th><th colspan="2">Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne²</th><th colspan="2">Autres passifs³</th><th colspan="2">Somme</th></tr></thead><tbody><tr><td>Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit</td><td>1</td><td>12 909</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>26 301</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>39 210</td><td>—</td></tr><tr><td>Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus</td><td>2</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr><tr><td>Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)</td><td>3</td><td>12 909</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>26 301</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>39 210</td><td>—</td></tr><tr><td>Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC</td><td>4</td><td>12 909</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>26 301</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>39 210</td><td>—</td></tr><tr><td>Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans</td><td>5</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr><tr><td>Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans</td><td>6</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>26 301</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>26 301</td><td>—</td></tr><tr><td>Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans</td><td>7</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr><tr><td>Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels</td><td>8</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr><tr><td>Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels</td><td>9</td><td>12 909</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>12 909</td><td>—</td></tr></tbody></table>														Actions ordinaires		Actions privilégiées et billets de catégorie 1		Dettes subordonnées		Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ²		Autres passifs ³		Somme		Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	1	12 909	—	—	—	—	26 301	—	—	—	39 210	—	Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)	3	12 909	—	—	—	—	26 301	—	—	—	39 210	—	Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC	4	12 909	—	—	—	—	26 301	—	—	—	39 210	—	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans	6	—	—	—	—	—	26 301	—	—	—	26 301	—	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels	9	12 909	—	—	—	—	—	—	—	—	12 909	—	3
	Actions ordinaires		Actions privilégiées et billets de catégorie 1		Dettes subordonnées		Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ²		Autres passifs ³		Somme																																																																																																																																				
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	1	12 909	—	—	—	—	26 301	—	—	—	39 210	—																																																																																																																																			
Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																			
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)	3	12 909	—	—	—	—	26 301	—	—	—	39 210	—																																																																																																																																			
Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC	4	12 909	—	—	—	—	26 301	—	—	—	39 210	—																																																																																																																																			
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																			
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans	6	—	—	—	—	—	26 301	—	—	—	26 301	—																																																																																																																																			
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																			
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																			
Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels	9	12 909	—	—	—	—	—	—	—	—	12 909	—																																																																																																																																			
<table><thead><tr><th></th><th colspan="2">Actions ordinaires</th><th colspan="2">Actions privilégiées et billets de catégorie 1</th><th colspan="2">Dettes subordonnées</th><th colspan="2">Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne²</th><th colspan="2">Autres passifs³</th><th colspan="2">Somme</th></tr></thead><tbody><tr><td>Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit</td><td>1</td><td>12 909</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>26 301</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>39 210</td><td>—</td></tr><tr><td>Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus</td><td>2</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr><tr><td>Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)</td><td>3</td><td>12 909</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>26 301</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>39 210</td><td>—</td></tr><tr><td>Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC</td><td>4</td><td>12 909</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>26 301</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>39 210</td><td>—</td></tr><tr><td>Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans</td><td>5</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr><tr><td>Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans</td><td>6</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>26 301</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>26 301</td><td>—</td></tr><tr><td>Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans</td><td>7</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr><tr><td>Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels</td><td>8</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr><tr><td>Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels</td><td>9</td><td>12 909</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>12 909</td><td>—</td></tr></tbody></table>														Actions ordinaires		Actions privilégiées et billets de catégorie 1		Dettes subordonnées		Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ²		Autres passifs ³		Somme		Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	1	12 909	—	—	—	—	26 301	—	—	—	39 210	—	Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)	3	12 909	—	—	—	—	26 301	—	—	—	39 210	—	Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC	4	12 909	—	—	—	—	26 301	—	—	—	39 210	—	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans	6	—	—	—	—	—	26 301	—	—	—	26 301	—	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels	9	12 909	—	—	—	—	—	—	—	—	12 909	—	4
	Actions ordinaires		Actions privilégiées et billets de catégorie 1		Dettes subordonnées		Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ²		Autres passifs ³		Somme																																																																																																																																				
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	1	12 909	—	—	—	—	26 301	—	—	—	39 210	—																																																																																																																																			
Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																			
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)	3	12 909	—	—	—	—	26 301	—	—	—	39 210	—																																																																																																																																			
Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC	4	12 909	—	—	—	—	26 301	—	—	—	39 210	—																																																																																																																																			
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																			
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans	6	—	—	—	—	—	26 301	—	—	—	26 301	—																																																																																																																																			
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																			
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																			
Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels	9	12 909	—	—	—	—	—	—	—	—	12 909	—																																																																																																																																			

		2025 T3						2025 T2						Modèle du BSIF																
		Rang de créancier						Rang de créancier																						
		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5																	
		(rang le plus bas)						(rang le plus élevé)							(rang le plus bas)						(rang le plus élevé)									
L'entité de résolution est-elle le créancier/l'investisseur ? (oui ou non)																														1
Description du rang du créancier (texte libre)		Actions ordinaires		Actions privilégiées et billets de catégorie 1		Dettes subordonnées		Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ²		Autres passifs ³		Somme		Actions ordinaires		Actions privilégiées et billets de catégorie 1		Dettes subordonnées		Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ²		Autres passifs ³		Somme		2				
	10	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	23 582	—	—	—	26 791	—	—	50 373				24 444	—	—	—	—	26 675	—	—	51 119					3			
	11	Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus	—	—	—	—	—	—	—	—				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4			
	12	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)	23 582	—	—	—	26 791	—	—	50 373				24 444	—	—	—	—	26 675	—	—	51 119					5			
	13	Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC	23 582	—	—	—	26 791	—	—	50 373				24 444	—	—	—	—	26 675	—	—	51 119					6			
	14	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans	—	—	—	—	—	—	—	—				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7			
	15	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans	—	—	—	—	26 791	—	—	26 791				—	—	—	—	—	26 675	—	—	26 675					8			
	16	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans	—	—	—	—	—	—	—	—				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9			
	17	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	—	—	—	—	—	—	—	—				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10			
	18	Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels	23 582	—	—	—	—	—	—	23 582				24 444	—	—	—	—	—	—	—	—	24 444				11			

2025 T1						Modèle du BSIF
Rang de créancier						
1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	
(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			
L'entité de résolution est-elle le créancier/l'investisseur? (oui ou non)						1

¹ La TLAC 2 est une exigence de communication financière des BISM afin de fournir le classement de la structure des passifs de toutes nos filiales importantes dans les territoires étrangers. TD Group US Holding LLC est la seule filiale importante pour laquelle la présentation de la TLAC 2 est requise à l'heure actuelle.

² Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal aux autres passifs en cas de liquidation, sont assujettis à une conversion en vertu de pouvoirs de résolution conférés par la loi, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

³ Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T1						2025 T4					
			Rang de créancier						Rang de créancier					
			1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5
(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)						(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)		
			Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
Description du rang du créancier (texte libre)		1												
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit		2	24 551	11 625	10 685	102 744	—	149 605	24 727	11 625	10 801	104 335	—	151 488
Sous-groupe de la ligne 2 correspondant aux passifs exclus		3	29	11	44	20 471	—	20 555	9	4	86	19 391	—	19 490
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)		4	24 522	11 614	10 641	82 273	—	129 050	24 718	11 621	10 715	84 944	—	131 998
Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC		5	24 522	11 614	10 641	82 273	—	129 050	24 718	11 621	10 715	84 944	—	131 998
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans		6	—	—	—	23 873	—	23 873	—	—	—	25 486	—	25 486
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans		7	—	—	—	31 669	—	31 669	—	—	—	33 913	—	33 913
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans		8	—	—	10 613	26 711	—	37 324	—	—	9 477	24 521	—	33 998
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels		9	—	—	28	20	—	48	—	—	1 238	1 024	—	2 262
Sous-groupe de la ligne 5 correspondant aux titres perpétuels		10	24 522	11 614	—	—	—	36 136	24 718	11 621	—	—	—	36 339
			2025 T3						2025 T2					
			Rang de créancier						Rang de créancier					
			1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5
(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)						(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)		
			Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
Description du rang du créancier (texte libre)		11												
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit		12	24 971	10 788	10 608	100 263	—	146 630	25 136	11 138	10 762	98 440	—	145 476
Sous-groupe de la ligne 12 correspondant aux passifs exclus		13	216	2	84	22 132	—	22 434	31	28	257	20 998	—	21 314
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 12 moins ligne 13)		14	24 755	10 786	10 524	78 131	—	124 196	25 105	11 110	10 505	77 442	—	124 162
Sous-groupe de la ligne 14 potentiellement admissible en tant que TLAC		15	24 755	10 786	10 524	78 131	—	124 196	25 105	11 110	10 505	77 442	—	124 162
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans		16	—	—	—	20 942	—	20 942	—	—	—	23 425	—	23 425
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans		17	—	—	—	37 586	—	37 586	—	—	—	37 961	—	37 961
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans		18	—	—	9 310	18 580	—	27 890	—	—	9 332	15 033	—	24 365
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels		19	—	—	1 214	1 023	—	2 237	—	—	1 173	1 023	—	2 196
Sous-groupe de la ligne 15 correspondant aux titres perpétuels		20	24 755	10 786	—	—	—	35 541	25 105	11 110	—	—	—	36 215
			2025 T1											
			Rang de créancier											
			1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5						
(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)											
			Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme						
Description du rang du créancier (texte libre)		21												
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit		22	25 528	11 138	13 894	101 078	—	151 638						
Sous-groupe de la ligne 22 correspondant aux passifs exclus		23	95	51	331	20 728	—	21 205						
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 22 moins ligne 23)		24	25 433	11 087	13 563	80 350	—	130 433						
Sous-groupe de la ligne 24 potentiellement admissible en tant que TLAC		25	25 433	11 087	13 563	80 350	—	130 433						
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans		26	—	—	—	21 519	—	21 519						
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans		27	—	—	—	41 408	—	41 408						
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans		28	—	—	11 551	16 399	—	27 950						
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels		29	—	—	2 012	1 024	—	3 036						
Sous-groupe de la ligne 25 correspondant aux titres perpétuels		30	25 433	11 087	—	—	—	36 520						

¹ Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal aux autres passifs en cas de liquidation, sont assujettis à une conversion en vertu de pouvoirs de résolution conférés par la loi, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

² Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique (CCyB1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) N° de
À la date du bilan ligne

Par pays

2026 T1				2025 T4			
Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique
	1,00 %	80 \$			1,00 %	79 \$	
Australie					1,00	6	
Belgique	1,00	25			1,00	13	
Danemark	2,50	14			2,50	48	
France	1,00	165			1,00	14	
Allemagne	0,75	1 286			0,75	38	
Hong Kong	0,50	29			0,50	115	
Luxembourg	0,50	52			2,00	4	
Pays-Bas	2,00	120			2,50		
Norvège	2,50	4					
Afrique du Sud	1,00	10					
Espagne	0,50	86			0,50	57	
Suède	2,00	65					
Royaume-Uni	2,00	1 783			2,00	1 864	
Somme des lignes 1 à 13		3 719 \$				3 757 \$	
Total ¹		404 996 \$	0,01 %	7 \$		407 247 \$	0,01 %

Par pays

2025 T3				2025 T2			
Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique
	1,00 %	66 \$			1,00 %	107 \$	
Australie					1,00	20	
Belgique	1,00	7			1,00	16	
Danemark	2,50	12			2,50	76	
France	1,00	74			1,00	12	
Allemagne	0,75	1 446			0,75	43	
Hong Kong	0,50	17			0,50	123	
Luxembourg	0,50	31			2,50	5	
Pays-Bas	2,00	113			0,50	74	
Norvège	2,50	5			2,00	2 187	
Espagne	0,50	–					
Royaume-Uni	2,00	1 900					
Somme des lignes 16 à 26		3 671 \$				4 277 \$	
Total ¹		397 807 \$	0,01 %	7 \$		398 730 \$	0,02 %

Par pays

2025 T1			
Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique
	1,00 %	117 \$	
Australie			
Belgique	1,00	18	
Danemark	2,50	15	
France	1,00	78	
Allemagne	0,75	1 463	
Luxembourg	0,50	45	
Pays-Bas	2,00	180	
Norvège	2,00	5	
Royaume-Uni	2,00	1 905	
Somme des lignes 29 à 37		3 826 \$	
Total ¹		431 731 \$	0,01 %

¹ Total des actifs pondérés en fonction des risques liés aux expositions au risque de crédit du secteur privé à travers tous les territoires de compétence auxquels la Banque est exposée, y compris celles qui n'ont pas de taux de la réserve de fonds propres contracyclique ou dont le taux est fixé à zéro.

Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques										Exigences de fonds propres minimums ¹										Modèle du BSIF
			2026					2025					2026					2025					
			T1	T4	T3	T2	T1	T1	T4	T3	T2	T1	T1	T4	T3	T2	T1						
Risque de crédit, compte non tenu du risque de crédit de contrepartie (RCC)	1	421 346	\$	427 809	\$	419 809	\$	418 449	\$	448 238	\$	33 708	\$	34 225	\$	33 585	\$	33 476	\$	35 859	\$	1	
Dont l'approche standard (AS) ²	2	37 581		38 802		38 114		38 319		58 619		3 007		3 104		3 049		3 065		4 689		2	
Dont l'approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche NI fondation)	3	76 717		85 400		86 314		87 247		87 160		6 137		6 832		6 905		6 980		6 973		3	
Dont l'approche des critères de classement de l'autorité de contrôle	4	—		—		—		—		—		—		—		—		—		—		4	
Dont l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)	5	307 048		303 607		295 381		292 883		302 459		24 564		24 289		23 631		23 431		24 197		5	
Risque de crédit de contrepartie	6	15 791		16 115		15 540		13 657		14 483		1 263		1 289		1 243		1 093		1 159		6	
Dont l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)	7	10 731		10 570		10 712		9 282		9 940		858		846		857		743		796		7	
Dont la méthode des modèles internes (MMI)	8	—		—		—		—		—		—		—		—		—		—		8	
Dont les autres RCC ³	9	5 060		5 545		4 828		4 375		4 543		405		443		386		350		363		9	
Rajustement de la valeur du crédit (RVC)	10	5 687		5 194		5 546		6 301		5 180		455		416		444		504		414		10	
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	11	3 816		3 597		3 385		3 561		3 918		305		288		271		285		313		11	
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	12	661		661		626		599		613		53		53		50		48		49		12	
Risque de règlement	13	48		43		8		9		271		4		3		1		1		22		13	
Expositions de titrisation du portefeuille bancaire	14	18 975		18 049		16 936		16 291		16 622		1 518		1 444		1 355		1 303		1 330		14	
Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	15	4 068		3 396		2 626		2 823		3 248		325		272		210		226		260		15	
Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (EI)	16	14 740		14 482		14 138		13 306		13 226		1 180		1 158		1 131		1 064		1 058		16	
Dont l'approche standard de la titrisation (SEC-SA)	17	167		171		172		162		148		13		14		14		13		12		17	
Risque de marché	18	23 949		20 403		21 603		24 623		21 990		1 916		1 632		1 728		1 970		1 759		18	
Dont l'approche standard (AS)	19	23 949		20 403		21 603		24 623		21 990		1 916		1 632		1 728		1 970		1 759		19	
Dont les approches des modèles internes (AMI)	20	—		—		—		—		—		—		—		—		—		—		20	
Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	21	—		—		—		—		—		—		—		—		—		—		21	
Risque opérationnel	22	129 857		129 602		127 514		125 580		123 178		10 388		10 368		10 201		10 046		9 854		22	
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	23	15 061		14 951		16 281		15 566		14 550		1 205		1 196		1 302		1 245		1 164		23	
Plancher des actifs pondérés en fonction des risques appliqué (%)	24	67,5		67,5		67,5		67,5		67,5		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		24	
Ajustement au moyen du plancher	25	—		—		—		—		—		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		25	
Total (somme des lignes 1, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 21, 22, 23 et 25)	26	635 191	\$	636 424	\$	627 248	\$	624 636	\$	649 043	\$	50 815	\$	50 914	\$	50 180	\$	49 971	\$	51 923	\$	27	

¹ L'exigence minimale correspond à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

² Tient compte d'autres actifs et de titres de capitaux propres assujettis à la pondération en fonction des risques prescrite par la réglementation.

³ Tiennent compte des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) et des transactions assimilables aux pensions.

Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque (CMS1)

(en millions de dollars)		N° de ligne	2026				2025			
À la date du bilan			T1				T4			
			APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²	APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²
Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	1		383 765 \$	37 581 \$	421 346 \$	655 024 \$	389 007 \$	38 802 \$	427 809 \$	649 476 \$
Risque de crédit de contrepartie	2		14 359	1 432	15 791	59 944	14 073	2 042	16 115	59 476
Rajustement de la valeur du crédit	3			5 687	5 687	5 687		5 194	5 194	5 194
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	4		9 549	9 426	18 975	32 034	8 739	9 310	18 049	26 725
Risque de marché	5		—	23 949	23 949	23 949	—	20 403	20 403	20 403
Risque opérationnel	6			129 857	129 857	129 857		129 602	129 602	129 602
APR résiduels ³	7			19 586	19 586	19 586		19 252	19 252	19 252
Total	8		407 673 \$	227 518 \$	635 191 \$	926 081 \$	411 819 \$	224 605 \$	636 424 \$	910 128 \$
			2025				2025			
			T3				T2			
			APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²	APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²
Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	9		381 695 \$	38 114 \$	419 809 \$	637 556 \$	380 130 \$	38 319 \$	418 449 \$	632 161 \$
Risque de crédit de contrepartie	10		14 058	1 482	15 540	59 167	12 286	1 371	13 657	54 072
Rajustement de la valeur du crédit	11			5 546	5 546	5 546		6 301	6 301	6 301
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	12		7 989	8 947	16 936	27 069	8 027	8 264	16 291	26 804
Risque de marché	13		—	21 603	21 603	21 603	—	24 623	24 623	24 623
Risque opérationnel	14			127 514	127 514	127 514		125 580	125 580	125 580
APR résiduels ³	15			20 300	20 300	20 300		19 735	19 735	19 735
Total	16		403 742 \$	223 506 \$	627 248 \$	898 755 \$	400 443 \$	224 193 \$	624 636 \$	889 276 \$
			2025							
			T1							
			APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²				
Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	17		389 619 \$	58 619 \$	448 238 \$	664 564 \$				
Risque de crédit de contrepartie	18		13 153	1 330	14 483	58 818				
Rajustement de la valeur du crédit	19			5 180	5 180	5 180				
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	20		8 542	8 080	16 622	28 418				
Risque de marché	21		—	21 990	21 990	21 990				
Risque opérationnel	22			123 178	123 178	123 178				
APR résiduels ³	23			19 352	19 352	19 352				
Total	24		411 314 \$	237 729 \$	649 043 \$	921 500 \$				

1 Représente les actifs pondérés en fonction des risques pour la période comme présentés dans le tableau AP1.
 2 Représente les actifs pondérés en fonction des risques qui constituent le fondement du plancher réglementaire.
 3 Les APR résiduels se composent des placements en actions dans des fonds du risque de règlement et des montants inférieurs aux seuils de déduction.

Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T1			
			APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains		1	12 133 \$	15 \$	12 148 \$	17 754 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>		1a	10 611	–	10 611	16 878
Banques et autres institutions financières		2	5 553	581	6 134	11 409
Obligations sécurisées		3	741	–	741	647
Actions		4	–	7 991	7 991	7 991
Créances achetées		5	–	–	–	–
Entreprises		6	198 319	913	199 232	319 460
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>		6a	70 356		70 356	151 392
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>		6b	127 963		127 963	167 155
Clientèle de détail		7	163 034	4 330	167 364	264 827
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>		7a	47 107	249	47 356	42 879
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>		7b	53 955	2 407	56 362	79 730
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>		7c	61 972	1 674	63 646	142 218
Financement spécialisé		8	3 985	–	3 985	9 185
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>		8a	3 140	–	3 140	8 597
Autres		9	–	23 751	23 751	23 751
Total		10	383 765 \$	37 581 \$	421 346 \$	655 024 \$
			2025 T4			
			APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains		11	14 449 \$	16 \$	14 465 \$	17 758 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>		11a	12 726	–	12 726	16 859
Banques et autres institutions financières		12	5 527	708	6 235	11 419
Obligations sécurisées		13	867	–	867	669
Actions		14	–	7 705	7 705	7 705
Créances achetées		15	–	–	–	–
Entreprises		16	206 236	901	207 137	313 494
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>		16a	78 934		78 934	158 129
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>		16b	127 302		127 302	154 464
Clientèle de détail		17	157 838	5 105	162 943	264 941
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>		17a	43 654	263	43 917	43 563
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>		17b	55 303	2 415	57 718	80 433
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>		17c	58 881	2 427	61 308	140 945
Financement spécialisé		18	4 090	–	4 090	9 123
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>		18a	2 732	–	2 732	8 039
Autres		19	–	24 367	24 367	24 367
Total		20	389 007 \$	38 802 \$	427 809 \$	649 476 \$

¹ Banques multilatérales de développement / entités du secteur public (BMD/ESP).

Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2) (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de
ligne

		2025			
		T3			
		APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains	1	14 592 \$	16 \$	14 608 \$	17 742 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	1a	12 872	–	12 872	16 882
Banques et autres institutions financières	2	5 311	804	6 115	10 360
Obligations sécurisées	3	888	–	888	677
Actions	4	–	7 424	7 424	7 424
Créances achetées	5	–	–	–	–
Entreprises	6	206 211	790	207 001	308 061
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	6a	80 039		80 039	155 402
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	6b	126 172		126 172	151 869
Clientèle de détail	7	150 629	4 853	155 482	259 372
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	7a	40 727	261	40 988	43 903
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	7b	53 303	2 303	55 606	78 048
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	7c	56 599	2 289	58 888	137 421
Financement spécialisé	8	4 064	–	4 064	9 693
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	8a	2 687	–	2 687	8 636
Autres	9	–	24 227	24 227	24 227
Total	10	381 695 \$	38 114 \$	419 809 \$	637 556 \$

		2025			
		T2			
		APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains	11	12 856 \$	15 \$	12 871 \$	17 784 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	11a	12 324	–	12 324	17 011
Banques et autres institutions financières	12	4 559	650	5 209	8 988
Obligations sécurisées	13	1 100	–	1 100	933
Actions	14	–	8 426	8 426	8 426
Créances achetées	15	–	–	–	–
Entreprises	16	209 552	868	210 420	309 607
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	16a	81 508		81 508	156 169
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	16b	128 044		128 044	152 570
Clientèle de détail	17	147 901	4 781	152 682	253 462
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	17a	40 351	271	40 622	43 112
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	17b	52 462	2 294	54 756	76 273
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	17c	55 088	2 216	57 304	134 077
Financement spécialisé	18	4 162	–	4 162	9 382
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	18a	2 773	–	2 773	8 356
Autres	19	–	23 579	23 579	23 579
Total	20	380 130 \$	38 319 \$	418 449 \$	632 161 \$

¹ Banques multilatérales de développement / entités du secteur public (BMD/ESP).

Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2) (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2025			
		T1			
		APR pour les approches modélisées que les BIS ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains	1	12 653 \$	17 \$	12 670 \$	17 175 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	1a	11 812	–	11 812	16 545
Banques et autres institutions financières	2	5 095	773	5 868	11 047
Obligations sécurisées	3	1 135	–	1 135	980
Actions	4	–	26 961	26 961	26 961
Créances achetées	5	–	–	–	–
Entreprises	6	216 375	928	217 303	312 858
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	6a	80 894		80 894	155 429
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	6b	135 481		135 481	156 501
Clientèle de détail	7	150 400	4 808	155 208	261 435
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	7a	40 322	292	40 614	44 808
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	7b	52 855	2 388	55 243	78 429
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	7c	57 223	2 128	59 351	138 198
Financement spécialisé	8	3 961	–	3 961	8 976
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	8a	2 524	–	2 524	7 930
Autres	9	–	25 132	25 132	25 132
Total	10	389 619 \$	58 619 \$	448 238 \$	664 564 \$

¹ Banques multilatérales de développement / entités du secteur public (BMD/ESP).

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2026				2025			
		T1				T4			
	N° de ligne	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹		Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²		Risque de crédit de contrepartie ³		Dont l'approche fondée sur les NI	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	465 110	\$	389 007	\$	21 309	\$	14 073	\$
Montant des actifs ⁴	2	2 620		1 492		807		805	
Qualité des actifs ⁵	3	881		1 025		(213)		(213)	
Mise à jour des modèles ⁶	4	(1 719)		(1 719)		(89)		(89)	
Méthode et politique ⁷	5	406		406		—		—	
Acquisitions et cessions ⁸	6	—		—		—		—	
Variations des taux de change ⁹	7	(7 713)		(6 446)		(336)		(217)	
Autres ¹⁰	8	322		—		—		—	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	9	459 907	\$	383 765	\$	21 478	\$	14 359	\$
		2025				2025			
		T3				T2			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹		Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²		Risque de crédit de contrepartie ³		Dont l'approche fondée sur les NI	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	10	454 475	\$	380 130	\$	19 958	\$	12 286	\$
Montant des actifs ⁴	11	1 453		670		1 192		1 849	
Qualité des actifs ⁵	12	(524)		624		(116)		(116)	
Mise à jour des modèles ⁶	13	(712)		(712)		—		—	
Méthode et politique ⁷	14	—		—		—		—	
Acquisitions et cessions ⁸	15	—		—		—		—	
Variations des taux de change ⁹	16	1 178		983		52		39	
Autres ¹⁰	17	1 175		—		—		—	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	18	457 045	\$	381 695	\$	21 086	\$	14 058	\$
		2025							
		T1							
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹		Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²		Risque de crédit de contrepartie ³		Dont l'approche fondée sur les NI	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	19	471 522	\$	380 313	\$	18 626	\$	12 281	\$
Montant des actifs ⁴	20	(1 715)		(1 647)		519		528	
Qualité des actifs ⁵	21	1 156		1 159		56		56	
Mise à jour des modèles ⁶	22	162		162		—		—	
Méthode et politique ⁷	23	—		—		—		—	
Acquisitions et cessions ⁸	24	—		—		—		—	
Variations des taux de change ⁹	25	12 283		9 632		462		288	
Autres ¹⁰	26	804		—		—		—	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	27	484 212	\$	389 619	\$	19 663	\$	13 153	\$

¹ Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements. Il comprend aussi les titres de dette, les titres de capitaux propres et les autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables.

² Reflète les exigences du troisième pilier applicables aux états des flux d'actifs pondérés en fonction des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI (RC8), qui ne tient compte ni des titrisations ni des titres de capitaux propres.

³ Le RCC comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux pensions, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC.

⁴ La catégorie Montant des actifs comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour le premier trimestre de 2026, les actifs pondérés en fonction du risque de crédit non lié à une contrepartie ont augmenté dans différents portefeuilles des secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros, ce qui a été en partie contrebalancé par une diminution dans le secteur Services bancaires aux États-Unis.

⁵ La catégorie Qualité des actifs concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, en ce qui a trait par exemple aux comportements des clients ou aux facteurs démographiques, et l'augmentation des actifs pondérés en fonction du risque de crédit non lié à une contrepartie pour le premier trimestre de 2026 concerne principalement le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, en partie contrebalancée par une diminution dans les secteurs Services bancaires de gros et Services bancaires aux États-Unis.

⁶ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles, y compris des changements par suite du recalibrage/remaniement de modèles, et la diminution pour le premier trimestre de 2026 est attribuable au recalibrage annuel dans le cours normal des paramètres de risque de crédit autres que de détail, en partie contrebalancé par des mises à jour des modèles au sein de différents portefeuilles de détail dans les secteurs Services bancaires aux États-Unis et Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

⁷ Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

⁸ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises.

⁹ La catégorie Variations des taux de change reflète principalement les fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains surtout dans les secteurs Services bancaires aux États-Unis et Services bancaires de gros.

¹⁰ La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période

Variation dans les niveaux de risque¹

Mises à jour des modèles²

Méthode et politique³

Acquisitions et cessions⁴

Variations des taux de change et autres⁵

Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période

N° de ligne	2026	2025				
	T1	T4	T3	T2	T1	
1	20 403 \$	21 603 \$	24 623 \$	21 990 \$	20 676 \$	
2	3 546	(1 200)	(3 020)	2 633	1 314	
3	–	–	–	–	–	
4	–	–	–	–	–	
5	–	–	–	–	–	
6	–	–	–	–	–	
7	23 949 \$	20 403 \$	21 603 \$	24 623 \$	21 990 \$	

¹ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché.

² La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

³ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire.

⁴ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises.

⁵ La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables (négl.) étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Information à fournir pour le risque opérationnel – Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé

Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période

Croissance des activités¹

Méthode et politique²

Acquisitions et cessions³

Variation dans les niveaux de risque⁴

Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période

N° de ligne	2026	2025				
	T1	T4	T3	T2	T1	
1	129 602 \$	127 514 \$	125 580 \$	123 178 \$	120 076 \$	
2	426	2 912	2 925	3 197	2 853	
3	–	–	–	–	–	
4	–	–	–	–	–	
5	(171)	(824)	(991)	(795)	249	
6	129 857 \$	129 602 \$	127 514 \$	125 580 \$	123 178 \$	

¹ La catégorie Croissance des activités reflète les variations de l'indicateur d'activité (IA) moyen sur trois ans; une mesure financière approximative de l'exposition au risque opérationnel utilisée par l'approche standard (AS) de Bâle III.

² La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire.

³ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises.

⁴ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les variations des pertes opérationnelles moyennes sur dix ans (présentées avec un décalage d'un mois) par rapport à l'IA.

Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (L11)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de
ligne

2026

T1

		Valeurs comptables des éléments ¹									
		Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire ²	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres			
Actif											
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	6 287	\$ 6 242	\$ 6 242	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	113 672	113 654	105 594	-	-	8 060	-	-	-	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	234 888	234 888	4 176	-	-	230 712	-	-	-	
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	8 425	7 693	1 506	-	6 187	-	-	-	-	
Dérivés	5	83 371	83 363	-	83 363	-	76 501	-	-	-	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	7 038	2 372	2 372	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	127 872	123 642	105 008	-	17 448	-	-	-	1 186	
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8	234 270	234 270	194 039	-	40 616	-	-	-	(385)	
Valeurs mobilières prises en pension	9	222 925	222 925	-	222 925	-	7 406	-	-	-	
Prêts hypothécaires résidentiels	10	308 151	308 151	308 151	-	-	-	-	-	-	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	11	266 630	266 630	266 595	-	-	-	-	-	35	
Cartes de crédit	12	41 070	41 070	32 482	-	5 284	-	-	-	3 304	
Entreprises et gouvernements	13	351 201	351 201	352 660	-	12 953	-	-	-	(14 412)	
Provision pour pertes sur créances	14	(8 566)	(8 566)	-	-	-	-	-	-	(8 566)	
Engagements de clients au titre d'acceptations	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Participation dans Schwab	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Goodwill	17	18 472	18 472	-	-	-	-	-	-	18 472	
Autres immobilisations incorporelles	18	3 437	3 437	-	-	-	-	-	-	3 437	
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	19	9 915	9 807	9 807	-	-	-	-	-	-	
Actifs d'impôt différé	20	4 983	4 875	2 004	-	-	-	-	-	2 871	
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21	37 015	37 015	10 463	-	-	-	-	-	26 552	
Autres actifs	22	28 250	26 898	7 452	14 326	-	-	-	-	5 120	
Total de l'actif	23	2 099 306	\$ 2 088 039	\$ 1 408 551	\$ 320 614	\$ 82 488	\$ 322 679	\$ -	\$ 37 614	\$ -	\$
Passif											
Dépôts détenus à des fins de transaction	24	42 328	\$ 42 328	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 30 298	\$ -	\$ 12 030	\$ -	\$
Dérivés	25	83 495	83 495	-	83 495	-	80 573	-	-	-	
Passifs de titrisation à la juste valeur	26	25 399	25 399	-	-	-	25 399	-	-	-	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	27	225 237	225 237	-	-	-	3	-	225 234	-	
Dépôts	28	1 245 144	1 245 144	-	-	-	-	-	1 245 144	-	
Acceptations	29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	30	41 455	41 455	-	-	-	40 223	-	1 232	-	
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	31	213 782	213 782	-	213 782	-	19 785	-	-	-	
Passifs de titrisation au coût amorti	32	15 021	15 021	-	-	-	-	-	15 021	-	
Montants à payer aux courtiers et aux clients	33	29 328	29 328	-	-	-	-	-	29 328	-	
Passifs liés aux assurances	34	7 370	19	-	-	-	-	-	19	-	
Autres passifs	35	34 509	30 593	-	-	-	-	-	30 593	-	
Billets et débiteures subordonnés	36	10 642	10 642	-	-	-	-	-	10 642	-	
Total du passif	37	1 973 710	\$ 1 962 443	\$ -	\$ 297 277	\$ -	\$ 196 281	\$ -	\$ 1 569 243	\$ -	\$

¹ Certains éléments peuvent être inclus dans plus d'une colonne s'ils sont exposés à la fois au risque de crédit et au risque de marché.

² Excluent les actifs et passifs des filiales d'assurances.

Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026
T1

		Éléments soumis au					
		Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de crédit de contrepartie ¹	Cadre de titrisation	Cadre du risque de marché	
Valeur comptable de l'actif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	1	2 134 332	\$	1 408 551	\$	320 614	\$
Valeur comptable du passif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	2	493 558		–		297 277	
Montant net total qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	3	1 640 774		1 408 551		23 337	
Éléments hors bilan	4	447 434		400 405		–	
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	5	86 269		–		86 269	
Ajustement au titre des dérivés et de l'exposition potentielle future (EPF)	6	76 086		–		76 086	
Majoration des transactions assimilables aux pensions	7	427 564		–		427 564	
Valeur réglementaire des expositions	8	2 678 127	\$	1 808 956	\$	613 256	\$

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les pertes en cas de défaillance (PCD), et non dans les expositions en cas de défaillance (ECD).

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

Prêts
Titres de créance
Expositions hors bilan
Total

Prêts
Titres de créance
Expositions hors bilan
Total

Prêts
Titres de créance
Expositions hors bilan
Total

Prêts
Titres de créance
Expositions hors bilan
Total

N° de ligne	2026 T1													
	Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :										Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :			
	Valeur comptable brute des :			Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴		Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴		Valeurs nettes						
	Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³											
1	5 594	\$	939 737	\$	(8 198)	\$	(2)	\$	(7)	\$	(8 189)	\$	937 133	\$
2	–		306 996		(2)		–		–		(2)		306 994	
3	399		781 908		(1 030)		–		–		(1 030)		781 277	
4	5 993	\$	2 028 641	\$	(9 230)	\$	(2)	\$	(7)	\$	(9 221)	\$	2 025 404	\$
2025 T4														
	Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :										Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :			
	Valeur comptable brute des :			Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴		Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴		Valeurs nettes						
	Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³											
	5	5 420	\$	937 755	\$	(8 424)	\$	(2)	\$	(7)	\$	(8 415)	\$	934 751
6	–		312 241		(2)		–		–		(2)		312 239	
7	343		778 540		(1 052)		–		–		(1 052)		777 831	
8	5 763	\$	2 028 536	\$	(9 478)	\$	(2)	\$	(7)	\$	(9 469)	\$	2 024 821	\$
2025 T3														
	Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :										Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :			
	Valeur comptable brute des :			Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴		Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴		Valeurs nettes						
	Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³											
	9	5 334	\$	921 424	\$	(8 473)	\$	(2)	\$	(7)	\$	(8 464)	\$	918 285
10	–		316 225		(2)		–		–		(2)		316 223	
11	355		766 101		(1 019)		–		–		(1 019)		765 437	
12	5 689	\$	2 003 750	\$	(9 494)	\$	(2)	\$	(7)	\$	(9 485)	\$	1 999 945	\$
2025 T2														
	Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :										Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :			
	Valeur comptable brute des :			Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴		Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴		Valeurs nettes						
	Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³											
	13	4 866	\$	902 181	\$	(8 395)	\$	(1)	\$	(7)	\$	(8 387)	\$	898 652
14	–		321 262		(3)		–		–		(3)		321 259	
15	218		762 878		(971)		–		–		(971)		762 125	
16	5 084	\$	1 986 321	\$	(9 369)	\$	(1)	\$	(7)	\$	(9 361)	\$	1 982 036	\$

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 4 256 millions de dollars (4 085 millions de dollars au 31 octobre 2025; 4 034 millions de dollars au 31 juillet 2025; 3 600 millions de dollars au 30 avril 2025) est classée dans la catégorie d'actifs en défaut et une tranche de 1 338 millions de dollars au 31 janvier 2026 (1 335 millions de dollars au 31 octobre 2025; 1 300 millions de dollars au 31 juillet 2025; 1 266 millions de dollars au 30 avril 2025) est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹ (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2025 T1									
		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :									
		Valeur comptable brute des :			Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴			Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴			Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations ³							
											Valeurs nettes
Prêts	1	5 453	\$ 924 555	\$ (8 655)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (8 647)	\$ 921 353	\$		\$
Titres de créance	2	—	313 312	(3)	—	—	(3)	313 309			
Expositions hors bilan	3	133	781 267	(939)	—	—	(939)	780 461			
Total	4	5 586	\$ 2 019 134	\$ (9 597)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (9 589)	\$ 2 015 123	\$		\$

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 4 007 millions de dollars est classée dans la catégorie d'actifs en défaut et une tranche de 1 446 millions de dollars au 31 janvier 2025 est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T1					2025 T4				
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
Prêts		1	322 758	\$ 622 573	\$ 545 088	\$ 77 387	\$ 98	328 852	\$ 614 323	\$ 536 714	\$ 77 609	\$ –
Titres de créance		2	306 009	987	–	–	987	311 163	1 078	–	–	1 078
Total		3	628 767	\$ 623 560	\$ 545 088	\$ 77 387	\$ 1 085	640 015	\$ 615 401	\$ 536 714	\$ 77 609	\$ 1 078
<i>Dont expositions en défaut</i>		4	3 638	1 956	1 673	283	–	3 486	1 934	1 660	274	–
			2025 T3					2025 T2				
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
Prêts		5	325 643	\$ 601 115	\$ 523 343	\$ 77 772	\$ –	323 853	\$ 583 194	\$ 504 836	\$ 78 358	\$ –
Titres de créance		6	315 133	1 092	–	–	1 092	320 127	1 135	–	–	1 135
Total		7	640 776	\$ 602 207	\$ 523 343	\$ 77 772	\$ 1 092	643 980	\$ 584 329	\$ 504 836	\$ 78 358	\$ 1 135
<i>Dont expositions en défaut</i>		8	3 455	1 879	1 613	266	–	3 023	1 843	1 574	269	–
			2025 T1									
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³					
Prêts		9	324 473	\$ 605 535	\$ 525 757	\$ 79 778	\$ –					
Titres de créance		10	312 271	1 041	–	–	1 041					
Total		11	636 744	\$ 606 576	\$ 525 757	\$ 79 778	\$ 1 041					
<i>Dont expositions en défaut</i>		12	3 548	1 905	1 638	267	–					

¹ Tient compte des sûretés, des garanties financières et des dérivés de crédit seulement lorsqu'ils donnent lieu à une réduction des exigences de fonds propres.

² Pour les expositions de détail, reflètent la valeur des sûretés au moment de l'octroi des prêts. Pour les expositions autres que de détail, reflètent uniquement la valeur des actifs financiers reçus en garantie.

³ Au 31 janvier 2026, l'effet des dérivés de crédit employés comme techniques ARC sur les actifs pondérés en fonction des risques correspond à une diminution de 0,4 milliard de dollars (une diminution de 0,4 milliard de dollars au 31 octobre 2025; une diminution de 0,4 milliard de dollars au 31 juillet 2025; une diminution de 0,4 milliard de dollars au 30 avril 2025 et une diminution de 0,4 milliard de dollars au 31 janvier 2025) (RC7).

Expositions brutes au risque de crédit¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T1							2025 T4						
			Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	
Par catégorie de contreparties																
Expositions aux produits de détail																
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1		476 721	\$ 83 448	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 560 169	\$	475 272	\$ 82 118	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 557 390	\$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2		42 667	136 191	–	–	–	178 858		43 357	135 484	–	–	–	178 841	
Autres expositions aux produits de détail	3		103 305	9 964	–	–	50	113 319		103 958	9 967	–	–	51	113 976	
	4		622 693	229 603	–	–	50	852 346		622 587	227 569	–	–	51	850 207	
Expositions aux produits autres que de détail																
Entreprises	5		368 309	107 986	289 105	25 674	29 472	820 546		309 344	104 790	293 703	25 474	27 664	760 975	
Emprunteurs souverains	6		349 634	14 949	69 084	16 695	10 808	461 170		417 328	15 119	93 443	16 017	11 222	553 129	
Banques	7		27 275	3 406	149 619	25 167	2 082	207 549		23 534	3 433	136 074	22 518	2 176	187 735	
	8		745 218	126 341	507 808	67 536	42 362	1 489 265		750 206	123 342	523 220	64 009	41 062	1 501 839	
Total	9		1 367 911	\$ 355 944	\$ 507 808	\$ 67 536	\$ 42 412	\$ 2 341 611	\$	1 372 793	\$ 350 911	\$ 523 220	\$ 64 009	\$ 41 113	\$ 2 352 046	\$
Par pays où le risque est assumé																
Canada	10		767 015	\$ 203 905	\$ 109 817	\$ 21 260	\$ 10 708	\$ 1 112 705	\$	766 429	\$ 196 805	\$ 120 881	\$ 21 072	\$ 10 429	\$ 1 115 616	\$
États-Unis	11		544 994	147 571	233 388	21 822	29 677	977 452		549 512	149 695	225 536	18 837	28 752	972 332	
Autres pays																
Europe	12		43 282	4 028	118 566	17 893	1 792	185 561		44 640	4 002	131 430	16 810	1 686	198 568	
Autres	13		12 620	440	46 037	6 561	235	65 893		12 212	409	45 373	7 290	246	65 530	
	14		55 902	4 468	164 603	24 454	2 027	251 454		56 852	4 411	176 803	24 100	1 932	264 098	
Total	15		1 367 911	\$ 355 944	\$ 507 808	\$ 67 536	\$ 42 412	\$ 2 341 611	\$	1 372 793	\$ 350 911	\$ 523 220	\$ 64 009	\$ 41 113	\$ 2 352 046	\$
Par durée résiduelle des contrats																
Moins de 1 an	16		553 284	\$ 261 398	\$ 505 879	\$ 66 937	\$ 20 174	\$ 1 407 672	\$	559 214	\$ 260 376	\$ 521 437	\$ 41 983	\$ 16 840	\$ 1 399 850	\$
De 1 an à 5 ans	17		548 017	93 276	1 626	338	22 124	665 381		530 142	89 172	1 264	14 974	24 154	659 706	
Plus de 5 ans	18		266 610	1 270	303	261	114	268 558		283 437	1 363	519	7 052	119	292 490	
Total	19		1 367 911	\$ 355 944	\$ 507 808	\$ 67 536	\$ 42 412	\$ 2 341 611	\$	1 372 793	\$ 350 911	\$ 523 220	\$ 64 009	\$ 41 113	\$ 2 352 046	\$
Expositions aux produits autres que de détail par industrie																
Immobilier																
Résidentiel	20		41 149	\$ 5 812	\$ 4	\$ 94	\$ 2 366	\$ 49 425	\$	41 664	\$ 5 384	\$ 4	\$ 99	\$ 2 402	\$ 49 553	\$
Non résidentiel	21		50 556	5 654	9	570	611	57 400		49 309	5 349	21	640	594	55 913	
Total des prêts immobiliers	22		91 705	11 466	13	664	2 977	106 825		90 973	10 733	25	739	2 996	105 466	
Agriculture	23		13 823	688	31	36	32	14 610		13 212	729	4	60	32	14 037	
Automobile	24		16 381	5 592	189	1 044	570	23 776		15 576	5 634	5	995	578	22 788	
Services financiers	25		86 420	20 681	431 540	36 833	4 931	580 405		82 694	20 519	432 940	34 888	4 789	575 830	
Alimentation, boissons et tabac	26		8 444	4 371	31	1 714	550	15 110		10 297	4 453	229	1 716	435	17 130	
Foresterie	27		1 495	801	3	54	229	2 582		1 487	880	–	58	160	2 585	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28		401 581	10 647	67 176	15 568	7 200	502 172		411 592	11 002	79 595	15 065	7 574	524 828	
Services de santé et services sociaux	29		22 855	4 414	80	127	5 889	33 365		23 592	4 923	185	143	6 049	34 892	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30		7 134	2 957	33	50	1 261	11 435		7 381	3 022	26	46	1 305	11 780	
Métaux et mines	31		5 560	3 856	557	1 237	976	12 186		4 905	3 574	220	1 149	972	10 820	
Pétrole et gaz	32		4 154	4 991	3 262	1 568	2 094	16 069		3 964	5 009	5 544	1 086	1 549	17 152	
Énergie et services publics	33		12 289	14 791	575	1 977	7 391	37 023		12 680	14 523	26	1 916	6 514	35 659	
Services professionnels et autres	34		23 501	12 924	1 217	1 494	2 177	41 313		22 069	11 846	2 245	1 176	2 378	39 714	
Commerce de détail	35		10 600	4 238	1 821	412	426	17 497		10 853	4 418	1 798	443	428	17 940	
Fabrication – divers et vente de gros	36		13 871	10 227	50	1 508	1 401	27 057		14 442	9 850	78	1 228	1 207	26 805	
Télécommunications, câblodistribution et médias	37		7 882	6 560	–	1 140	831	16 413		7 704	5 466	–	1 188	609	14 967	
Transports	38		6 854	2 910	1	644	2 374	12 783		6 918	2 925	1	673	2 407	12 924	
Autres	39		10 669	4 227	1 229	1 466	1 053	18 644		9 867	3 836	299	1 440	1 080	16 522	
Total	40		745 218	\$ 126 341	\$ 507 808	\$ 67 536	\$ 42 362	\$ 1 489 265	\$	750 206	\$ 123 342	\$ 523 220	\$ 64 009	\$ 41 062	\$ 1 501 839	\$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2025 T3						2025 T2					
			Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties														
Expositions aux produits de détail														
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1		465 992	\$ 79 901	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 545 893	\$ 456 415	\$ 78 463	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 534 878
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2		44 300	132 524	–	–	–	176 824	43 132	132 148	–	–	–	175 280
Autres expositions aux produits de détail	3		101 024	9 161	–	–	51	110 236	98 677	9 003	–	–	50	107 730
	4		611 316	221 586	–	–	51	832 953	598 224	219 614	–	–	50	817 888
Expositions aux produits autres que de détail														
Entreprises	5		305 659	102 750	300 334	26 109	26 149	761 001	302 191	104 668	270 563	24 765	26 202	728 389
Emprunteurs souverains	6		421 186	15 072	69 072	17 160	11 068	533 558	453 153	14 495	65 724	20 166	10 513	564 051
Banques	7		23 201	3 349	125 934	25 397	2 238	180 119	21 278	3 183	125 386	19 241	2 536	171 624
	8		750 046	121 171	495 340	68 666	39 455	1 474 678	776 622	122 346	461 673	64 172	39 251	1 464 064
Total	9		1 361 362	\$ 342 757	\$ 495 340	\$ 68 666	\$ 39 506	\$ 2 307 631	\$ 1 374 846	\$ 341 960	\$ 461 673	\$ 64 172	\$ 39 301	\$ 2 281 952
Par pays où le risque est assumé														
Canada	10		755 912	\$ 192 075	\$ 115 895	\$ 21 513	\$ 10 004	\$ 1 095 399	743 255	\$ 189 492	\$ 110 450	\$ 18 656	\$ 9 726	\$ 1 071 579
États-Unis	11		547 640	146 433	214 046	19 920	27 961	956 000	574 036	148 148	201 432	20 413	27 731	971 760
Autres pays														
Europe	12		45 382	3 855	120 760	19 106	1 307	190 410	44 443	3 961	111 570	18 828	1 283	180 085
Autres	13		12 428	394	44 639	8 127	234	65 822	13 112	359	38 221	6 275	561	58 528
	14		57 810	4 249	165 399	27 233	1 541	256 232	57 555	4 320	149 791	25 103	1 844	238 613
Total	15		1 361 362	\$ 342 757	\$ 495 340	\$ 68 666	\$ 39 506	\$ 2 307 631	\$ 1 374 846	\$ 341 960	\$ 461 673	\$ 64 172	\$ 39 301	\$ 2 281 952
Par durée résiduelle des contrats														
Moins de 1 an	16		537 018	\$ 251 886	\$ 493 983	\$ 45 657	\$ 16 051	\$ 1 344 595	493 374	\$ 251 118	\$ 461 081	\$ 41 164	\$ 17 647	\$ 1 264 384
De 1 an à 5 ans	17		538 254	89 564	1 354	15 929	23 359	668 460	594 157	89 017	592	15 879	21 563	721 208
Plus de 5 ans	18		286 090	1 307	3	7 080	96	294 576	287 315	1 825	–	7 129	91	296 360
Total	19		1 361 362	\$ 342 757	\$ 495 340	\$ 68 666	\$ 39 506	\$ 2 307 631	\$ 1 374 846	\$ 341 960	\$ 461 673	\$ 64 172	\$ 39 301	\$ 2 281 952
Expositions aux produits autres que de détail par industrie														
Immobilier														
Résidentiel	20		41 148	\$ 5 396	\$ 4	\$ 91	\$ 2 583	\$ 49 222	40 779	\$ 5 501	\$ 3	\$ 109	\$ 2 450	\$ 48 842
Non résidentiel	21		47 646	4 754	23	498	562	53 483	46 813	4 875	18	592	559	52 857
Total des prêts immobiliers	22		88 794	10 150	27	589	3 145	102 705	87 592	10 376	21	701	3 009	101 699
Agriculture	23		12 419	711	4	49	30	13 213	12 431	724	4	42	35	13 236
Automobile	24		17 159	5 838	5	1 042	581	24 625	18 234	6 335	4	1 417	594	26 584
Services financiers	25		81 342	20 685	428 464	38 389	4 518	573 398	73 333	20 886	402 364	30 344	5 079	532 006
Alimentation, boissons et tabac	26		8 073	4 157	117	1 727	439	14 513	8 076	4 098	79	1 878	439	14 570
Foresterie	27		1 654	824	–	53	159	2 690	1 810	755	–	50	172	2 787
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28		414 786	11 149	56 957	16 289	7 473	506 654	447 477	10 643	52 093	19 348	7 125	536 686
Services de santé et services sociaux	29		23 521	4 308	165	127	5 896	34 017	24 317	4 622	220	170	6 000	35 329
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30		7 868	2 937	24	24	1 253	12 106	7 267	2 696	14	27	1 139	11 143
Métaux et mines	31		4 964	3 450	294	1 060	972	10 740	4 995	3 693	226	860	888	10 662
Pétrole et gaz	32		4 793	5 133	5 234	1 427	1 688	18 275	5 499	5 087	2 372	1 238	1 358	15 554
Énergie et services publics	33		12 863	14 076	23	1 922	5 807	34 691	11 838	14 142	21	1 801	6 031	33 833
Services professionnels et autres	34		22 264	11 365	1 519	1 115	2 284	38 547	22 143	11 624	1 935	1 420	2 129	39 251
Commerce de détail	35		10 612	4 975	1 782	362	425	18 156	10 393	4 843	1 445	424	610	17 715
Fabrication – divers et vente de gros	36		15 470	9 410	54	1 269	810	27 013	15 876	9 467	242	1 385	761	27 731
Télécommunications, câblodistribution et médias	37		7 989	5 459	183	1 341	611	15 583	8 331	5 710	–	1 334	615	15 990
Transports	38		6 827	2 838	–	675	2 326	12 666	7 031	3 080	–	739	2 248	13 098
Autres	39		8 648	3 706	488	1 206	1 038	15 086	9 979	3 565	633	994	1 019	16 190
Total	40		750 046	\$ 121 171	\$ 495 340	\$ 68 666	\$ 39 455	\$ 1 474 678	776 622	\$ 122 346	\$ 461 673	\$ 64 172	\$ 39 251	\$ 1 464 064

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2025							
		T1							
		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total		
Par catégorie de contreparties									
Expositions aux produits de détail									
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	470 368	\$ 77 058	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 547 426	\$	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	42 499	134 630	–	–	–	177 129		
Autres expositions aux produits de détail	3	101 533	9 138	–	–	54	110 725		
	4	614 400	220 826	–	–	54	835 280		
Expositions aux produits autres que de détail									
Entreprises	5	308 257	109 803	268 374	28 169	26 765	741 368		
Emprunteurs souverains	6	446 105	13 929	68 670	21 039	11 152	560 895		
Banques	7	23 496	3 329	129 310	20 232	2 791	179 158		
	8	777 858	127 061	466 354	69 440	40 708	1 481 421		
Total	9	1 392 258	\$ 347 887	\$ 466 354	\$ 69 440	\$ 40 762	\$ 2 316 701	\$	
Par pays où le risque est assumé									
Canada	10	743 468	\$ 186 380	\$ 117 904	\$ 22 228	\$ 10 141	\$ 1 080 121	\$	
États-Unis	11	593 760	156 329	193 226	20 219	28 778	992 312		
Autres pays									
Europe	12	42 126	4 701	116 532	19 134	1 603	184 096		
Autres	13	12 904	477	38 692	7 859	240	60 172		
	14	55 030	5 178	155 224	26 993	1 843	244 268		
Total	15	1 392 258	\$ 347 887	\$ 466 354	\$ 69 440	\$ 40 762	\$ 2 316 701	\$	
Par durée résiduelle des contrats									
Moins de 1 an	16	487 303	\$ 254 677	\$ 462 798	\$ 42 889	\$ 18 240	\$ 1 265 907	\$	
De 1 an à 5 ans	17	602 984	91 329	3 556	18 502	22 431	738 802		
Plus de 5 ans	18	301 971	1 881	–	8 049	91	311 992		
Total	19	1 392 258	\$ 347 887	\$ 466 354	\$ 69 440	\$ 40 762	\$ 2 316 701	\$	
Expositions au risque de crédit autre que de détail par industrie									
Immobilier									
Résidentiel	20	41 400	\$ 5 801	\$ 5	\$ 67	\$ 2 505	\$ 49 778	\$	
Non résidentiel	21	57 953	9 232	26	362	597	68 170		
Total des prêts immobiliers	22	99 353	15 033	31	429	3 102	117 948		
Agriculture	23	12 310	678	5	93	36	13 122		
Automobile	24	17 904	6 433	5	1 459	606	26 407		
Services financiers	25	69 107	17 378	405 128	34 061	5 451	531 125		
Alimentation, boissons et tabac	26	8 510	4 214	30	1 779	452	14 985		
Foresterie	27	1 661	837	–	45	168	2 711		
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	440 282	11 107	51 344	20 197	7 502	530 432		
Services de santé et services sociaux	29	24 546	4 949	133	153	6 282	36 063		
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	6 618	2 947	20	28	1 120	10 733		
Métaux et mines	31	5 435	3 785	377	1 101	928	11 626		
Pétrole et gaz	32	5 415	5 468	5 008	1 689	1 326	18 906		
Énergie et services publics	33	12 771	14 129	26	2 070	6 386	35 382		
Services professionnels et autres	34	24 022	11 700	3 234	1 134	1 782	41 872		
Commerce de détail	35	9 634	4 073	54	321	621	14 703		
Fabrication – divers et vente de gros	36	15 616	10 331	175	1 058	902	28 082		
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	7 720	6 337	–	1 906	709	16 672		
Transports	38	7 879	3 370	1	967	2 391	14 608		
Autres	39	9 075	4 292	783	950	944	16 044		
Total	40	777 858	\$ 127 061	\$ 466 354	\$ 69 440	\$ 40 708	\$ 1 481 421	\$	

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2026 T1									2025 T4														
	Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC				Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴				
	Montants		Montants		Montants		Montants				Montants		Montants		Montants									
	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan			au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan								
1	153	\$	–	\$	229	\$	–	\$	15	\$	6,55	%	175	\$	–	\$	256	\$	–	\$	16	\$	6,25	%
2	–		–		61		–		–		–		–		–		55		–		–		–	
3	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
4	2 885		–		2 885		–		581		20,14		3 237		–		3 237		–		708		21,87	
5	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
6	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
7	948		518		794		145		913		97,23		965		555		835		89		901		97,51	
8	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
9	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
10	7 424		4 673		7 424		1 869		7 991		85,99		7 122		4 947		7 122		1 979		7 705		84,66	
11	3 538		5 072		2 693		1 174		2 506		64,80		3 197		5 323		2 670		1 245		2 545		65,01	
12	4 443		1 718		4 443		687		1 662		32,40		4 311		2 038		4 311		815		2 412		47,05	
13	4 443		1 718		4 443		687		1 662		32,40		4 311		2 038		4 311		815		2 412		47,05	
14	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
15	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
16	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
17	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
18	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
19	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
20	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
21	112		–		112		–		162		144,64		104		–		104		–		148		142,31	
22	31 721		–		31 721		–		23 751		74,87		32 532		–		32 532		–		24 367		74,90	
23	51 224	\$	11 981	\$	50 362	\$	3 875	\$	37 581	\$	69,29	%	51 643	\$	12 863	\$	51 122	\$	4 128	\$	38 802	\$	70,23	%
2025 T3												2025 T2												
Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴					
Montants		Montants		Montants		Montants				Montants		Montants		Montants										
au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan			au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan									
24	171	\$	–	\$	251	\$	–	\$	16	\$	6,37	%	126	\$	–	\$	202	\$	–	\$	15	\$	7,43	%
25	–		–		49		–		–		–		–		–		46		–		–		–	
26	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
27	3 600		–		3 600		–		804		22,33		2 906		–		2 906		–		650		22,37	
28	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
29	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
30	866		551		730		89		790		96,46		964		520		822		84		868		95,81	
31	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
32	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
33	7 156		4 851		7 156		1 941		7 424		81,61		7 594		5 213		7 594		2 085		8 427		87,06	
34	3 063		5 283		2 583		1 176		2 437		64,83		2 952		5 336		2 580		1 188		2 436		64,65	
35	3 944		2 009		3 944		804		2 274		47,89		3 787		2 047		3 787		819		2 202		47,81	
36	3 944		2 009		3 944		804		2 274		47,89		3 787		2 047		3 787		819		2 202		47,81	
37	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
38	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
39	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
40	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
41	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
42	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
43	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
44	100		–		100		–		142		142,00		99		–		99		–		142		143,43	
45	32 419		–		32 419		–		24 227		74,73		30 710		–		30 710		–		23 579		76,78	
46	51 319	\$	12 694	\$	50 832	\$	4 010	\$	38 114	\$	69,50	%	49 138	\$	13 116	\$	48 746	\$	4 176	\$	38 319	\$	72,41	%

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4) (suite)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2025											
	T1											
	Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC				Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
Montants au bilan		Montants hors bilan		Montants au bilan		Montants hors bilan						
1	165	\$	–	\$	247	\$	–	\$	17	\$	6,88	%
2	–		–		41		–		–		–	
3	–		–		–		–		–		–	
4	2 847		–		2 847		–		773		27,15	
5	–		–		–		–		–		–	
6	–		–		–		–		–		–	
7	997		584		889		93		927		94,40	
8	–		–		–		–		–		–	
9	–		–		–		–		–		–	
10	17 181		5 361		17 181		2 145		26 961		139,51	
11	3 200		5 546		2 718		1 229		2 541		64,38	
12	3 682		1 717		3 682		687		2 114		48,39	
13	3 682		1 717		3 682		687		2 114		48,39	
14	–		–		–		–		–		–	
15	–		–		–		–		–		–	
16	–		–		–		–		–		–	
17	–		–		–		–		–		–	
18	–		–		–		–		–		–	
19	–		–		–		–		–		–	
20	–		–		–		–		–		–	
21	108		–		107		–		154		143,93	
22	32 243		–		32 243		–		25 132		77,95	
23	60 423	\$	13 208	\$	59 955	\$	4 154	\$	58 619	\$	91,44	%

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)

(en millions de dollars)		2026																											
À la date du bilan		T1																											
N° de ligne		Pondération des risques																											
		Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹																											
Catégories d'actifs		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres		
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	152 \$		77																									229 \$
2	Entités du secteur public	61																											61
3	Banques multilatérales de développement																												
4	Banques			2 881															4										2 885
5	Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières																												
6	Obligations sécurisées																												
7	Entreprises			7						16					47				868					1					939
8	Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières																												
9	Dont le financement spécialisé																												
10	Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	2 040		379																									
11	Clientèle de détail		654																										
12	Immobilier			1 514	719	900	1 408	71		13					342														3 867
13	Dont l'immobilier résidentiel général			1 514	719	900	1 408	71		13					342														5 130
14	Dont l'immobilier résidentiel de rapport																												
15	Dont l'autre immobilier résidentiel																												
16	Dont l'immobilier commercial général																												
17	Dont l'immobilier commercial de rapport																												
18	Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments																												
19	Prêts hypothécaires inversés																												
20	Titres adossés à des créances hypothécaires																												
21	Expositions en défaut																												
22	Autres actifs ²	7 970																	13				99						112
23	Total	10 223 \$	654	4 858	719	900	1 408	71		29				342	3 260				23 751				130	306	189		163		54 237 \$

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

en millions de dollars)		N° de		2025																											
À la date du bilan		ligne		T4																											
				Pondération des risques																											
				Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹																											
				0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres		
Catégories d'actifs																															
Emprunteurs souverains et banques centrales		1	174 \$			82																									256 \$
Entités du secteur public		2	55																												55
Banques multilatérales de développement		3																													
Banques		4				3 162															75										3 237
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières		5																													
Obligations sécurisées		6																													
Entreprises		7				14							17					14				877				2					924
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières		8																													
Dont le financement spécialisé		9																													
Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres		10	2 104			226															6 372										
Clients de détail		11		652																											9 101
Immobilier		12			647	458	664	1 187	1								1 972		3 263												3 915
Dont l'immobilier résidentiel général		13			647	458	664	1 187	1								1 972														5 126
Dont l'immobilier résidentiel de rapport		14																													
Dont l'autre immobilier résidentiel		15																													
Dont l'immobilier commercial général		16																													
Dont l'immobilier commercial de rapport		17																													
Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments		18																													
Prêts hypothécaires inversés		19																													
Titres adossés à des créances hypothécaires		20																													
Expositions en défaut		21																													
Autres actifs ²		22	8 165																		14				90						104
Total		23																			24 367										32 532
			10 498 \$	652	4 131	458	664	1 187	1			17				1 972	3 277				31 705								197		55 250 \$

* Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ACR) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

N° de
ligne

[illegible]

		Pondération des risques																												
																													Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹⁾	
		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres			
Catégories d'actifs																														
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	170 \$		81																								251 \$		
Entités du secteur public	2	49		–																								49		
Banques multilatérales de développement	3	–				–																						–		
Banques	4			3 495		–													105									3 600		
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières	5					–																						–		
Obligations sécurisées	6					–																						–		
Entreprises	7			14						36			–						766				–	3				819		
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières	8																											–		
Dont le financement spécialisé	9																											–		
Dettes subordonnées, actions et autres																														
fonds propres	10																											–		
Clientèle de détail	11	2 079		506															6 146					30	141	195		9 097		
Immobilier	12		636																									3 759		
Dont l'immobilier résidentiel général	13			604	422	586	1 032	1	–					1 888													215	4 748		
Dont l'immobilier résidentiel de rapport	14			604	422	586	1 032	1						1 888													215	4 748		
Dont l'autre immobilier résidentiel	15																											–		
Dont l'immobilier commercial général	16																											–		
Dont l'immobilier commercial de rapport	17																											–		
Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	18																											–		
Prêts hypothécaires inversés	19																											–		
Titres adossés à des créances hypothécaires	20																											–		
Expositions en défaut	21																											–		
Autres actifs ²	22	7 078		1 392															23 949									32 419		
Totals	23	9 376 \$	636	6 092	422	586	1 032	1	–	36				1 888	3 123				23 980					119	141	195	–	215	54 842 \$	

* Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2025 T2																								Pondération des risques										Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹	
			0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres										
Catégories d'actifs																																						
Emprunteurs souverains et banques centrales			1	126 \$		76																							202 \$									
Entités du secteur public			2	46		–																							–	46								
Banques multilatérales de développement			3	–																									–	–								
Banques			4			2 820														86									2 906									
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières			5																										–	–								
Obligations sécurisées			6			–														–									–	–								
Entreprises			7			14						57								–					3				–	906								
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières			8			–						–								–									–	–								
Dont le financement spécialisé			9									–								–									–	–								
Dettes subordonnées, actions et autres																													–	–								
fonds propres			10	2 071			1 171																						–	9 679								
Clientèle de détail			11																										–	3 768								
Immobilier			12			650																							240	4 606								
Dont l'immobilier résidentiel général			13				603	416	553	1 009	1	–					1 784												240	4 606								
Dont l'immobilier résidentiel de rapport			14				603	416	553	1 009	1						1 784													–	–							
Dont l'autre immobilier résidentiel			15																										–	–								
Dont l'immobilier commercial général			16																										–	–								
Dont l'immobilier commercial de rapport			17																										–	–								
Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments			18																										–	–								
Prêts hypothécaires inversés			19																										–	–								
Titres adossés à des créances hypothécaires			20																										–	–								
Expositions en défaut			21																										–	–								
Autres actifs ²			22	6 733			497														13				86				–	99								
Total			23	8 976 \$		650	5 181	416	553	1 009	1	–	57	–	–	–	1 784	3 118	–	–	23 480	–	–	–	–	119	157	501	–	240	52 922 \$							

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

(en millions de dollars)	N° de
À la date du bilan	ligne

N° de
ligne

2025	
T1	

Catégories d'actifs		Pondération des risques																												Exposition totale	
																														au risque de crédit	
																														(après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ²⁾)	
		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres				
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	165 \$		82						–									–					–			–		247 \$		
2	Entités du secteur public	41		–						–									–					–			–		41		
3	Banques multilatérales de développement	–		–		–				–									–					–			–		–		
4	Banques			2 592		–		–							–				255								–		2 847		
	Dont les entreprises d'investissement et																														
5	autres institutions financières			–		–		–		–									–					–			–		–		
6	Obligations sécurisées			–		–		–							–				–					–			–		–		
7	Entreprises			14						88		–			–		–	–		879			–	1			–		982		
	Dont les entreprises d'investissement et																														
8	autres institutions financières			–								–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
9	Dont le financement spécialisé											–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
	Dette subordonnée, actions et autres																														
10	fonds propres																														
	Clientèle de détail	2 179		1 456																5 780				30	9 399	482		–	19 326		
11	Immobilier		696								–				3 251				–								–		3 947		
12	Dont l'immobilier résidentiel de rapport			561	398	499	898	1	–					1 844				–		–							168		4 369		
13	Dont l'immobilier résidentiel de rapport			561	398	499	898	1						1 844				–		–							168		4 369		
14	Dont l'autre immobilier résidentiel																	–									–				
15	Dont l'immobilier commercial de rapport			–		–		–						–				–		–							–				
16	Dont l'immobilier commercial de rapport													–				–		–							–				
17	Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments													–				–		–							–				
18	Prêts hypothécaires inversés																	–		–							–				
19	Titres adossés à des créances hypothécaires																	–		–							–				
20	Expositions en défaut																	–		–							–				
21	Autres actifs ²																	–		–							–				
22	Total	7 111																	25 132										32 243		
		9 496 \$	696	4 705	398	499	898	1	–	88	–	–	–	1 844	3 251	–	–	–	–	32 060	–	–	–	124	9 399	482	–	168	64 108 \$		

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

Approche standard – Expositions par coefficient de pondération des risques (RC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T1				2025 T4			
			Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
Coefficient de pondération des risques										
Moins de 40 %		1	17 225 \$	4 741 \$	32,42 %	18 762 \$	16 377 \$	3 950 \$	30,71 %	17 590 \$
40-70 %		2	269	432	40,00	442	1 368	1 554	40,00	1 990
75-80 %		3	2 686	2 675	21,41	3 260	2 645	2 875	21,89	3 277
85-89 %		4	3	399	40,00	163	4	484	40,00	197
90-100 %		5	29 562	3 713	38,29	30 985	30 245	3 978	36,65	31 705
105-130 %		6	—	—	—	—	—	—	—	—
150 %		7	130	—	—	130	122	—	—	122
250 %		8	300	15	40,00	306	150	16	40,00	156
400 %		9	187	6	40,00	189	211	6	39,99	213
1 250 %		10	—	—	—	—	—	—	—	—
Expositions totales		11	50 362 \$	11 981 \$	32,32 %	54 237 \$	51 122 \$	12 863 \$	32,06 %	55 250 \$
			2025 T3				2025 T2			
			Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
Coefficient de pondération des risques										
Moins de 40 %		12	16 947 \$	3 895 \$	30,72 %	18 144 \$	15 588 \$	3 895 \$	30,69 %	16 785 \$
40-70 %		13	1 334	1 481	40,00	1 925	1 259	1 456	40,00	1 842
75-80 %		14	2 549	2 873	19,92	3 123	2 533	2 919	20,02	3 118
85-89 %		15	4	529	40,00	215	4	591	40,00	240
90-100 %		16	29 554	3 892	36,61	30 980	28 844	3 608	36,57	30 160
105-130 %		17	—	—	—	—	—	—	—	—
150 %		18	118	—	—	119	119	—	—	119
250 %		19	133	18	40,00	141	157	—	40,32	157
400 %		20	193	6	40,00	195	242	647	40,00	501
1 250 %		21	—	—	—	—	—	—	—	—
Expositions totales		22	50 832 \$	12 694 \$	31,57 %	54 842 \$	48 746 \$	13 116 \$	31,85 %	52 922 \$
			2025 T1							
			Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)				
Coefficient de pondération des risques										
Moins de 40 %		23	15 442 \$	4 062 \$	30,75 %	16 692 \$				
40-70 %		24	1 411	1 306	40,00	1 933				
75-80 %		25	2 648	3 041	19,80	3 251				
85-89 %		26	4	411	40,00	168				
90-100 %		27	30 693	3 766	36,28	32 060				
105-130 %		28	—	—	—	—				
150 %		29	125	—	—	124				
250 %		30	9 399	—	40,32	9 399				
400 %		31	233	622	40,00	482				
1 250 %		32	—	—	—	—				
Expositions totales		33	59 955 \$	13 208 \$	31,44 %	64 109 \$				

¹ La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des FCEC).

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises^{1, 2}

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026
T1

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

				Expositions brutes au bilan	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions
	Fourchette de PD ³	Notation externe		initiales ⁴											
Canada ⁸	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	19 229	\$ 14 109	\$ 41,24	% 22 431	\$ 0,11	% 7 550	29,83	% 2,2	4 085	\$ 18,21	% 7	\$
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	14 976	6 229	42,60	14 711	0,20	2 798	29,45	2,7	4 326	29,41	9	
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	36 417	17 892	38,22	38 562	0,35	8 993	29,64	2,1	13 672	35,45	40	
	4	De 0,50 à <0,75	B+	14 239	7 521	37,96	15 803	0,66	2 502	27,59	1,7	6 736	42,62	28	
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	28 291	14 206	36,35	32 070	1,62	10 936	35,27	2,1	24 508	76,42	182	
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	2 622	1 015	33,75	2 716	9,07	380	44,33	1,6	4 582	168,70	109	
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	3 745	1 412	49,17	4 125	21,57	970	45,52	1,9	9 094	220,46	400	
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	1 070	359	38,53	1 173	100,00	549	68,91	1,7	5 308	452,51	425	
	9	Total		120 589	\$ 62 743	\$ 39,06	% 131 591	\$ 2,37	% 34 656	31,93	% 2,1	72 311	\$ 54,95	% 1 200	\$ 1 539
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	63 339	\$ 2 469	\$ 60,00	% 64 821	\$ 0,03	% 150	7,34	% 4,5	2 648	\$ 4,09	% 2	\$
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+	1 044	771	58,46	1 495	0,22	42	29,75	2,2	442	29,57	1	
	12	De 0,25 à <0,50	s. o.	—	1	57,40	1	0,43	2	—	1,0	—	—	—	
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	20 786	6 428	59,79	24 556	0,61	3 587	31,49	3,2	14 023	57,11	47	
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	21 529	11 322	48,83	26 519	1,48	6 517	33,87	2,8	21 192	79,91	135	
	15	De 2,50 à <10,00	B-	5 296	1 512	47,88	5 538	4,71	1 510	33,46	2,4	5 950	107,44	87	
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	4 204	516	45,54	4 397	34,56	592	41,95	2,3	9 243	210,21	642	
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	984	250	56,02	1 088	100,00	201	54,73	1,6	6 140	564,34	106	
	18	Total		117 182	\$ 23 269	\$ 53,31	% 128 415	\$ 2,68	% 12 599	20,41	% 3,7	59 638	\$ 46,44	% 1 020	\$ 1 244

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

				Expositions brutes au bilan	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions
	Fourchette de PD ³	Notation externe		initiales ⁴											
Canada ⁸	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	44 633	\$ 152 454	\$ 41,19	% 104 123	\$ 0,09	% 1 041	38,96	% 2,2	23 509	\$ 22,58	% 35	\$
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	20 303	8 407	43,91	23 516	0,20	150	12,46	2,4	3 081	13,10	6	
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	12 973	11 695	39,39	16 715	0,35	352	22,75	2,6	5 045	30,18	13	
	22	De 0,50 à <0,75	B+	4 270	4 125	42,40	5 550	0,66	119	28,48	2,6	2 879	51,87	10	
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	6 672	8 063	40,75	8 821	1,58	305	22,40	2,5	4 586	51,99	29	
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	248	408	53,21	450	9,07	13	19,76	1,7	350	77,78	8	
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	567	1 215	45,11	1 087	21,36	43	32,10	2,4	1 829	168,26	77	
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	348	86	49,03	390	100,00	17	40,92	1,0	183	46,92	169	
	27	Total		90 014	\$ 186 453	\$ 41,26	% 160 652	\$ 0,64	% 2 038	32,03	% 2,3	41 462	\$ 25,81	% 347	\$ 480
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	15 887	\$ 19 463	\$ 56,94	% 27 056	\$ 0,06	% 251	32,41	% 3,0	4 990	\$ 18,44	% 6	\$
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+	2 637	4 194	45,78	4 572	0,22	59	36,72	2,6	1 832	40,07	4	
	30	De 0,25 à <0,50	s. o.	449	300	40,22	569	0,28	5	36,51	4,7	345	60,63	1	
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	10 811	15 026	40,97	16 970	0,58	241	33,77	2,8	9 975	58,78	33	
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	7 612	7 795	40,18	10 741	1,49	204	29,23	2,9	7 859	73,17	46	
	33	De 2,50 à <10,00	B-	1 290	2 041	40,61	2 096	4,71	53	24,69	3,5	1 852	88,36	24	
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	730	442	41,01	911	39,86	29	30,50	2,1	1 392	152,80	107	
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	159	130	40,20	211	100,00	6	24,68	1,4	649	307,58	—	
	36	Total		39 575	\$ 49 391	\$ 47,53	% 63 126	\$ 1,52	% 848	32,27	% 2,9	28 894	\$ 45,77	% 221	\$ 311

¹ Conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* de 2026 du BSIF, les entités soutenues par le gouvernement américain ont été reclassées de la catégorie d'actifs Emprunteurs souverains à la catégorie d'actifs Entreprises au premier trimestre de 2026.

² Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	N° de	2025
À la date du bilan	ligne	T4

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

		Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan	Expositions hors bilan avant prise en	FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
				initiales ³	compte des FCEC ³											
Canada ⁷	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	18 841	\$ 13 310	\$ 36,89	%	22 087	\$ 0,11	% 7 529	31,16	% 2,3	4 078	\$ 18,46	% 7	\$
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	14 080	\$ 5 019	33,80		13 173	0,20	2 774	28,69	2,6	3 853	29,25	7	
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	35 199	\$ 18 969	37,72		36 728	0,35	8 877	29,51	2,1	12 838	34,95	38	
	4	De 0,50 à <0,75	B+	13 434	\$ 6 780	33,55		14 226	0,66	2 488	27,49	1,7	6 035	42,42	26	
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	27 174	\$ 13 766	34,42		30 386	1,62	11 011	34,58	2,0	22 530	74,15	169	
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	2 256	\$ 651	31,23		2 173	9,31	413	45,68	1,7	3 815	175,56	92	
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	4 189	\$ 1 087	44,09		4 358	23,39	983	45,29	1,8	9 653	221,50	464	
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	1 082	\$ 188	29,35		1 084	100,00	575	65,09	1,6	3 987	367,80	419	
	9	Total		116 255	\$ 59 770	\$ 36,00	%	124 215	\$ 2,47	% 34 626	31,88	% 2,1	66 789	\$ 53,77	% 1 222	\$ 1 577
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	5 785	\$ 3 267	\$ 60,35	%	7 755	\$ 0,06	% 142	28,32	% 3,6	1 253	\$ 16,16	% 1	\$
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+	802	\$ 534	61,81		1 134	0,23	47	45,73	3,0	612	53,97	1	
	12	De 0,25 à <0,50	s. o.	—	\$ —	—		—	—	—	—	—	—	—	—	
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	22 093	\$ 7 263	58,68		26 267	0,62	3 681	31,51	3,2	15 041	57,26	51	
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	22 177	\$ 11 186	48,03		27 019	1,49	6 423	34,58	2,8	22 123	81,88	143	
	15	De 2,50 à <10,00	B-	5 154	\$ 1 578	45,14		5 393	4,71	1 521	33,96	2,6	5 951	110,35	86	
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	4 619	\$ 586	48,05		4 844	34,51	654	42,80	2,3	10 461	215,96	715	
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	966	\$ 317	53,74		1 101	100,00	189	74,16	1,6	9 162	832,15	84	
	18	Total		61 596	\$ 24 731	\$ 52,97	%	73 513	\$ 4,89	% 12 656	34,08	% 2,9	64 603	\$ 87,88	% 1 081	\$ 1 261

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

		Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan	Expositions hors bilan avant prise en	FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
				initiales ³	compte des FCEC ³											
Canada ⁷	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	42 630	\$ 146 853	\$ 40,88	%	99 699	\$ 0,09	% 1 022	39,06	% 2,2	23 467	\$ 23,54	% 35	\$
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	18 236	\$ 9 468	40,81		21 298	0,20	152	17,53	1,6	4 067	19,10	7	
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	13 290	\$ 10 564	38,00		16 538	0,35	340	25,14	2,1	5 712	34,54	14	
	22	De 0,50 à <0,75	B+	4 029	\$ 4 038	40,71		5 345	0,66	121	30,69	2,5	3 013	56,37	11	
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	7 601	\$ 6 756	40,27		9 775	1,54	314	26,34	2,6	6 628	67,81	37	
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	757	\$ 973	46,83		1 195	9,31	21	31,33	1,6	1 591	133,14	35	
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	805	\$ 1 032	45,12		1 244	25,49	37	35,34	1,8	2 269	182,40	117	
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	352	\$ 120	68,09		395	100,00	15	40,44	1,8	1 366	345,82	62	
	27	Total		87 700	\$ 179 804	\$ 40,75	%	155 489	\$ 0,77	% 2 019	33,46	% 2,1	48 113	\$ 30,94	% 318	\$ 515
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	17 097	\$ 19 870	\$ 56,69	%	28 382	\$ 0,07	% 254	32,21	% 3,0	5 231	\$ 18,43	% 6	\$
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+	3 036	\$ 5 213	44,41		5 371	0,23	68	37,79	2,6	2 302	42,86	5	
	30	De 0,25 à <0,50	s. o.	668	\$ 138	40,50		723	0,29	5	35,35	4,5	416	57,54	1	
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	11 709	\$ 16 656	40,59		18 471	0,60	280	33,89	2,7	10 894	58,98	37	
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	7 617	\$ 7 513	39,89		10 610	1,48	203	29,51	2,9	7 764	73,18	46	
	33	De 2,50 à <10,00	B-	1 645	\$ 2 130	40,61		2 153	4,71	50	25,54	3,7	1 994	92,61	26	
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	969	\$ 429	41,11		1 145	33,58	28	29,45	2,4	1 821	159,04	112	
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	85	\$ 102	40,25		126	100,00	5	25,41	1,1	399	316,67	—	
	36	Total		42 826	\$ 52 051	\$ 47,02	%	66 981	\$ 1,36	% 893	32,45	% 2,9	30 821	\$ 46,01	% 233	\$ 397

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) À la date du bilan		N° de ligne	2025 T3													
--	--	----------------	------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

		Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan	Expositions hors bilan avant prise en	FCEC	ECD après prise en compte des FCEC et des	PD	Nombre de	PCD	Échéance moyenne	Actifs pondérés en fonction	Densité des actifs pondérés en fonction	PA	Provisions
				initiales ³	compte des FCEC ³	moyen (%)	techniques ARC ⁴	moyenne (%)	débiteurs ⁵	moyenne (%)	(en années)	des risques	des risques ⁶		
Canada ⁷	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	18 056	\$ 12 439	\$ 36,50	20 854	\$ 0,11	% 7 140	31,12	% 2,2	3 832	\$ 18,38	% 7	\$
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	13 022	4 666	36,49	12 143	0,20	2 714	26,60	2,6	3 315	27,30	6	
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	34 958	18 311	35,34	36 425	0,35	8 928	28,53	2,1	12 251	33,63	36	
	4	De 0,50 à <0,75	B+	13 161	6 777	31,77	13 818	0,66	2 610	27,52	1,7	5 826	42,16	25	
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	27 267	14 779	37,45	30 513	1,63	11 233	34,44	2,1	22 760	74,59	171	
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	2 063	769	36,48	2 302	9,31	410	42,80	1,7	3 797	164,94	92	
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	4 085	1 080	45,63	4 462	24,14	955	44,97	1,8	9 800	219,63	484	
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	1 048	183	30,69	1 052	100,00	529	62,85	1,8	3 165	300,86	445	
	9	Total		113 660	\$ 59 004	\$ 35,98	121 569	\$ 2,55	% 34 494	31,32	% 2,1	64 746	\$ 53,26	% 1 266	\$ 1 642
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	5 459	\$ 2 830	\$ 61,31	7 194	\$ 0,06	% 142	27,96	% 3,7	1 163	\$ 16,17	% 1	\$
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+	756	384	61,52	993	0,23	47	53,45	3,2	639	64,35	1	
	12	De 0,25 à <0,50	s. o.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	22 914	6 437	59,75	26 768	0,62	3 824	32,30	3,2	15 748	58,83	54	
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	21 811	11 064	48,14	27 110	1,50	6 438	35,13	2,8	22 816	84,16	146	
	15	De 2,50 à <10,00	B-	5 336	1 679	51,69	5 606	4,71	1 423	33,81	2,5	6 114	109,06	89	
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	4 525	731	51,88	4 904	35,84	714	42,36	2,4	10 482	213,74	754	
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	935	233	43,65	1 037	100,00	187	72,34	1,8	8 528	822,37	68	
	18	Total		61 736	\$ 23 358	\$ 53,48	73 612	\$ 4,94	% 12 774	34,55	% 3,0	65 490	\$ 88,97	% 1 113	\$ 1 244

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

		Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan	Expositions hors bilan avant prise en	FCEC	ECD après prise en compte des FCEC et des	PD	Nombre de	PCD	Échéance moyenne	Actifs pondérés en fonction	Densité des actifs pondérés en fonction	PA	Provisions
				initiales ³	compte des FCEC ³	moyen (%)	techniques ARC ⁴	moyenne (%)	débiteurs ⁵	moyenne (%)	(en années)	des risques	des risques ⁶		
Canada ⁷	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	39 814	\$ 140 216	\$ 40,75	93 783	\$ 0,09	% 994	39,49	% 2,3	22 464	\$ 23,95	% 34	\$
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	18 092	8 427	42,23	21 220	0,20	159	16,81	1,4	3 901	18,38	7	
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	11 215	11 037	38,45	14 894	0,35	328	27,01	2,2	5 349	35,91	14	
	22	De 0,50 à <0,75	B+	5 446	4 326	39,91	6 846	0,66	135	27,35	2,1	3 433	50,15	12	
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	5 707	6 526	40,15	7 787	1,74	310	23,81	2,0	4 686	60,18	31	
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	922	1 242	44,00	1 458	9,31	21	31,69	1,8	1 967	134,91	43	
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	744	830	46,02	1 101	26,62	44	36,24	1,7	2 054	186,56	109	
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	409	229	53,96	494	100,00	14	39,70	1,7	1 543	312,35	95	
	27	Total		82 349	\$ 172 833	\$ 40,70	147 583	\$ 0,87	% 2 002	33,48	% 2,1	45 397	\$ 30,76	% 345	\$ 563
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	16 099	\$ 19 972	\$ 55,81	27 264	\$ 0,07	% 239	32,47	% 3,1	5 278	\$ 19,36	% 6	\$
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+	3 300	4 851	41,37	5 322	0,23	78	37,37	2,5	2 180	40,96	5	
	30	De 0,25 à <0,50	s. o.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	16 599	18 816	39,26	23 989	0,59	325	35,43	2,6	14 433	60,17	50	
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	8 005	8 081	40,02	11 237	1,43	211	29,66	3,0	8 316	74,01	47	
	33	De 2,50 à <10,00	B-	1 886	1 669	40,87	2 024	4,71	51	28,42	2,8	1 913	94,52	27	
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 061	605	40,97	1 309	33,74	31	30,10	2,5	2 078	158,75	131	
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	97	104	40,71	140	100,00	6	25,47	1,1	444	317,14	—	
	36	Total		47 047	\$ 54 098	\$ 45,74	71 285	\$ 1,42	% 941	33,22	% 2,9	34 642	\$ 48,60	% 266	\$ 415

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) N° de À la date du bilan		2025 T2											
		lignes											

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

		Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan	Expositions hors bilan avant prise en	FCEC	ECD après prise en compte des FCEC et des	PD	Nombre de	PCD	Échéance moyenne	Actifs pondérés en fonction	Densité des actifs pondérés en fonction	PA	Provisions	
				initiales ³	compte des FCEC ³	moyen (%)	techniques ARC ⁴	moyenne (%)	de débiteurs ⁵	moyenne (%)	(en années)	des risques	des risques ⁶			
Canada ⁷	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	17 272	\$	12 167	\$ 39,06	%	20 160	\$ 0,11	% 6 656	31,19	% 2,3	3 829	\$ 18,99	% 6 \$
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	12 843		5 014	\$ 37,87		12 208	\$ 0,20	% 2 656	28,31	% 2,5	3 482	\$ 28,52	% 7
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	34 243		18 082	\$ 36,77		36 387	\$ 0,35	% 8 930	27,86	% 2,1	12 057	\$ 33,14	% 36
	4	De 0,50 à <0,75	B+	13 302		6 905	\$ 33,71		14 064	\$ 0,66	% 2 622	28,21	% 1,7	6 225	\$ 44,26	% 26
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	27 470		15 221	\$ 37,29		31 152	\$ 1,63	% 11 831	34,68	% 2,1	23 432	\$ 75,22	% 178
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 890		564	\$ 36,46		1 887	\$ 9,31	% 414	42,91	% 1,7	3 063	\$ 162,32	% 76
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	4 270		1 281	\$ 43,40		4 561	\$ 24,25	% 925	46,20	% 1,8	10 321	\$ 226,29	% 514
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	1 000		214	\$ 35,92		1 024	\$ 100,00	% 629	60,45	% 1,8	2 919	\$ 285,06	% 426
	9	Total		112 290	\$	59 448	\$ 37,25	%	121 443	\$ 2,54	% 34 635	31,45	% 2,1	65 328	\$ 53,79	% 1 269 \$
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	5 127	\$	3 075	\$ 69,20	%	7 255	\$ 0,06	% 137	27,58	% 3,5	1 065	\$ 14,68	% 1 \$
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+	823		310	\$ 62,50		1 018	\$ 0,23	% 49	46,25	% 3,1	568	\$ 55,80	% 1
	12	De 0,25 à <0,50	s. o.	—		—	\$ —		—	\$ —	% —	—	% —	—	\$ —	% —
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	24 033		7 528	\$ 58,00		28 407	\$ 0,62	% 4 031	32,36	% 3,2	16 825	\$ 59,23	% 57
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	21 589		10 356	\$ 47,12		26 441	\$ 1,49	% 6 307	35,37	% 2,9	22 428	\$ 84,82	% 142
	15	De 2,50 à <10,00	B-	5 515		2 001	\$ 53,81		5 881	\$ 4,71	% 1 388	35,08	% 2,5	6 607	\$ 112,34	% 97
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	5 062		855	\$ 48,50		5 477	\$ 35,01	% 754	42,58	% 2,4	11 921	\$ 217,66	% 813
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	799		166	\$ 43,86		872	\$ 100,00	% 194	75,21	% 1,8	7 464	\$ 855,96	% 59
	18	Total		62 948	\$	24 291	\$ 54,06	%	75 351	\$ 4,83	% 12 859	34,59	% 3,0	66 878	\$ 88,76	% 1 170 \$

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

		Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan	Expositions hors bilan	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés	PA	Provisions
				initiales ³	avant prise en compte des FCEC ³								en fonction des risques ⁶		
Canada ⁷	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	37 642	\$ 137 103	\$ 40,53	90 211	\$ 0,09	% 964	39,99	% 2,3	21 487	\$ 23,82	% 32	\$
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	12 820	8 274	41,62	15 710	0,20	160	19,95	1,6	3 323	21,15	6	
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	10 978	9 434	39,54	14 186	0,35	286	25,59	2,2	4 810	33,91	13	
	22	De 0,50 à <0,75	B+	5 118	4 469	43,35	6 715	0,66	129	24,75	2,0	2 918	43,45	11	
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	5 967	5 970	40,52	7 796	1,77	323	25,16	2,1	4 946	63,44	32	
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 024	1 246	43,84	1 559	9,31	23	34,85	1,9	2 319	148,75	51	
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 141	949	47,74	1 529	21,20	49	37,08	1,9	2 888	188,88	121	
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	195	302	38,72	312	100,00	12	37,39	1,3	879	281,73	83	
	27	Total		74 885	\$ 167 747	\$ 40,67	% 138 018	\$ 0,82	% 1 943	34,55	% 2,1	43 570	\$ 31,57	% 349	\$ 485
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	17 723	\$ 20 950	\$ 53,71	28 993	\$ 0,07	% 237	32,64	% 3,1	5 531	\$ 19,08	% 6	\$
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+	3 922	5 171	39,57	5 984	0,23	80	38,10	2,3	2 398	40,07	5	
	30	De 0,25 à <0,50	s. o.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	18 651	23 941	38,92	27 971	0,59	357	35,67	2,6	16 923	60,50	59	
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	7 579	8 839	39,85	11 099	1,41	222	30,56	2,8	8 120	73,16	47	
	33	De 2,50 à <10,00	B-	1 660	1 939	40,44	1 751	4,71	53	27,31	3,1	1 630	93,09	23	
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 451	800	41,25	1 781	29,52	33	30,26	2,4	2 872	161,26	157	
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	117	97	40,84	157	100,00	6	26,20	1,8	464	295,54	4	
	36	Total		51 103	\$ 61 737	\$ 44,21	% 77 736	\$ 1,44	% 988	33,67	% 2,8	37 938	\$ 48,80	% 301	\$ 370

¹ Exclut les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)		N° de ligne	2025 T1
À la date du bilan			

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

[illegible]

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

						Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en		ECD après prise en compte des FCEC et des		PD		Nombre de		PCD		Échéance moyenne		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
		Fourchette de PD ²	Notation externe			initiales ³		compte des FCEC ³		techniques ARC ⁴		moyenne (%)		débiteurs ⁵		moyenne (%)		(en années)									
Canada ⁷	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	36 413	\$	142 101	\$	40,30	%	90 612	\$	0,09	%	965		39,52	%	2,2		21 346	\$	23,96	%	33	\$		
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	13 430		9 053		39,88		16 481		0,20		162		18,97		1,6		3 518		21,35		7			
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	12 550		9 811		40,10		15 929		0,35		288		22,54		2,0		8 845		30,42		13			
	22	De 0,50 à <0,75	B+	4 872		4 129		45,13		6 368		0,66		116		18,56		1,7		1 999		31,39		8			
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	5 995		5 805		44,40		7 977		1,76		325		20,65		1,6		3 900		48,89		26			
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 127		1 264		42,73		1 626		9,31		27		35,10		2,0		2 471		151,97		53			
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 074		1 164		53,94		1 541		20,84		43		37,01		2,0		2 915		189,16		120			
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	283		122		39,33		331		100,00		10		37,64		1,2		553		167,07		138			
27	Total			75 744	\$	173 449	\$	40,63	%	140 865	\$	0,82	%	1 932		33,22	%	2,1		41 547	\$	29,49	%	398	\$	492	\$
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	15 640	\$	22 471	\$	52,46	%	27 448	\$	0,07	%	233		33,16	%	3,1		5 233	\$	19,07	%	6	\$		
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+	5 165		5 844		39,23		7 475		0,23		88		39,66		2,6		3 313		44,32		7			
	30	De 0,25 à <0,50	s. o.	—		—		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	19 226		25 443		38,82		29 162		0,59		356		36,12		2,6		18 001		61,73		62			
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	7 898		8 130		39,78		11 130		1,41		216		30,32		2,8		8 137		73,11		47			
	33	De 2,50 à <10,00	B-	1 545		1 772		40,53		1 473		4,71		44		24,47		3,6		1 286		87,30		17			
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 520		1 073		41,09		1 961		34,08		39		30,34		2,5		3 024		154,21		197			
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	84		72		40,87		113		100,00		6		24,98		1,2		353		312,39		—			
36	Total			51 078	\$	64 805	\$	43,79	%	78 762	\$	1,54	%	982		34,23	%	2,8		39 347	\$	49,96	%	336	\$	337	\$

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains^{1, 2, 3}

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026 T1														
Fourchette de PD ⁴	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁵	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁵	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁶	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁷	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁸	PA	Provisions	
1 De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	345 509	\$ 37 455	\$ 66,41	% 436 340 ⁹	\$ 0,02	% 4 135	11,08	% 2,4	10 108	\$ 2,32	% 9	\$	
2 De 0,15 à <0,25	BB+	710	816	71,60	1 244	0,21	103	20,03	2,6	249	20,02	1		
3 De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	774	251	44,08	866	0,35	176	27,33	2,8	329	37,99	1		
4 De 0,50 à <0,75	B+	479	46	44,58	491	0,58	65	39,20	3,7	378	76,99	1		
5 De 0,75 à <2,50	De B à B-	333	279	57,66	421	1,60	269	36,72	3,1	389	92,40	3		
6 De 2,50 à <10,00	CCC+	1 559	3	48,29	111	8,53	15	20,19	1,8	86	77,48	2		
7 De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	55	3	26,29	55	36,52	16	52,09	1,2	147	267,27	11		
8 100,00 (défaillance)	Défaillance	62	5	42,90	65	100,00	7	60,26	3,6	379	583,08	13		
9 Total		349 481	\$ 38 858	\$ 66,28	% 439 593	\$ 0,04	% 4 774	11,21	% 2,4	12 065	\$ 2,74	% 41	\$	16 \$
2025 T4														
Fourchette de PD ⁴	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁵	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁵	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁶	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁷	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁸	PA	Provisions	
10 De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	413 045	\$ 38 171	\$ 66,64	% 504 629 ⁹	\$ 0,02	% 3 993	10,38	% 2,7	11 893	\$ 2,36	% 10	\$	
11 De 0,15 à <0,25	BB+	873	874	75,32	1 433	0,21	104	19,88	2,7	293	20,45	1		
12 De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	610	216	51,31	702	0,35	160	24,94	3,1	265	37,75	1		
13 De 0,50 à <0,75	B+	499	63	47,42	519	0,59	69	49,11	3,8	530	102,12	1		
14 De 0,75 à <2,50	De B à B-	426	194	50,69	510	1,82	298	44,30	3,0	590	115,69	4		
15 De 2,50 à <10,00	CCC+	1 549	4	30,32	124	8,74	20	24,90	1,9	119	95,97	3		
16 De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	59	2	35,31	59	34,93	16	47,16	1,3	143	242,37	10		
17 100,00 (défaillance)	Défaillance	92	9	29,61	95	100,00	10	61,65	3,1	544	572,63	33		
18 Total		417 153	\$ 39 533	\$ 66,63	% 508 071	\$ 0,05	% 4 657	10,52	% 2,7	14 377	\$ 2,83	% 63	\$	42 \$
2025 T3														
Fourchette de PD ⁴	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁵	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁵	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁶	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁷	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁸	PA	Provisions	
19 De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	416 768	\$ 38 245	\$ 66,04	% 508 338 ⁹	\$ 0,02	% 3 418	10,31	% 2,7	11 965	\$ 2,35	% 10	\$	
20 De 0,15 à <0,25	BB+	946	869	74,66	1 482	0,21	99	23,60	2,7	364	24,56	1		
21 De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	552	255	53,09	669	0,37	170	24,10	3,3	250	37,37	1		
22 De 0,50 à <0,75	B+	617	68	48,80	642	0,60	80	44,94	3,6	594	92,52	2		
23 De 0,75 à <2,50	De B à B-	485	225	26,39	530	1,84	298	38,91	2,7	535	100,94	4		
24 De 2,50 à <10,00	CCC+	1 482	4	31,01	39	8,62	14	51,74	1,9	78	200,00	2		
25 De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	62	3	37,14	62	37,19	19	48,18	1,5	151	243,55	12		
26 100,00 (défaillance)	Défaillance	104	5	43,02	106	100,00	9	62,96	3,0	579	546,23	38		
27 Total		421 016	\$ 39 674	\$ 65,89	% 511 868	\$ 0,05	% 4 089	10,46	% 2,7	14 516	\$ 2,84	% 70	\$	43 \$

¹ Conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* de 2026 du BSIF, les entités soutenues par le gouvernement américain ont été reclassées de la catégorie d'actifs Emprunteurs souverains à la catégorie d'actifs Entreprises au premier trimestre de 2026.

² À partir du deuxième trimestre de 2023, la présentation des emprunteurs souverains comprend toutes les entités du secteur public. Auparavant, ces expositions étaient présentées parmi différentes catégories d'actifs.

³ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

⁴ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁵ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁶ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁷ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁸ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁹ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains^{1, 2} (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2025														
	T2														
			Expositions brutes au bilan	Expositions hors bilan avant prise en	FCEC	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		PD	Nombre de	PCD	Échéance moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques	PA	Provisions
	Fourchette de PD ³	Notation externe	initiales ⁴	compte des FCEC ⁴	moyen (%)			moyenne (%)	débiteurs ⁶	moyenne (%)	(en années)	des risques	des risques ⁷		
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	448 829	\$ 37 310	\$ 64,72	%	540 386 ⁸	\$ 0,01	% 3 398	9,97	2,8	10 141	\$ 1,88	% 9	\$
2	De 0,15 à <0,25	BB+	920	810	74,97		1 413	0,21	102	20,21	2,4	275	19,46	1	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	606	267	54,80		733	0,36	173	23,95	3,1	264	36,02	1	
4	De 0,50 à <0,75	B+	485	69	55,78		514	0,60	69	50,30	3,9	549	106,81	2	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	523	147	34,22		557	1,80	315	38,21	2,7	548	98,38	4	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 436	4	29,36		25	8,62	10	45,84	2,1	45	180,00	1	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	123	24	59,38		137	27,42	19	52,93	2,1	368	268,61	19	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	105	5	43,02		107	100,00	10	63,39	3,1	586	547,66	39	
9	Total		453 027	\$ 38 636	\$ 64,73	%	543 872	\$ 0,04	% 4 079	10,11	% 2,8	12 776	\$ 2,35	% 76	
	2025														
	T1														
			Expositions brutes au bilan	Expositions hors bilan avant prise en	FCEC	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		PD	Nombre de	PCD	Échéance moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques	PA	Provisions
	Fourchette de PD ³	Notation externe	initiales ⁴	compte des FCEC ⁴	moyen (%)			moyenne (%)	débiteurs ⁶	moyenne (%)	(en années)	des risques	des risques ⁷		
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	441 709	\$ 37 032	\$ 65,34	%	535 846 ⁸	\$ 0,01	% 3 597	10,12	2,8	10 239	\$ 1,91	% 9	\$
11	De 0,15 à <0,25	BB+	999	896	75,08		1 556	0,21	95	24,46	2,6	410	26,35	1	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	601	206	49,66		677	0,35	168	24,92	3,2	257	37,96	1	
13	De 0,50 à <0,75	B+	331	70	43,91		353	0,61	70	44,09	3,9	336	95,18	1	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	539	153	34,44		578	1,77	323	36,49	2,4	521	90,14	4	
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 518	38	69,70		88	9,14	10	51,59	2,3	189	214,77	4	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	152	2	32,47		152	28,20	19	51,85	2,9	431	283,55	22	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	90	—	44,25		90	100,00	9	57,28	2,9	234	260,00	51	
18	Total		445 939	\$ 38 397	\$ 65,32	%	539 342	\$ 0,04	% 4 276	10,26	% 2,8	12 617	\$ 2,34	% 93	

¹ À partir du deuxième trimestre de 2023, la présentation des emprunteurs souverains comprend toutes les entités du secteur public. Auparavant, ces expositions étaient présentées parmi différentes catégories d'actifs.

² Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire) N° de
À la date du bilan ligne

N° de ligne		2026 T1																											
		Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
1		De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-		23 282	\$	11 801	\$	42,27	%	28 911	\$	0,06	%	405		51,13	%	1,6		5 901	\$	20,41	%	8	\$		
2		De 0,15 à <0,25		BB+		139		239		41,17		237		0,20		20		41,28		3,0		126		53,16					
3		De 0,25 à <0,50		De BB à BB-		531		462		36,04		400		0,33		25		40,03		1,2		162		40,50		1			
4		De 0,50 à <0,75		B+		102		505		42,37		316		0,57		23		24,17		2,1		139		43,99					
5		De 0,75 à <2,50		De B à B-		102		18		38,21		25		1,97		19		46,48		2,4		30		120,00					
6		De 2,50 à <10,00		CCC+		231		6		63,06		5		4,71		10		9,15		1,3		1		20,00					
7		De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins		2		11		100,00		13		33,33		2		2,63		4,8		2		15,38					
8		100,00 (défaillance)		Défaillance		—		—		—		—		—		—		—		—		—		—					
9		Total				24 389	\$	13 042	\$	42,09	%	29 907	\$	0,08	%	496		50,59	%	1,6		6 361	\$	21,27	%	9	\$	8	\$
		2025 T4																											
		Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
10		De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-		19 425	\$	12 103	\$	42,23	%	25 283	\$	0,06	%	420		48,58	%	1,8		5 920	\$	23,41	%	6	\$		
11		De 0,15 à <0,25		BB+		126		91		43,88		167		0,20		15		45,17		3,1		108		64,67					
12		De 0,25 à <0,50		De BB à BB-		352		486		35,48		389		0,34		26		40,47		1,6		176		45,24		1			
13		De 0,50 à <0,75		B+		108		627		41,69		370		0,58		23		23,81		2,0		169		45,68		1			
14		De 0,75 à <2,50		De B à B-		283		14		68,31		60		2,05		22		58,51		2,4		90		150,00		1			
15		De 2,50 à <10,00		CCC+		1		6		63,06		5		4,71		10		9,24		1,3		1		20,00					
16		De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins		2		11		100,00		13		33,33		2		2,66		4,9		2		15,38					
17		100,00 (défaillance)		Défaillance		—		—		—		—		—		—		—		—		—		—					
18		Total				20 297	\$	13 338	\$	42,06	%	26 287	\$	0,09	%	514		48,08	%	1,9		6 466	\$	24,60	%	9	\$	8	\$
		2025 T3																											
		Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
19		De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-		18 781	\$	11 788	\$	43,59	%	24 230	\$	0,06	%	409		47,73	%	2,0		5 811	\$	23,98	%	7	\$		
20		De 0,15 à <0,25		BB+		198		187		40,01		273		0,20		19		43,73		2,4		141		51,65					
21		De 0,25 à <0,50		De BB à BB-		188		392		35,06		307		0,33		21		42,89		2,1		159		51,79					
22		De 0,50 à <0,75		B+		183		556		38,45		397		0,58		29		21,04		2,1		154		38,79		1			
23		De 0,75 à <2,50		De B à B-		251		9		68,24		17		1,85		26		21,23		2,6		9		52,94					
24		De 2,50 à <10,00		CCC+		1		7		66,80		6		4,71		11		8,22		1,9		1		16,67					
25		De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins		—		11		100,00		11		33,33		1		—		5,0		—		—					
26		100,00 (défaillance)		Défaillance		—		—		—		—		—		—		—		—		—		—					
27		Total				19 602	\$	12 950	\$	43,14	%	25 241	\$	0,09	%	511		47,16	%	2,0		6 275	\$	24,86	%	8	\$	8	\$

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2025														
T2														
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	17 697	\$ 11 704	\$ 44,58	% 23 083	\$ 0,06	% 406	48,28	% 1,9	5 351	\$ 23,18	% 7	\$
2	De 0,15 à <0,25	BB+	122	236	42,87	223	0,20	19	43,76	1,8	101	45,29	–	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	206	391	35,80	349	0,34	22	43,55	1,5	163	46,70	1	
4	De 0,50 à <0,75	B+	94	617	38,39	331	0,57	27	18,15	2,0	113	34,14	–	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	252	14	54,10	16	1,84	26	27,40	2,2	10	62,50	–	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	–	18	86,99	16	4,71	11	1,44	4,2	1	6,25	–	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
9	Total		18 371	\$ 12 980	\$ 44,06	% 24 018	\$ 0,07	% 505	47,71	% 1,9	5 739	\$ 23,89	% 8	\$ 6 \$

2025														
T1														
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	19 737	\$ 12 408	\$ 45,66	% 25 541	\$ 0,06	% 401	48,36	% 1,9	5 815	\$ 22,77	% 8	\$
11	De 0,15 à <0,25	BB+	214	143	45,17	279	0,20	20	43,94	1,9	127	45,52	–	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	307	316	35,39	419	0,32	24	43,41	1,5	190	45,35	1	
13	De 0,50 à <0,75	B+	117	660	38,33	370	0,58	25	17,35	2,4	126	34,05	–	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	274	17	57,42	17	1,73	28	17,78	2,5	7	41,18	–	
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	–	19	84,85	16	4,71	11	2,44	4,1	1	6,25	–	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
18	Total		20 649	\$ 13 561	\$ 45,13	% 26 642	\$ 0,08	% 502	47,75	% 1,9	6 266	\$ 23,52	% 9	\$ 8 \$

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

		2026													
		T1													

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

À la date du bilan		N° de ligne		2025 T4														
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions				
Canada – assurées ^{7, 8, 9}	1	De 0,00 à <0,15 %	33 183 \$	14 173 \$	54,56 %	11 616 \$	0,07 %	233 367	11,13 %		229 \$	1,97 %	1 \$					
	2	De 0,15 à <0,25	6 551	380	48,46	2 860	0,19	27 591	10,85		123	4,30	1					
	3	De 0,25 à <0,50	6 778	164	44,32	2 976	0,32	31 134	10,64		182	6,12	1					
	4	De 0,50 à <0,75	4 284	566	53,09	1 887	0,51	15 527	10,50		156	8,27	1					
	5	De 0,75 à <2,50	5 304	47	75,40	2 235	1,26	14 398	10,63		345	15,44	3					
	6	De 2,50 à <10,00	1 384	26	28,34	562	5,71	6 002	10,67		208	37,01	3					
	7	De 10,00 à <100,00	412	6	68,23	156	28,11	1 796	10,66		87	55,77	5					
	8	100,00 (défaillance)	123	–	–	34	100,00	695	10,52		45	132,35	–					
	9	Total	58 019	15 362	54,27	22 326	0,77	330 510	10,91		1 375	6,16	15		15			
Canada – non assurées ^{7, 9}	10	De 0,00 à <0,15	207 737	108 816	49,79	261 912	0,06	864 663	21,00		10 468	4,00	37					
	11	De 0,15 à <0,25	57 700	8 086	47,07	61 506	0,20	156 252	25,26		6 841	11,12	31					
	12	De 0,25 à <0,50	43 251	3 931	43,66	44 967	0,32	129 968	27,27		8 158	18,14	40					
	13	De 0,50 à <0,75	17 975	2 423	47,17	19 118	0,51	45 135	26,43		4 229	22,12	26					
	14	De 0,75 à <2,50	21 136	1 219	43,78	21 670	1,26	46 787	26,99		9 120	42,09	73					
	15	De 2,50 à <10,00	4 458	78	41,47	4 491	5,61	13 245	23,53		3 803	84,68	57					
	16	De 10,00 à <100,00	1 346	3	65,56	1 348	32,10	3 806	20,10		1 415	104,97	86					
	17	100,00 (défaillance)	480	–	–	480	100,00	1 441	23,30		1 046	217,92	28					
	18	Total	354 083	124 556	49,30	415 492	0,47	1 261 297	22,90		45 080	10,85	378		430			
États-Unis – non assurées ⁷	19	De 0,00 à <0,15	29 765	16 560	66,28	40 740	0,07	108 067	29,24		2 247	5,52	9					
	20	De 0,15 à <0,25	9 195	560	42,64	9 434	0,19	26 435	28,26		1 078	11,43	5					
	21	De 0,25 à <0,50	6 632	388	40,88	6 791	0,32	25 450	30,04		1 222	17,99	7					
	22	De 0,50 à <0,75	4 485	209	42,49	4 574	0,51	11 202	34,44		1 262	27,59	8					
	23	De 0,75 à <2,50	5 950	211	38,77	6 032	1,32	19 795	34,18		3 101	51,41	27					
	24	De 2,50 à <10,00	1 310	67	16,56	1 321	5,02	7 101	35,99		1 586	120,06	25					
	25	De 10,00 à <100,00	775	8	15,91	776	20,87	2 555	30,05		1 204	155,15	50					
	26	100,00 (défaillance)	734	–	–	734	100,00	2 842	23,06		726	98,91	111					
	27	Total	58 846	18 003	64,19	70 402	1,61	203 447	30,02		12 426	17,65	242		192			
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel			470 948 \$	157 921 \$	51,48 %	508 220 \$	0,64 %	1 795 254	23,36 %		58 881 \$	11,59 %	635 \$		637 \$			

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendrent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendrent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendrent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

		2025													
		T3													

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

		2025																
		T2																
À la date du bilan																		
N° de ligne																		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

N° de ligne		2025																
À la date du bilan		T1																
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions				
Canada – assurées ^{7, 8, 9}	1	De 0,00 à <0,15 %	35 331	\$ 14 642	\$ 54,23	% 11 454	\$ 0,07	% 251 154	11,11	%		222	\$ 1,94	% 1	\$			\$
	2	De 0,15 à <0,25	6 839	415	47,52	2 945	0,19	29 574	10,92			128	4,35	1				
	3	De 0,25 à <0,50	6 010	193	49,56	2 666	0,32	32 921	10,71			166	6,23	1				
	4	De 0,50 à <0,75	5 150	545	53,08	2 318	0,50	16 554	10,44			190	8,20	1				
	5	De 0,75 à <2,50	5 730	79	34,38	2 442	1,26	16 331	10,53			372	15,23	3				
	6	De 2,50 à <10,00	1 467	28	39,41	555	5,63	6 572	10,71			204	36,76	3				
	7	De 10,00 à <100,00	457	4	135,06	163	27,13	2 311	10,49			91	55,83	5				
	8	100,00 (défaillance)	123	—	—	34	100,00	682	10,86			46	135,29	—				
	9	Total	61 107	15 906	53,85	22 577	0,77	356 099	10,89			1 419	6,29	15			15	
Canada – non assurées ^{7, 8}	10	De 0,00 à <0,15	200 863	100 145	49,65	250 583	0,07	857 880	20,86			10 091	4,03	35				
	11	De 0,15 à <0,25	50 427	6 775	44,41	53 436	0,19	144 686	25,56			5 994	11,22	26				
	12	De 0,25 à <0,50	38 219	3 483	40,35	39 624	0,33	122 195	26,63			7 182	18,13	35				
	13	De 0,50 à <0,75	16 763	2 315	46,47	17 839	0,51	44 164	26,46			3 995	22,39	24				
	14	De 0,75 à <2,50	21 043	1 329	43,44	21 620	1,26	48 003	26,95			9 226	42,67	73				
	15	De 2,50 à <10,00	4 311	99	43,06	4 354	5,47	13 677	23,65			3 768	86,54	55				
	16	De 10,00 à <100,00	1 270	7	68,15	1 274	32,22	3 796	20,32			1 375	107,93	81				
	17	100,00 (défaillance)	398	—	—	398	100,00	1 354	24,13			885	222,36	25				
	18	Total	333 294	114 153	48,92	389 128	0,46	1 235 755	22,72			42 516	10,93	354			385	
États-Unis – non assurées ⁷	19	De 0,00 à <0,15	41 015	16 922	66,13	52 206	0,07	114 355	29,44			2 853	5,46	11				
	20	De 0,15 à <0,25	11 225	900	51,12	11 686	0,19	25 647	31,60			1 496	12,80	7				
	21	De 0,25 à <0,50	6 849	374	39,66	6 998	0,31	27 925	31,26			1 260	18,01	7				
	22	De 0,50 à <0,75	4 283	200	40,30	4 364	0,53	10 075	34,28			1 248	28,60	8				
	23	De 0,75 à <2,50	6 241	209	36,91	6 319	1,32	17 594	34,19			3 251	51,45	29				
	24	De 2,50 à <10,00	1 377	63	15,65	1 387	5,65	7 012	33,28			1 579	113,84	25				
	25	De 10,00 à <100,00	543	10	16,22	545	28,47	2 624	32,63			925	169,72	49				
	26	100,00 (défaillance)	737	—	—	737	100,00	2 967	23,08			676	91,72	116				
	27	Total	72 270	18 678	64,08	84 242	1,38	208 199	30,53			13 288	15,77	252			195	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel			466 671	\$ 148 737	\$ 51,35	% 495 947	\$ 0,63	% 1 800 053	23,51	%		57 223	\$ 11,54	% 621	\$		595	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026														
T1														
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1	De 0,00 à <0,15 %	4 554	\$ 138 269	\$ 60,24	% 87 853	\$ 0,07	% 14 805 514	84,33	% 3,66	\$ 3 216	% 9,03	51	\$ 26	
2	De 0,15 à <0,25	2 443	21 893	59,60	15 490	0,19	2 429 336	86,57	1 399	9,03	26			
3	De 0,25 à <0,50	3 234	18 680	58,52	14 166	0,32	3 090 878	87,70	1 936	13,67	40			
4	De 0,50 à <0,75	3 844	13 937	61,50	12 415	0,52	1 563 148	88,36	2 540	20,46	57			
5	De 0,75 à <2,50	14 301	20 684	68,07	28 380	1,49	3 901 453	90,32	13 019	45,87	383			
6	De 2,50 à <10,00	10 856	5 936	87,15	16 029	5,32	3 737 363	89,82	17 822	111,19	768			
7	De 10,00 à <100,00	3 105	541	75,77	3 515	35,36	1 422 390	89,54	7 073	201,22	1 118			
8	100,00 (défaillance)	156	–	–	156	100,00	33 453	82,45	102	65,38	121			
9	Total	42 493	\$ 219 940	\$ 61,61	% 178 004	\$ 1,61	% 30 983 535	86,63	% 47 107	\$ 26,46	% 2 564	\$ 2 943	\$	

2025														
T4														
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
10	De 0,00 à <0,15 %	6 408	\$ 156 458	\$ 57,53	% 96 425	\$ 0,07	% 15 695 121	87,26	% 3 618	\$ 3,75	% 57	\$ 23		
11	De 0,15 à <0,25	2 524	17 590	62,35	13 492	0,19	2 270 896	87,16	1 223	9,06	23			
12	De 0,25 à <0,50	3 049	13 982	62,05	11 725	0,32	2 737 431	88,21	1 609	13,72	33			
13	De 0,50 à <0,75	3 765	10 879	65,38	10 878	0,53	1 408 795	89,49	2 281	20,97	52			
14	De 0,75 à <2,50	14 645	19 492	67,56	27 813	1,50	4 001 691	91,10	12 927	46,48	380			
15	De 2,50 à <10,00	10 122	4 914	91,31	14 609	5,27	3 580 262	90,28	16 236	111,14	696			
16	De 10,00 à <100,00	2 533	456	75,15	2 876	37,94	1 360 011	89,51	5 668	197,08	982			
17	100,00 (défaillance)	152	–	–	152	100,00	31 873	83,66	92	60,53	120			
18	Total	43 198	\$ 223 771	\$ 60,23	% 177 970	\$ 1,47	% 31 086 080	88,33	% 43 654	\$ 24,53	% 2 343	\$ 2 998	\$	

2025														
T3														
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
19	De 0,00 à <0,15 %	7 507	\$ 164 533	\$ 57,49	% 102 089	\$ 0,07	% 16 924 889	86,51	% 3 756	\$ 3,68	% 59	\$ 19		
20	De 0,15 à <0,25	2 526	14 601	60,64	11 380	0,19	2 070 557	87,92	1 040	9,14	19			
21	De 0,25 à <0,50	3 051	11 328	60,49	9 903	0,32	2 452 594	88,92	1 372	13,85	28			
22	De 0,50 à <0,75	3 754	9 755	63,72	9 970	0,53	1 513 916	88,85	2 078	20,84	47			
23	De 0,75 à <2,50	14 924	18 783	65,01	27 135	1,49	4 003 390	90,85	12 540	46,21	369			
24	De 2,50 à <10,00	9 816	3 407	81,83	12 604	5,45	3 263 961	91,08	14 430	114,49	625			
25	De 10,00 à <100,00	2 428	420	75,12	2 743	37,41	1 209 040	89,58	5 429	197,92	926			
26	100,00 (défaillance)	143	–	–	143	100,00	27 821	85,55	82	57,34	116			
27	Total	44 149	\$ 222 827	\$ 59,16	% 175 967	\$ 1,38	% 31 466 168	87,91	% 40 727	\$ 23,14	% 2 189	\$ 2 984	\$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2025														
T2														
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1	De 0,00 à <0,15	6 819	162 510	57,62	100 453	0,07	17 015 647	86,80		3 706	3,69	58		
2	De 0,15 à <0,25	2 457	14 592	61,72	11 463	0,19	2 095 934	87,92		1 048	9,14	20		
3	De 0,25 à <0,50	2 993	11 309	61,43	9 939	0,32	2 551 263	88,91		1 377	13,85	28		
4	De 0,50 à <0,75	3 718	9 420	65,75	9 911	0,52	1 498 664	89,09		2 043	20,61	46		
5	De 0,75 à <2,50	14 738	19 218	65,46	27 319	1,47	4 085 292	90,74		12 475	45,66	365		
6	De 2,50 à <10,00	9 751	3 242	85,52	12 523	5,47	3 296 444	91,02		14 363	114,69	622		
7	De 10,00 à <100,00	2 333	338	90,58	2 639	36,85	1 233 565	89,44		5 251	198,98	877		
8	100,00 (défaillance)	153	–	–	153	100,00	30 455	85,24		88	57,52	123		
9	Total	42 962	220 629	59,57	174 400	1,37	31 807 264	88,08		40 351	23,14	2 139	2 940	

2025														
T1														

	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
10	De 0,00 à <0,15	6 508	168 432	57,08	102 644	0,07	17 281 334	86,88		3 781	3,68	59		
11	De 0,15 à <0,25	2 411	14 967	60,43	11 455	0,19	2 141 928	88,10		1 049	9,16	20		
12	De 0,25 à <0,50	2 968	11 689	60,14	9 999	0,32	2 551 361	89,07		1 388	13,88	28		
13	De 0,50 à <0,75	3 685	9 637	63,97	9 850	0,53	1 543 678	89,17		2 048	20,79	46		
14	De 0,75 à <2,50	14 535	19 185	64,83	26 970	1,49	4 168 837	90,79		12 448	46,15	365		
15	De 2,50 à <10,00	9 620	3 346	82,46	12 380	5,45	3 509 866	91,01		14 168	114,44	613		
16	De 10,00 à <100,00	2 438	381	81,98	2 750	39,36	1 563 754	89,64		5 363	195,02	978		
17	100,00 (défaillance)	134	–	–	134	100,00	28 853	85,47		77	57,46	108		
18	Total	42 299	227 637	58,81	176 182	1,40	32 789 611	88,14		40 322	22,89	2 217	3 217	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026														
T1														
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
De 0,00 à <0,15 %	8 239	\$ 5 021	\$ 73,79	% 11 944	\$ 0,09	% 481 383	42,42	%	1 122	\$ 9,39	% 4	\$		
De 0,15 à <0,25	7 546	4 225	46,03	9 491	0,20	380 266	45,27		1 727	18,20	8			
De 0,25 à <0,50	17 645	1 081	70,85	18 411	0,32	502 440	35,95		4 320	23,46	22			
De 0,50 à <0,75	9 382	1 212	69,41	10 224	0,53	278 574	46,94		3 559	34,81	25			
De 0,75 à <2,50	33 351	2 340	73,51	35 063	1,57	807 549	50,67		20 626	58,83	279			
De 2,50 à <10,00	17 993	664	75,48	18 234	5,65	618 347	57,16		15 660	85,88	592			
De 10,00 à <100,00	5 010	59	64,08	5 001	27,40	204 571	56,74		6 215	124,28	782			
100,00 (défaillance)	674	4	100,00	637	100,00	18 409	53,34		726	113,97	282			
Total	99 840	\$ 14 606	\$ 65,18	% 109 005	\$ 3,42	% 3 291 539	47,84	%	53 955	\$ 49,50	% 1 994	\$ 2 017		
2025														
T4														
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
De 0,00 à <0,15 %	7 486	\$ 4 932	\$ 74,13	% 11 142	\$ 0,09	% 477 385	42,36	%	1 045	\$ 9,38	% 4	\$		
De 0,15 à <0,25	6 911	4 228	45,86	8 850	0,20	354 068	46,31		1 648	18,62	8			
De 0,25 à <0,50	16 526	1 105	70,83	17 309	0,33	467 556	35,94		3 693	21,34	20			
De 0,50 à <0,75	9 143	1 204	68,88	9 973	0,53	275 126	46,76		3 460	34,69	25			
De 0,75 à <2,50	36 656	2 345	73,27	38 366	1,57	879 725	51,62		23 059	60,10	313			
De 2,50 à <10,00	19 109	687	74,69	19 323	5,34	634 389	57,38		16 527	85,53	593			
De 10,00 à <100,00	4 300	62	74,32	4 314	26,77	181 267	55,93		5 323	123,39	642			
100,00 (défaillance)	695	5	100,00	656	100,00	18 617	51,58		548	83,54	294			
Total	100 826	\$ 14 568	\$ 65,14	% 109 933	\$ 3,26	% 3 288 133	48,53	%	55 303	\$ 50,31	% 1 899	\$ 2 033		
2025														
T3														
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
De 0,00 à <0,15 %	7 543	\$ 4 784	\$ 69,33	% 10 859	\$ 0,09	% 519 191	45,12	%	1 060	\$ 9,76	% 4	\$		
De 0,15 à <0,25	6 814	3 905	45,20	8 579	0,20	340 599	43,30		1 493	17,40	7			
De 0,25 à <0,50	15 596	1 098	66,06	16 321	0,32	458 218	35,54		3 418	20,94	19			
De 0,50 à <0,75	8 871	1 430	69,61	9 866	0,53	282 070	46,88		3 458	35,05	25			
De 0,75 à <2,50	35 372	2 134	64,29	36 738	1,57	859 289	51,05		21 875	59,54	297			
De 2,50 à <10,00	18 772	768	66,55	18 967	5,40	620 683	56,95		16 118	84,98	582			
De 10,00 à <100,00	4 368	87	61,55	4 384	26,80	181 427	54,92		5 324	121,44	642			
100,00 (défaillance)	688	4	100,00	645	100,00	18 146	50,44		557	86,36	281			
Total	98 024	\$ 14 210	\$ 61,53	% 106 359	\$ 3,34	% 3 279 623	48,26	%	53 303	\$ 50,12	% 1 857	\$ 1 974		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2025														
T2														
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1	De 0,00 à <0,15	7 432	5 443	69,56	11 218	0,08	551 326	45,82		1 086	9,68	4		
2	De 0,15 à <0,25	6 597	3 748	44,46	8 263	0,20	333 838	42,42		1 401	16,96	7		
3	De 0,25 à <0,50	15 243	1 069	66,20	15 953	0,33	477 949	36,39		3 378	21,17	19		
4	De 0,50 à <0,75	8 725	1 114	68,37	9 486	0,53	258 301	46,60		3 279	34,57	23		
5	De 0,75 à <2,50	33 542	2 005	64,78	34 828	1,57	820 155	51,45		20 902	60,01	285		
6	De 2,50 à <10,00	19 057	500	62,80	19 028	5,43	625 477	57,31		16 290	85,61	593		
7	De 10,00 à <100,00	4 509	65	54,49	4 504	26,21	179 111	55,91		5 561	123,47	661		
8	100,00 (défaillance)	702	4	100,00	658	100,00	18 834	51,23		565	85,87	292		
9	Total	95 807	13 948	61,47	103 938	3,42	3 264 991	48,66		52 462	50,47	1 884	1 966	
2025														
T1														
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
10	De 0,00 à <0,15	7 800	5 502	69,50	11 625	0,08	559 485	45,04		1 107	9,52	4		
11	De 0,15 à <0,25	6 684	3 807	44,83	8 391	0,20	336 040	42,07		1 412	16,83	7		
12	De 0,25 à <0,50	16 188	1 074	66,60	16 904	0,33	459 563	35,42		3 534	20,91	20		
13	De 0,50 à <0,75	8 960	1 108	67,79	9 711	0,53	277 453	45,87		3 309	34,07	24		
14	De 0,75 à <2,50	34 472	2 061	65,38	35 805	1,58	834 473	50,88		21 249	59,35	289		
15	De 2,50 à <10,00	19 009	508	63,67	18 968	5,46	615 485	56,76		16 088	84,82	586		
16	De 10,00 à <100,00	4 588	64	56,96	4 580	26,84	186 368	55,12		5 576	121,75	677		
17	100,00 (défaillance)	739	4	100,00	690	100,00	22 963	50,80		580	84,06	304		
18	Total	98 440	14 128	61,64	106 674	3,42	3 291 830	47,87		52 855	49,55	1 911	1 996	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

AS-RCC (pour les dérivés)

Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)

Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)

Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

Valeur à risque (VaR) pour les cessions temporaires de titres

Total

AS-RCC (pour les dérivés)

Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)

Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)

Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

VaR pour les cessions temporaires de titres

Total

AS-RCC (pour les dérivés)

Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)

Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)

Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

VaR pour les cessions temporaires de titres

Total

AS-RCC (pour les dérivés)

Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)

Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)

Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

VaR pour les cessions temporaires de titres

Total

N° de
ligne

2026
T1

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
1	12 607	\$ 35 632	\$	1,4	67 536	\$ 10 731
2	–	–	–	–	–	–
3			–	–	–	–
4					–	–
5					507 808	3 930
6					–	–
7					575 344	\$ 14 661

2025
T4

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
8	11 678	\$ 34 042	\$	1,4	64 009	\$ 10 570
9	–	–	–	–	–	–
10			–	–	–	–
11					–	–
12					523 220	4 351
13					–	–
14					587 229	\$ 14 921

2025
T3

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
15	12 796	\$ 36 251	\$	1,4	68 666	\$ 10 712
16	–	–	–	–	–	–
17			–	–	–	–
18					–	–
19					495 340	3 888
20					–	–
21					564 006	\$ 14 600

2025
T2

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
22	13 029	\$ 32 808	\$	1,4	64 172	\$ 9 282
23	–	–	–	–	–	–
24			–	–	–	–
25					–	–
26					461 673	3 494
27					–	–
28					525 845	\$ 12 776

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

	N° de ligne	2025					
		T1					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	1	14 849	\$ 34 751	\$	1,4	69 440	\$ 9 940
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	2	–	–		–	–	–
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	3			–	–	–	–
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	4					–	–
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	5					466 354	3 644
VaR pour les cessions temporaires de titres	6					–	–
Total	7					535 794	\$ 13 584

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.
² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3)

(en millions de dollars) A la date du bilan		N° de ligne	2026 T1												
			Pondération des risques												Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
			0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres
Catégories d'actifs															
Emprunteurs souverains et banques centrales		1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Entités du secteur public		2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques multilatérales de développement		3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques		4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	55	–	–	55
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques		5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	12	–	–	12
Entreprises		6	–	–	–	–	–	–	205	–	–	93	–	–	298
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises		7	–	–	–	–	–	–	205	–	–	43	–	–	248
Dont le financement spécialisé		8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuilles de détail réglementaires		9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Immobilier		10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments		11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs ¹		12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		13	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	205 \$	– \$	– \$	148 \$	– \$	– \$	353 \$
			2025 T4												
			Pondération des risques												Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
			0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres
Catégories d'actifs															
Emprunteurs souverains et banques centrales		14	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Entités du secteur public		15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques multilatérales de développement		16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques		17	–	–	1 023	15	–	–	–	–	–	204	–	–	1 242
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques		18	–	–	142	3	–	–	–	–	–	91	–	–	236
Entreprises		19	–	–	3	–	–	14	17	–	–	415	–	–	449
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises		20	–	–	3	–	–	14	17	–	–	339	–	–	373
Dont le financement spécialisé		21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuilles de détail réglementaires		22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Immobilier		23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments		24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs ¹		25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		26	– \$	– \$	1 026 \$	15 \$	– \$	14 \$	17 \$	– \$	– \$	619 \$	– \$	– \$	1 691 \$

¹ Exclut les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3) (suite)

(en millions de dollars) A la date du bilan		N° de ligne	2025 T3													
			Pondération des risques													Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
			0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Catégories d'actifs																
Emprunteurs souverains et banques centrales		1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Entités du secteur public		2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques multilatérales de développement		3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques		4	–	–	345	37	–	–	–	–	–	19	–	–	–	401
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques		5	–	–	104	4	–	–	–	–	–	4	–	–	–	112
Entreprises		6	–	–	277	–	–	3	49	–	–	350	–	–	–	679
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises		7	–	–	277	–	–	3	49	–	–	302	–	–	–	631
Dont le financement spécialisé		8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuilles de détail réglementaires		9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Immobilier		10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments		11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs ¹		12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		13	– \$	– \$	622 \$	37 \$	– \$	3 \$	49 \$	– \$	– \$	369 \$	– \$	– \$	– \$	1 080 \$

		N° de ligne	2025 T2													
			Pondération des risques													Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
			0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Catégories d'actifs																
Emprunteurs souverains et banques centrales		14	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Entités du secteur public		15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques multilatérales de développement		16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques		17	–	–	300	17	–	1	–	–	–	7	–	–	–	325
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques		18	–	–	87	3	–	1	–	–	–	7	–	–	–	98
Entreprises		19	–	–	89	–	–	1	44	–	–	366	–	–	–	500
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises		20	–	–	89	–	–	1	44	–	–	283	–	–	–	417
Dont le financement spécialisé		21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuilles de détail réglementaires		22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Immobilier		23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments		24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs ¹		25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		26	– \$	– \$	389 \$	17 \$	– \$	2 \$	44 \$	– \$	– \$	373 \$	– \$	– \$	– \$	825 \$

¹ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seul.

Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3) (suite)

(en millions de dollars) A la date du bilan		N° de ligne	2025 T1													
			Pondération des risques												Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	
			0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Catégories d'actifs																
Emprunteurs souverains et banques centrales		1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Entités du secteur public		2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques multilatérales de développement		3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques		4	–	–	201	42	–	–	–	–	–	3	–	–	–	246
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques		5	–	–	135	31	–	–	–	–	–	3	–	–	–	169
Entreprises		6	–	–	203	–	–	15	20	–	–	312	–	–	–	550
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises		7	–	–	203	–	–	15	20	–	–	226	–	–	–	464
Dont le financement spécialisé		8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuilles de détail réglementaires		9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Immobilier		10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments		11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs ¹		12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		13	– \$	– \$	404 \$	42 \$	– \$	15 \$	20 \$	– \$	– \$	315 \$	– \$	– \$	– \$	796 \$

¹ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026
T1

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15	% 13 667	\$ 0,05	% 262	1,84	% 0,2	82	\$ 0,60
2	De 0,15 à <0,25	228	0,20	94	44,41	1,8	61	26,75
3	De 0,25 à <0,50	189	0,39	182	39,13	3,1	73	38,62
4	De 0,50 à <0,75	408	0,61	1 058	26,00	2,7	137	33,58
5	De 0,75 à <2,50	1 479	2,01	814	18,11	1,2	548	37,05
6	De 2,50 à <10,00	541	4,82	265	7,12	0,6	111	20,52
7	De 10,00 à <100,00	80	27,03	130	29,62	1,7	115	143,75
8	100,00 (défaillance)	1	100,00	17	26,34	3,1	3	300,00
9	Total	16 593	\$ 0,54	% 2 822	5,20	% 0,4	1 130	\$ 6,81

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15	% 238 472	\$ 0,07	% 2 712	7,28	% 0,3	4 495	\$ 1,88
11	De 0,15 à <0,25	43 447	0,20	156	3,00	0,1	774	1,78
12	De 0,25 à <0,50	9 091	0,30	138	8,10	0,3	645	7,09
13	De 0,50 à <0,75	1 852	0,66	83	18,76	0,3	414	22,35
14	De 0,75 à <2,50	4 354	1,66	149	8,55	0,3	716	16,44
15	De 2,50 à <10,00	31	7,78	10	47,11	1,8	50	161,29
16	De 10,00 à <100,00	19	18,92	5	40,51	1,4	38	200,00
17	100,00 (défaillance)	58	100,00	2	40,00	4,2	290	500,00
18	Total	297 324	\$ 0,14	% 3 255	6,78	% 0,2	7 422	\$ 2,50

2025
T4

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
19	De 0,00 à <0,15	% 530	\$ 0,10	% 221	28,19	% 1,9	60	\$ 11,32
20	De 0,15 à <0,25	125	0,20	86	47,90	2,6	40	32,00
21	De 0,25 à <0,50	239	0,38	188	37,02	3,2	86	35,98
22	De 0,50 à <0,75	354	0,61	1 063	25,56	3,2	117	33,05
23	De 0,75 à <2,50	893	1,89	782	32,30	2,1	589	65,96
24	De 2,50 à <10,00	498	4,76	255	6,23	0,6	87	17,47
25	De 10,00 à <100,00	114	23,77	144	47,16	1,8	258	226,32
26	100,00 (défaillance)	1	100,00	13	27,29	3,0	2	200,00
27	Total	2 754	\$ 2,62	% 2 752	27,66	% 2,1	1 239	\$ 44,99

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
28	De 0,00 à <0,15	% 238 553	\$ 0,07	% 2 813	7,32	% 0,3	4 648	\$ 1,95
29	De 0,15 à <0,25	54 809	0,20	151	2,33	0,1	762	1,39
30	De 0,25 à <0,50	13 727	0,30	131	5,12	0,2	605	4,41
31	De 0,50 à <0,75	1 812	0,64	89	16,90	0,4	373	20,58
32	De 0,75 à <2,50	6 083	2,07	154	7,83	0,2	962	15,81
33	De 2,50 à <10,00	27	9,27	9	47,40	1,4	48	177,78
34	De 10,00 à <100,00	19	19,36	5	40,62	1,5	37	194,74
35	100,00 (défaillance)	45	100,00	2	40,00	4,4	223	495,56
36	Total	315 075	\$ 0,16	% 3 354	6,43	% 0,2	7 658	\$ 2,43

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2025
T3

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
1	De 0,00 à <0,15		524		0,10		521	28,68		2,4	64		12,21	
2	De 0,15 à <0,25		288		0,20		546	22,29		1,7	42		14,58	
3	De 0,25 à <0,50		309		0,37		808	35,33		3,7	105		33,98	
4	De 0,50 à <0,75		168		0,62		239	21,21		2,0	46		27,38	
5	De 0,75 à <2,50		630		1,97		434	27,36		1,3	354		56,19	
6	De 2,50 à <10,00		497		4,83		123	6,37		0,6	92		18,51	
7	De 10,00 à <100,00		84		22,69		151	46,54		1,6	188		223,81	
8	100,00 (défaillance)		—		100,00		3	25,00		3,2	1		—	
9	Total		2 500	\$	2,36	%	2 825	24,10	%	1,8	892	\$	35,68	%

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
10	De 0,00 à <0,15		249 343		0,07		2 975	7,21		0,3	5 028		2,02	
11	De 0,15 à <0,25		53 271		0,20		144	2,13		0,1	669		1,26	
12	De 0,25 à <0,50		14 407		0,31		156	5,54		0,2	683		4,74	
13	De 0,50 à <0,75		1 230		0,66		63	21,67		0,5	330		26,83	
14	De 0,75 à <2,50		3 360		2,04		137	10,74		0,4	754		22,44	
15	De 2,50 à <10,00		21		9,31		7	50,61		1,7	40		190,48	
16	De 10,00 à <100,00		14		17,58		6	42,22		1,7	29		207,14	
17	100,00 (défaillance)		50		100,00		2	40,00		4,5	251		502,00	
18	Total		321 696	\$	0,14	%	3 490	6,40	%	0,2	7 784	\$	2,42	%

2025
T2

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
19	De 0,00 à <0,15		559		0,11		535	31,81		2,6	78		13,95	
20	De 0,15 à <0,25		308		0,20		574	27,78		2,2	56		18,18	
21	De 0,25 à <0,50		385		0,37		815	34,24		3,7	128		33,25	
22	De 0,50 à <0,75		199		0,63		254	23,83		2,2	62		31,16	
23	De 0,75 à <2,50		636		1,92		438	26,00		1,6	334		52,52	
24	De 2,50 à <10,00		624		4,87		122	6,69		0,6	125		20,03	
25	De 10,00 à <100,00		85		23,93		146	34,30		2,0	141		165,88	
26	100,00 (défaillance)		—		100,00		5	25,71		3,5	1		—	
27	Total		2 796	\$	2,40	%	2 889	24,28	%	2,0	925	\$	33,08	%

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
28	De 0,00 à <0,15		233 362		0,07		2 950	7,24		0,3	4 618		1,98	
29	De 0,15 à <0,25		42 077		0,20		126	2,17		0,1	528		1,25	
30	De 0,25 à <0,50		11 023		0,36		154	6,17		0,3	601		5,45	
31	De 0,50 à <0,75		1 124		0,66		59	15,19		0,4	212		18,86	
32	De 0,75 à <2,50		3 284		2,02		119	7,16		0,3	451		13,73	
33	De 2,50 à <10,00		89		9,31		5	40,64		2,2	137		153,93	
34	De 10,00 à <100,00		24		17,58		6	42,02		1,8	48		200,00	
35	100,00 (défaillance)		60		100,00		2	40,00		4,6	301		501,67	
36	Total		291 043	\$	0,15	%	3 421	6,52	%	0,2	6 896	\$	2,37	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2025
T1

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15	%	603	\$	0,10	%	544		33,32	%	2,2		86	\$	14,26
2	De 0,15 à <0,25		320		0,20		567		21,31		1,5		45		14,06
3	De 0,25 à <0,50		247		0,35		804		42,58		3,2		98		39,68
4	De 0,50 à <0,75		193		0,64		258		22,80		2,1		57		29,53
5	De 0,75 à <2,50		746		1,94		431		21,74		0,9		321		43,03
6	De 2,50 à <10,00		660		4,86		121		6,53		0,6		129		19,55
7	De 10,00 à <100,00		125		21,33		142		53,43		1,4		321		256,80
8	100,00 (défaillance)		–		100,00		2		25,00		2,0		–		–
9	Total		2 894	\$	2,64	%	2 869		23,86	%	1,4		1 057	\$	36,52

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15	%	236 003	\$	0,07	%	2 948		7,90	%	0,3		5 113	\$	2,17
11	De 0,15 à <0,25		42 722		0,20		140		2,48		0,1		619		1,45
12	De 0,25 à <0,50		8 665		0,33		139		6,63		0,2		461		5,32
13	De 0,50 à <0,75		871		0,66		58		23,24		0,4		252		28,93
14	De 0,75 à <2,50		3 503		1,74		120		6,87		0,2		462		13,19
15	De 2,50 à <10,00		106		9,31		6		40,36		2,1		162		152,83
16	De 10,00 à <100,00		19		19,05		8		46,58		2,1		42		221,05
17	100,00 (défaillance)		56		100,00		2		40,00		4,7		279		498,21
18	Total		291 945	\$	0,14	%	3 421		7,12	%	0,3		7 390	\$	2,53

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026 T1													

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2025										
	T2										
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15	%	85 817	\$	0,04	%	303	2,29	%	0,7	0,39
2	De 0,15 à <0,25		16		0,20		22	35,67		3,1	25,00
3	De 0,25 à <0,50		20		0,41		15	40,21		2,8	40,00
4	De 0,50 à <0,75		2		0,66		4	35,34		4,0	50,00
5	De 0,75 à <2,50		27		2,13		11	20,11		1,3	44,44
6	De 2,50 à <10,00		—		9,31		2	49,95		5,0	—
7	De 10,00 à <100,00		2		21,18		8	49,04		3,7	250,00
8	100,00 (défaillance)		6		100,00		2	46,77		5,0	583,33
9	Total		85 890	\$	0,04	%	367	2,31	%	0,7	0,47
	2025										
	T1										
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15	%	89 678	\$	0,04	%	300	2,49	%	0,7	0,39
11	De 0,15 à <0,25		12		0,20		23	32,44		3,7	25,00
12	De 0,25 à <0,50		7		0,39		14	24,84		4,7	28,57
13	De 0,50 à <0,75		1		0,66		3	37,33		2,5	—
14	De 0,75 à <2,50		4		2,13		9	53,16		2,8	125,00
15	De 2,50 à <10,00		1		9,31		3	62,83		3,1	300,00
16	De 10,00 à <100,00		6		32,74		7	27,95		5,0	133,33
17	100,00 (défaillance)		—		100,00		1	46,77		2,0	—
18	Total		89 709	\$	0,04	%	360	2,50	%	0,7	0,42

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026
T1

	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	
1	De 0,00 à <0,15	%	174 261	\$	0,05	%	370		11,63	%	0,2		5 313	\$	3,05	%
2	De 0,15 à <0,25		199		0,20		6		1,98		0,1		2		1,01	
3	De 0,25 à <0,50		122		0,28		9		6,81		0,3		7		5,74	
4	De 0,50 à <0,75		—		0,66		2		45,00		2,1		—		—	
5	De 0,75 à <2,50		13		2,11		1		—		—		—		—	
6	De 2,50 à <10,00		—		—		—		—		—		—		—	
7	De 10,00 à <100,00		—		—		—		—		—		—		—	
8	100,00 (défaillance)		—		—		—		—		—		—		—	
9	Total		174 595	\$	0,05	%	388		11,62	%	0,2		5 322	\$	3,05	%

2025
T4

											Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴					
	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques			
10	De 0,00 à <0,15	%	154 473	\$	0,05	%	360		11,63	%	0,2		4 762	\$	3,08	%
11	De 0,15 à <0,25		61		0,20		6		7,31		0,2		3		4,92	
12	De 0,25 à <0,50		145		0,28		9		4,99		0,3		7		4,83	
13	De 0,50 à <0,75		—		0,66		1		45,00		1,0		—		—	
14	De 0,75 à <2,50		28		2,14		1		—		0,1		—		—	
15	De 2,50 à <10,00		—		—		—		—		—		—		—	
16	De 10,00 à <100,00		—		—		—		—		—		—		—	
17	100,00 (défaillance)		—		—		—		—		—		—		—	
18	Total		154 707	\$	0,05	%	377		11,62	%	0,2		4 772	\$	3,08	%

2025
T3

												Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques	
	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)						
19	De 0,00 à <0,15	%	147 742	\$	0,05	341	12,46	%	0,3		4 981	\$		3,37	%
20	De 0,15 à <0,25		94		0,20	6	1,65		0,1		1			1,06	
21	De 0,25 à <0,50		210		0,40	8	2,88		0,1		6			2,86	
22	De 0,50 à <0,75		2 101		0,62	3	0,63		0,2		14			0,67	
23	De 0,75 à <2,50		—		—	—	—		—		—			—	
24	De 2,50 à <10,00		—		—	—	—		—		—			—	
25	De 10,00 à <100,00		—		—	—	—		—		—			—	
26	100,00 (défaillance)		—		—	—	—		—		—			—	
27	Total		150 147	\$	0,06	358	12,27	%	0,3		5 002	\$		3,33	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2025 T2												
												Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	
De 0,00 à <0,15	%	143 312	\$	0,05	%	344		10,58	%	0,2	4 057	\$
De 0,15 à <0,25		47		0,20		3		2,41		—	1	
De 0,25 à <0,50		276		0,40		7		2,20		0,1	7	
De 0,50 à <0,75		—		—		—		—		—	—	
De 0,75 à <2,50		—		2,14		1		45,00		1,0	—	
De 2,50 à <10,00		—		—		—		—		—	—	
De 10,00 à <100,00		—		—		—		—		—	—	
100,00 (défaillance)		—		—		—		—		—	—	
Total		143 635	\$	0,05	%	355		10,56	%	0,2	4 065	\$
2025 T1												
												Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	
De 0,00 à <0,15	%	148 138	\$	0,05	%	334		10,97	%	0,3	4 322	\$
De 0,15 à <0,25		157		0,20		6		2,94		—	3	
De 0,25 à <0,50		534		0,30		8		1,15		0,1	6	
De 0,50 à <0,75		—		—		—		—		—	—	
De 0,75 à <2,50		—		2,14		1		45,00		1,0	—	
De 2,50 à <10,00		—		—		—		—		—	—	
De 10,00 à <100,00		—		—		—		—		—	—	
100,00 (défaillance)		—		—		—		—		—	—	
Total		148 829	\$	0,05	%	349		10,93	%	0,3	4 331	\$

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne		2026 T1								2025 T4							
				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés								Sûretés employées pour les transactions sur dérivés							
				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres								Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres							
				Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
				Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
Encaisse – monnaie locale	1			–	\$ 4 037	\$	–	\$ 2 342	\$	51 432	\$ 70 773	–	\$ 5 931	\$	–	\$ 2 496	\$	59 385	\$ 83 050
Encaisse – autres monnaies	2			438	15 083		77	11 608		176 866	147 899	908	11 460		312	8 618		145 680	170 347
Dettes souveraines locales	3			1 083	352		3 459	7 044		102 721	60 683	857	445		2 728	6 914		121 335	75 203
Autres dettes souveraines	4			5 231	455		4 389	2 492		118 307	121 526	4 449	807		5 828	2 981		136 355	120 828
Dettes publiques	5			2 081	63		2 355	343		21 291	45 198	1 067	140		2 446	217		25 864	49 370
Obligations de sociétés	6			2 384	1 530		4 266	5		36 770	78 330	2 333	1 427		3 871	38		35 782	61 424
Titres de capitaux propres	7			1 324	–		21	–		42 454	129 912	1 751	–		104	–		39 538	91 066
Autres sûretés	8			515	50		118	–		25	18	673	50		8	–		23	18
Total	9			13 056	\$ 21 570	\$	14 685	\$ 23 834	\$	549 866	\$ 654 339	12 038	\$ 20 260	\$	15 297	\$ 21 264	\$	563 962	\$ 651 306
				2025 T3								2025 T2							
				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés								Sûretés employées pour les transactions sur dérivés							
				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres								Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres							
				Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
				Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
Encaisse – monnaie locale	10			–	\$ 4 826	\$	–	\$ 2 254	\$	62 636	\$ 72 859	1	\$ 4 859	\$	–	\$ 2 187	\$	49 931	\$ 64 797
Encaisse – autres monnaies	11			1 263	10 531		42	7 789		146 571	169 807	1 306	12 097		325	11 336		131 607	159 343
Dettes souveraines locales	12			961	227		2 970	5 242		96 351	77 223	916	420		2 268	4 929		96 340	72 822
Autres dettes souveraines	13			4 245	697		6 944	3 066		136 571	114 602	4 596	1 054		4 360	3 293		118 195	91 946
Dettes publiques	14			801	327		2 640	201		25 878	47 259	3 657	11		1 182	6		26 864	48 275
Obligations de sociétés	15			3 416	1 695		2 053	1		31 959	56 589	1 825	1 760		2 715	1		30 603	52 764
Titres de capitaux propres	16			2 055	–		115	–		38 311	84 004	1 582	–		88	–		34 227	78 577
Autres sûretés	17			324	43		–	–		23	–	208	59		–	–		–	–
Total	18			13 065	\$ 18 346	\$	14 764	\$ 18 553	\$	538 300	\$ 622 343	14 091	\$ 20 260	\$	10 938	\$ 21 752	\$	487 767	\$ 568 524
				2025 T1															
				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés								Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres							
				Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies									
				Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées								
Encaisse – monnaie locale	19			–	\$ 5 656	\$	–	\$ 1 838	\$	51 168	\$ 70 813								
Encaisse – autres monnaies	20			1 678	6 666		277	8 768		131 317	153 960								
Dettes souveraines locales	21			739	674		2 444	4 528		109 637	72 281								
Autres dettes souveraines	22			4 019	1 103		3 642	3 384		114 623	89 644								
Dettes publiques	23			1 283	47		1 294	70		23 493	44 792								
Obligations de sociétés	24			1 721	1 711		3 060	–		29 110	55 483								
Titres de capitaux propres	25			1 023	–		103	–		37 086	88 075								
Autres sûretés	26			124	62		–	–		–	–								
Total	27			10 587	\$ 15 919	\$	10 820	\$ 18 588	\$	496 434	\$ 575 048								

Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T1		2025 T4		2025 T3		2025 T2		2025 T1			
			Protection achetée		Protection vendue		Protection achetée		Protection vendue		Protection achetée		Protection vendue	
Notionnels														
Swaps sur défaillance de crédit sur signature unique			1	8 239 \$	1 062 \$	9 571 \$	1 501 \$	9 038 \$	1 332 \$	8 814 \$	1 549 \$	8 069 \$	1 475 \$	
Swaps sur défaillance de crédit indiciels			2	7 197	1 440	6 052	841	5 932	213	6 271	759	7 637	180	
Swaps sur le rendement total			3	2 619	273	1 632	—	1 760	—	1 635	—	840	—	
Options sur crédit			4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Autres dérivés de crédit			5	1 001	6 509	962	7 021	644	7 150	620	7 395	639	7 940	
Total des notionnels			6	19 056	9 284	18 217	9 363	17 374	8 695	17 340	9 703	17 185	9 595	
Justes valeurs														
Juste valeur positive (actif)			7	44	64	2	53	3	36	17	5	41	35	
Juste valeur négative (passif)			8	(312)	(5)	(307)	(4)	(302)	(3)	(344)	(5)	(433)	(3)	

Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T1		2025 T4		2025 T3		2025 T2		2025 T1	
			ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Expositions sur les CC admissibles (total)		1		\$ 1 130 \$		\$ 1 194 \$		\$ 940 \$		\$ 881 \$		\$ 899 \$
Expositions sur opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu des dépôts de garantie initiaux et contributions aux fonds de garantie) – dont :		2										
i) Dérivés négociés hors Bourse		3	29 295	586	34 595	692	23 385	468	22 565	451	23 934	479
ii) Dérivés négociés en Bourse		4	9 250	185	10 330	207	9 345	187	9 167	183	11 134	223
iii) Cessions temporaires de titres		5	13 494	270	14 119	282	10 315	206	8 592	172	8 144	163
iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée		6	6 551	131	10 146	203	3 725	75	4 806	96	4 656	93
Dépôts de garantie initiaux séparés		7	–	–	–	–	–	–	–	–	102	–
Dépôts de garantie initiaux non séparés		8	7 414	–	4 842	–	3 372	–	3 933	–	3 850	–
Contributions aux fonds de garantie préfinancées		9	1 203	544	1 188	502	1 173	472	1 162	430	1 003	420

¹ La Banque n'est exposée à aucune contrepartie centrale non admissible.

Dérivés – Notionnel

(en millions de dollars) À la date du bilan			N° de ligne	2026 T1	2025 T4												
Activités de négociation																	
Négoiés hors Bourse ¹										Activités de négociation							
Règlés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation		Total	Règlés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation		Total
Contrats de taux d'intérêt																	
Contrats à terme standardisés																	
Contrats de garantie de taux d'intérêt																	
Swaps																	
Options vendues																	
Options achetées																	
Contrats de change																	
Contrats à terme standardisés																	
Contrats à terme de gré à gré																	
Swaps																	
Swaps combinés de taux d'intérêt																	
Options vendues																	
Options achetées																	
Contrats dérivés de crédit																	
Swaps sur défaillance de crédit																	
Protection acquise																	
Protection vendue																	
Autres contrats																	
Dérivés d'actions																	
Contrats de marchandises																	
Total																	
2025 T3														2025 T2			
Activités de négociation																	
Négoiés hors Bourse ¹										Activités de négociation							
Règlés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation		Total	Règlés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation		Total
Contrats de taux d'intérêt																	
Contrats à terme standardisés																	
Contrats de garantie de taux d'intérêt																	
Swaps																	
Options vendues																	
Options achetées																	
Contrats de change																	
Contrats à terme standardisés																	
Contrats à terme de gré à gré																	
Swaps																	
Swaps combinés de taux d'intérêt																	
Options vendues																	
Options achetées																	
Contrats dérivés de crédit																	
Swaps sur défaillance de crédit																	
Protection acquise																	
Protection vendue																	
Autres contrats																	
Dérivés d'actions																	
Contrats de marchandises																	
Total																	

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés régies par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non régies par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Notionnel (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2025							
	T1							
	Activités de négociation							
	Négoiés hors Bourse ¹							
	Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total		
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés	1	–	–	782 551	–	782 551		
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2	482 966	26 693	–	471	510 130		
Swaps	3	18 845 539	530 911	–	1 862 728	21 239 178		
Options vendues	4	–	103 852	13 700	81	117 633		
Options achetées	5	–	125 957	16 150	3	142 110		
	6	19 328 505	787 413	812 401	1 863 283	22 791 602		
Contrats de change								
Contrats à terme standardisés	7	–	–	–	–	–		
Contrats à terme de gré à gré	8	61	449 748	–	25 211	475 020		
Swaps	9	280	1 785 511	–	7 383	1 793 174		
Swaps combinés de taux d'intérêt	10	–	1 527 120	–	135 591	1 662 711		
Options vendues	11	–	72 009	150	–	72 159		
Options achetées	12	–	67 703	18	–	67 721		
	13	341	3 902 091	168	168 185	4 070 785		
Contrats dérivés de crédit								
Swaps sur défaillance de crédit								
Protection acquise	14	13 810	1 084	–	2 915	17 809		
Protection vendue	15	1 463	144	–	–	1 607		
	16	15 273	1 228	–	2 915	19 416		
Autres contrats								
Dérivés d'actions	17	–	146 998	125 765	35 967	308 730		
Contrats de marchandises	18	112	98 623	154 071	–	252 806		
	19	112	245 621	279 836	35 967	561 536		
Total	20	19 344 231	\$ 4 936 353	\$ 1 092 405	\$ 25 372 989	\$ 2 070 350	\$ 27 443 339	\$

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés régies par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non régies par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Exposition au risque de crédit

(en millions de dollars)			N° de			2026			2025			2025		
À la date du bilan			ligne			T1			T4			T3		
						Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt														
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1					28	\$	133	49	\$	162	28	\$	146
Swaps	2					2 133		7 877	2 838		8 962	2 625		8 603
Options vendues	3					9		85	6		147	15		190
Options achetées	4					8		68	10		151	23		200
	5					2 178		8 163	2 902		9 422	2 691		9 139
Contrats de change														
Contrats à terme de gré à gré	6					980		4 893	1 064		5 180	1 257		5 418
Swaps	7					2 720		15 223	2 802		16 099	3 581		17 437
Swaps combinés de taux d'intérêt	8					3 380		15 058	3 358		15 195	3 660		15 994
Options vendues	9					24		395	34		334	52		357
Options achetées	10					130		420	43		279	52		301
	11					7 234		35 969	7 301		37 087	8 602		39 507
Autres contrats														
Dérivés de crédit	12					1		83	—		192	1		303
Dérivés d'actions	13					656		13 533	729		12 531	765		13 395
Contrats de marchandises	14					2 538		9 768	746		4 777	737		6 322
	15					3 195		23 384	1 475		17 500	1 503		20 020
Total des dérivés nets	16					12 607		67 536	11 678		64 009	10 570		68 666
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²	17					11 487		22 744	11 772		24 449	10 401		19 660
Total	18					24 104	\$	90 280	23 450	\$	88 458	23 197	\$	88 326
						2025			2025					
						T2			T1					
						Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques			
Contrats de taux d'intérêt														
Contrats de garantie de taux d'intérêt	19					65	\$	159	55	\$	83	65	\$	159
Swaps	20					3 477		9 808	4 012		10 813	3 477		9 808
Options vendues	21					2		89	4		114	2		89
Options achetées	22					6		77	10		104	6		77
	23					3 550		10 133	4 081		11 114	3 550		10 133
Contrats de change														
Contrats à terme de gré à gré	24					1 116		4 815	1 472		5 600	1 116		4 815
Swaps	25					2 836		16 147	2 881		18 699	2 836		16 147
Swaps combinés de taux d'intérêt	26					3 906		15 958	4 687		17 518	3 906		15 958
Options vendues	27					52		364	90		392	52		364
Options achetées	28					65		342	103		351	65		342
	29					7 975		37 626	9 233		42 560	7 975		37 626
Autres contrats														
Dérivés de crédit	30					2		212	3		219	2		212
Dérivés d'actions	31					639		10 279	661		9 719	639		10 279
Contrats de marchandises	32					863		5 922	871		5 828	863		5 922
	33					1 504		16 413	1 535		15 766	1 504		16 413
Total des dérivés nets	34					13 029		64 172	14 849		69 440	13 029		64 172
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²	35					9 502		17 759	10 133		19 278	9 502		17 759
Total	36					22 531	\$	81 931	24 982	\$	88 718	22 531	\$	81 931

¹ Les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui font l'objet d'un traitement de garantie financière aux fins du capital de risque de crédit, étaient exclus conformément aux lignes directrices du BSIF.

² Les actifs pondérés en fonction des risques pour les expositions de dérivés réputées être avec une CC admissible selon le BSIF sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, lequel tient compte des expositions du portefeuille bancaire et des expositions des fonds de défaut liées aux dérivés, et sont présentés selon la méthode « tout compris ». Les montants calculés sont présentés déduction faite des conventions-cadres de compensation et des sûretés.

Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au RVC (AB-RVC) (RVC2)

(en millions de dollars)		N° de	2026	2025	2025	2025	2025
À la date du bilan		ligne	T1	T4	T3	T2	T1
			Exigences de fonds propres selon l'AB-RVC	Exigences de fonds propres selon l'AB-RVC	Exigences de fonds propres selon l'AB-RVC	Exigences de fonds propres selon l'AB-RVC	Exigences de fonds propres selon l'AB-RVC
K réduite	1		236 \$	199 \$	204 \$	195 \$	183 \$
K couverte	2		140	112	96	82	60
Total (K réduite x 25 % + K couverte x 75 %)	3		164 \$	134 \$	123 \$	118 \$	91 \$

Approche standard pour le RVC (AS-RVC) (RVC3)

(en millions de dollars)		N° de	2026	2025	2025	2025	2025
À la date du bilan		ligne	T1	T4	T3	T2	T1
			Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres
			Nombre de contreparties	Nombre de contreparties	Nombre de contreparties	Nombre de contreparties	Nombre de contreparties
Risque de taux d'intérêt	1		42 \$	50 \$	58 \$	73 \$	65 \$
Risque de change	2		93	85	93	125	112
Risque d'écart de taux de référence	3		-	-	-	-	-
Risque actions	4		-	-	-	-	-
Risque sur marchandises	5		-	-	-	-	-
Risque d'écart de taux de contrepartie	6		156	147	170	188	146
Total (somme des lignes 1 à 6)	7		291 \$	282 \$	321 \$	386 \$	323 \$

États des flux d'APR pour les expositions au risque lié au RVC selon l'AS-RVC (RVC4)

(en millions de dollars)		N° de	2026	2025	2025	2025	2025
À la date du bilan		ligne	T1	T4	T3	T2	T1
			APR	APR	APR	APR	APR
Total des APR au titre du risque lié au RVC à la fin du trimestre précédent	1		5 194 \$	5 546 \$	6 301 \$	5 180 \$	5 176 \$
Total des APR au titre du risque lié au RVC à la fin de la période de présentation	2		5 687	5 194	5 546	6 301	5 180

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

Services bancaires de détail (total) – dont :
Prêts hypothécaires résidentiels
Cartes de crédit
Autres expositions sur la clientèle de détail
Retitrisations
Services bancaires de gros (total) – dont :
Prêts aux entreprises
Prêts hypothécaires commerciaux
Contrats de location et montants à recevoir
Autres expositions sur la clientèle de gros
Retitrisations

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

Services bancaires de détail (total) – dont :
Prêts hypothécaires résidentiels
Cartes de crédit
Autres expositions sur la clientèle de détail
Retitrisations
Services bancaires de gros (total) – dont :
Prêts aux entreprises
Prêts hypothécaires commerciaux
Contrats de location et montants à recevoir
Autres expositions sur la clientèle de gros
Retitrisations

12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22

Services bancaires de détail (total) – dont :
Prêts hypothécaires résidentiels
Cartes de crédit
Autres expositions sur la clientèle de détail
Retitrisations
Services bancaires de gros (total) – dont :
Prêts aux entreprises
Prêts hypothécaires commerciaux
Contrats de location et montants à recevoir
Autres expositions sur la clientèle de gros
Retitrisations

23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33

2026 T1									
Banque agissant comme émetteur/mandataire					Banque agissant comme investisseur				
Classiques	Dont les transactions STC ¹	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total			
40 864	\$ 38 521	\$ –	\$ 22 013	\$ 21 342	\$ –	\$ 62 877	\$		
14 225	14 225	–	–	–	–	14 225			
7 043	6 443	–	5 058	4 649	–	12 101			
19 596	17 853	–	16 955	16 693	–	36 551			
–	–	–	–	–	–	–			
16 748	15 724	15 072	34 820	1 402	–	66 640			
–	–	15 072	16 674	272	–	31 746			
–	–	–	13 342	–	–	13 342			
16 748	15 724	–	4 804	1 130	–	21 552			
–	–	–	–	–	–	–			
–	–	–	–	–	–	–			
2025 T4									
Banque agissant comme émetteur/mandataire					Banque agissant comme investisseur				
Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total			
39 756	\$ 37 769	\$ –	\$ 21 766	\$ 20 833	\$ –	\$ 61 522	\$		
13 992	13 992	–	–	–	–	13 992			
6 913	6 481	–	5 038	4 612	–	11 951			
18 851	17 296	–	16 728	16 221	–	35 579			
–	–	–	–	–	–	–			
16 746	15 665	9 527	34 239	1 218	–	60 512			
–	–	9 527	16 988	281	–	26 515			
–	–	–	13 312	–	–	13 312			
16 746	15 665	–	3 939	937	–	20 685			
–	–	–	–	–	–	–			
–	–	–	–	–	–	–			
2025 T3									
Banque agissant comme émetteur/mandataire					Banque agissant comme investisseur				
Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total			
39 986	\$ 38 963	\$ –	\$ 18 582	\$ 17 951	\$ –	\$ 58 568	\$		
14 085	14 085	–	–	–	–	14 085			
6 807	6 544	–	4 777	4 360	–	11 584			
19 094	18 334	–	13 805	13 591	–	32 899			
–	–	–	–	–	–	–			
17 331	15 969	10 273	34 197	1 443	–	61 801			
–	–	10 273	16 918	435	–	27 191			
–	–	–	14 202	–	–	14 202			
17 331	15 969	–	3 077	1 008	–	20 408			
–	–	–	–	–	–	–			
–	–	–	–	–	–	–			

¹ Simples, transparentes et comparables (STC).

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1) (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2025									
		T2									
		Banque agissant comme émetteur/mandataire					Banque agissant comme investisseur				
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	38 028	\$ 37 250	\$ –	\$ 17 664	\$ 16 812	\$ –	\$ 55 692	\$ –	\$ –	\$ –
Prêts hypothécaires résidentiels	2	12 981	12 981	–	–	–	–	12 981	–	–	–
Cartes de crédit	3	6 767	6 520	–	4 517	4 099	–	11 284	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	18 280	17 749	–	13 147	12 713	–	31 427	–	–	–
Retitrisations	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	16 904	15 653	10 853	30 742	927	–	58 499	–	–	–
Prêts aux entreprises	7	–	–	10 853	14 955	429	–	25 808	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	–	–	14 209	–	–	14 209	–	–	–
Contrats de location et montants à recevoir	9	16 904	15 653	–	1 578	498	–	18 482	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Retitrisations	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

		2025									
		T1									
		Banque agissant comme émetteur/mandataire					Banque agissant comme investisseur				
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	39 959	\$ 39 243	\$ –	\$ 16 675	\$ 16 675	\$ –	\$ 56 634	\$ –	\$ –	\$ –
Prêts hypothécaires résidentiels	13	12 187	12 187	–	–	–	–	12 187	–	–	–
Cartes de crédit	14	8 495	8 298	–	6 179	6 179	–	14 674	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	19 277	18 758	–	10 496	10 496	–	29 773	–	–	–
Retitrisations	16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	17 886	16 893	12 256	31 047	869	–	61 189	–	–	–
Prêts aux entreprises	18	–	–	12 256	14 579	162	–	26 835	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	19	–	–	–	15 135	–	–	15 135	–	–	–
Contrats de location et montants à recevoir	20	17 886	16 893	–	1 333	707	–	19 219	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Retitrisations	22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

Services bancaires de détail (total) – dont :
Prêts hypothécaires résidentiels
Cartes de crédit
Autres expositions sur la clientèle de détail
Retitrisations
Services bancaires de gros (total) – dont :
Prêts aux entreprises
Prêts hypothécaires commerciaux
Contrats de location et montants à recevoir
Autres expositions sur la clientèle de gros
Retitrisations

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

Services bancaires de détail (total) – dont :
Prêts hypothécaires résidentiels
Cartes de crédit
Autres expositions sur la clientèle de détail
Retitrisations
Services bancaires de gros (total) – dont :
Prêts aux entreprises
Prêts hypothécaires commerciaux
Contrats de location et montants à recevoir
Autres expositions sur la clientèle de gros
Retitrisations

12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22

Services bancaires de détail (total) – dont :
Prêts hypothécaires résidentiels
Cartes de crédit
Autres expositions sur la clientèle de détail
Retitrisations
Services bancaires de gros (total) – dont :
Prêts aux entreprises
Prêts hypothécaires commerciaux
Contrats de location et montants à recevoir
Autres expositions sur la clientèle de gros
Retitrisations

23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33

2026 T1											
Banque agissant comme émetteur/mandataire						Banque agissant comme investisseur					
Classiques	Dont les transactions STC		Synthétiques			Classiques	Dont les transactions STC		Synthétiques		Total
–	\$	–	\$	–	\$	372	\$	–	\$	–	\$ 372
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		14		–		–	14
–		–		–		358		–		–	358
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		86		–		–	86
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		86		–		–	86
–		–		–		–		–		–	–
2025 T4											
Banque agissant comme émetteur/mandataire						Banque agissant comme investisseur					
Classiques	Dont les transactions STC		Synthétiques			Classiques	Dont les transactions STC		Synthétiques		Total
–	\$	–	\$	–	\$	87	\$	–	\$	–	\$ 87
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		6		–		–	6
–		–		–		81		–		–	81
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		63		–		–	63
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		24		–		–	24
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		39		–		–	39
–		–		–		–		–		–	–
2025 T3											
Banque agissant comme émetteur/mandataire						Banque agissant comme investisseur					
Classiques	Dont les transactions STC		Synthétiques			Classiques	Dont les transactions STC		Synthétiques		Total
–	\$	–	\$	–	\$	308	\$	–	\$	–	\$ 308
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		9		–		–	9
–		–		–		299		–		–	299
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		144		–		–	144
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		52		–		–	52
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		92		–		–	92
–		–		–		–		–		–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de
ligne

Services bancaires de détail (total) – dont :
Prêts hypothécaires résidentiels
Cartes de crédit
Autres expositions sur la clientèle de détail
Retitrisations
 Services bancaires de gros (total) – dont :
Prêts aux entreprises
Prêts hypothécaires commerciaux
Contrats de location et montants à recevoir
Autres expositions sur la clientèle de gros
Retitrisations

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

2025											
T2											
Banque agissant comme émetteur/mandataire						Banque agissant comme investisseur					
Classiques	Dont les transactions STC		Synthétiques			Classiques	Dont les transactions STC		Synthétiques		Total
–	\$	–	\$	–	\$	39	\$	–	\$	–	39
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		11		–		–	11
–		–		–		28		–		–	28
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		118		–		–	118
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		48		–		–	48
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		70		–		–	70
–		–		–		–		–		–	–

2025											
T1											
Banque agissant comme émetteur/mandataire						Banque agissant comme investisseur					
Classiques	Dont les transactions STC		Synthétiques			Classiques	Dont les transactions STC		Synthétiques		Total
–	\$	–	\$	–	\$	471	\$	–	\$	–	471
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		13		–		–	13
–		–		–		458		–		–	458
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		196		–		–	196
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		35		–		–	35
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		161		–		–	161
–		–		–		–		–		–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹

(en millions de dollars)				N° de		2026																														
À la date du bilan				ligne		T1																														
Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)						Valeur des expositions (par approche réglementaire)						Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²						Exigence de fonds propre après plafonnement																		
Moins de 20 %		De >20 % à 50 %		De >50 % à 100 %		De >100 % à 1 250 %		1 250 %		Approche NI		NE/EI		AS		1 250 %		Approche NI		NE/EI		AS		1 250 %												
Total des expositions																																				
Titrisation classique		1	55 892	\$	1 017	\$	545	\$	152	\$	6	\$	5 278	\$	51 407	\$	921	\$	6	\$	1 500	\$	6 226	\$	92	\$	75	\$	120	\$	492	\$	7	\$	6	\$
dont la titrisation		2	55 892		1 017		545		152		6		5 278		51 407		921		6		1 500		6 226		92		75		120		492		7		6	
dont le produit sous-jacent est de détail		3	39 478		943		333		104		6		5 278		35 580		–		6		1 500		4 288		–		75		120		337		–		6	
dont les transactions STC		4	37 682		563		257		19		–		5 278		33 243		–		–		1 500		3 714		–		–		120		291		–		–	
dont le produit sous-jacent est de gros		5	16 414		74		212		48		–		–		15 827		921		–		–		1 938		92		–		–		155		7		–	
dont les transactions STC		6	15 455		64		205		–		–		–		14 803		921		–		–		1 689		92		–		–		135		7		–	
dont la titrisation		7	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
Titrisation synthétique		8	15 072		–		–		–		–		15 072		–		–		–		2 261		–		–		–		181		–		–		–	
dont la titrisation		9	15 072		–		–		–		–		15 072		–		–		–		2 261		–		–		–		181		–		–		–	
dont le produit sous-jacent est de détail		10	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
dont le produit sous-jacent est de gros		11	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
dont la retitrisation		12	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
Total		13	70 964	\$	1 017	\$	545	\$	152	\$	6	\$	20 350	\$	51 407	\$	921	\$	6	\$	3 761	\$	6 226	\$	92	\$	75	\$	301	\$	492	\$	7	\$	6	\$
2025																																				
T4																																				
Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)						Valeur des expositions (par approche réglementaire)						Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²						Exigence de fonds propre après plafonnement																		
Moins de 20 %		De >20 % à 50 %		De >50 % à 100 %		De >100 % à 1 250 %		1 250 %		Approche NI		NE/EI		AS		1 250 %		Approche NI		NE/EI		AS		1 250 %												
Total des expositions																																				
Titrisation classique		14	54 905	\$	933	\$	508	\$	149	\$	7	\$	5 278	\$	50 357	\$	860	\$	7	\$	1 639	\$	6 075	\$	85	\$	86	\$	131	\$	480	\$	7	\$	7	\$
dont la titrisation		15	54 905		933		508		149		7		5 278		50 357		860		7		1 639		6 075		85		86		131		480		7		7	
dont le produit sous-jacent est de détail		16	38 471		892		279		107		7		5 278		34 471		–		7		1 639		4 135		–		86		131		325		–		7	
dont les transactions STC		17	36 950		548		246		25		–		5 278		32 491		–		–		1 639		3 638		–		–		131		285		–		–	
dont le produit sous-jacent est de gros		18	16 434		41		229		42		–		–		15 886		860		–		–		1 940		85		–		–		155		7		–	
dont les transactions STC		19	15 414		41		210		–		–		–		14 805		860		–		–		1 687		85		–		–		135		7		–	
dont la titrisation		20	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
Titrisation synthétique		21	9 527		–		–		–		–		9 527		–		–		–		1 429		–		–		–		114		–		–		–	
dont la titrisation		22	9 527		–		–		–		–		9 527		–		–		–		1 429		–		–		–		114		–		–		–	
dont le produit sous-jacent est de détail		23	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
dont le produit sous-jacent est de gros		24	9 527		–		–		–		–		9 527		–		–		–		–		–		–		–		114		–		–		–	
dont la retitrisation		25	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
Total		26	64 432	\$	933	\$	508	\$	149	\$	7	\$	14 805	\$	50 357	\$	860	\$	7	\$	3 068	\$	6 075	\$	85	\$	86	\$	245	\$	480	\$	7	\$	7	\$
2025																																				
T3																																				
Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)						Valeur des expositions (par approche réglementaire)						Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²						Exigence de fonds propre après plafonnement																		
Moins de 20 %		De >20 % à 50 %		De >50 % à 100 %		De >100 % à 1 250 %		1 250 %		Approche NI		NE/EI		AS		1 250 %		Approche NI		NE/EI		AS		1 250 %												
Total des expositions																																				
Titrisation classique		27	55 792	\$	817	\$	554	\$	149	\$	5	\$	5 278	\$	51 077	\$	957	\$	5	\$	750	\$	6 109	\$	96	\$	61	\$	60	\$	483	\$	8	\$	5	\$
dont la titrisation		28	55 792		817		554		149		5		5 278		51 077		957		5		750		6 109		96		61		60		483		8		5	
dont le produit sous-jacent est de détail		29	38 806		787		304		84		5		5 278		34 703		–		5		750		4 066		–		61		60		320		–		5	
dont les transactions STC		30	38 109		555		279		20		–		5 278		33 685		–		–		750		3 757		–		–		60		295		–		–	
dont le produit sous-jacent est de gros		31	16 986		30		250		65		–		–		16 374		957		–		–		2 043		96		–		–		163		8		–	
dont les transactions STC		32	15 719		30		220		–		–		–		15 012		957		–		–		1 708		96		–		–		137		8		–	
dont la titrisation		33	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
Titrisation synthétique		34	10 273		–		–		–		–		10 273		–		–		–		1 541		–		–		–		123		–		–		–	
dont la titrisation		35	10 273		–		–		–		–		10 273		–		–		–		1 541		–		–		–		123		–		–		–	
dont le produit sous-jacent est de détail		36	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
dont le produit sous-jacent est de gros		37	10 273		–		–		–		–		10 273		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
dont la retitrisation		38	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
Total		39	66 065	\$	817	\$	554	\$	149	\$	5	\$	15 551	\$	51 077	\$	957	\$	5	\$	2 291	\$	6 109	\$	96	\$	61	\$	183	\$	483	\$	8	\$	5	\$

¹ La Banque n'était exposée à aucune titrisation synthétique avant le deuxième trimestre de 2023.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹ (suite)

(en millions de dollars)		N° de		2025																		
À la date du bilan		ligne		T2																		
				Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement						
				Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %		
Total des expositions																						
Titrisation classique				1	53 468	\$ 742	\$ 578	\$ 139	\$ 5	\$ 5 278	\$ 48 840	\$ 809	\$ 5	\$ 850	\$ 5 912	\$ 81	\$ 66	\$ 68	\$ 470	\$ 6	\$ 6	\$
<i>dont la titrisation</i>				2	53 468	742	578	139	5	5 278	48 840	809	5	850	5 912	81	66	68	470	6	6	
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>				3	36 936	703	306	78	5	5 278	32 745	–	5	850	3 849	–	66	68	305	–	6	
<i>dont les transactions STC</i>				4	36 453	486	282	30	–	5 278	31 972	–	–	850	3 600	–	–	68	284	–	–	
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>				5	16 532	39	272	61	–	–	16 095	809	–	–	2 063	81	–	–	165	6	–	
<i>dont les transactions STC</i>				6	15 365	39	249	–	–	–	14 844	809	–	–	1 753	81	–	–	140	6	–	
<i>dont la titrisation</i>				7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titrisation synthétique				8	10 853	–	–	–	–	10 853	–	–	–	1 628	–	–	–	130	–	–	–	
<i>dont la titrisation</i>				9	10 853	–	–	–	–	10 853	–	–	–	1 628	–	–	–	130	–	–	–	
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>				10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>				11	10 853	–	–	–	–	10 853	–	–	–	1 628	–	–	–	130	–	–	–	
<i>dont la retitrisation</i>				12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total				13	64 321	\$ 742	\$ 578	\$ 139	\$ 5	\$ 16 131	\$ 48 840	\$ 809	\$ 5	\$ 2 478	\$ 5 912	\$ 81	\$ 66	\$ 198	\$ 470	\$ 6	\$ 6	\$
					2025																	
					T1																	
					Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
				Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %		
Total des expositions																						
Titrisation classique				14	56 542	\$ 629	\$ 587	\$ 81	\$ 6	\$ 6 777	\$ 50 439	\$ 623	\$ 6	\$ 1 033	\$ 5 951	\$ 62	\$ 70	\$ 83	\$ 473	\$ 5	\$ 6	\$
<i>dont la titrisation</i>				15	56 542	629	587	81	6	6 777	50 439	623	6	1 033	5 951	62	70	83	473	5	6	
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>				16	39 009	584	316	44	6	6 777	33 176	–	6	1 033	3 809	–	70	83	302	–	6	
<i>dont les transactions STC</i>				17	38 535	411	274	23	–	6 777	32 466	–	–	1 033	3 603	–	–	83	285	–	–	
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>				18	17 533	45	271	37	–	–	17 263	623	–	–	2 142	62	–	–	171	5	–	
<i>dont les transactions STC</i>				19	16 603	45	245	–	–	–	16 270	623	–	–	1 900	62	–	–	152	5	–	
<i>dont la titrisation</i>				20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titrisation synthétique				21	12 256	–	–	–	–	12 256	–	–	–	1 838	–	–	–	147	–	–	–	
<i>dont la titrisation</i>				22	12 256	–	–	–	–	12 256	–	–	–	1 838	–	–	–	147	–	–	–	
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>				23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>				24	12 256	–	–	–	–	12 256	–	–	–	1 838	–	–	–	147	–	–	–	
<i>dont la retitrisation</i>				25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total				26	68 798	\$ 629	\$ 587	\$ 81	\$ 6	\$ 19 033	\$ 50 439	\$ 623	\$ 6	\$ 2 871	\$ 5 951	\$ 62	\$ 70	\$ 230	\$ 473	\$ 5	\$ 6	\$

¹ La Banque n'était exposée à aucune titrisation synthétique avant le deuxième trimestre de 2023.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)¹

(en millions de dollars)		N° de		(en millions de dollars)																	
À la date du bilan		ligne		2026																	
				T1																	
				Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
				Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																					
Titrisation classique	1	56 833	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	431	8 597	\$	–	\$	–	\$	–
dont la titrisation	2	56 833							4 305	52 528				431	8 597			24	688	\$	–
dont le produit sous-jacent est de détail	3	22 013							4 305	17 708				431	1 832			24	688		
dont les transactions STC	4	21 342							4 305	17 037				431	1 704			5	147		
dont le produit sous-jacent est de gros	5	34 820								34 820					6 765				541		
dont les transactions STC	6	1 402								1 402					140				11		
dont la retitrisation	7																				
Titrisation synthétique	8																				
dont la titrisation	9																				
dont le produit sous-jacent est de détail	10																				
dont le produit sous-jacent est de gros	11																				
dont la retitrisation	12																				
Total	13	56 833	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	431	8 597	\$	–	\$	–	\$	–
2025																					
T4																					
				Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
				Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																					
Titrisation classique	14	56 005	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	461	8 483	\$	–	\$	–	\$	–
dont la titrisation	15	56 005							4 606	51 399				461	8 483			26	679	\$	–
dont le produit sous-jacent est de détail	16	21 766							4 606	17 160				461	1 802			26	679		
dont les transactions STC	17	20 833							4 606	16 227				461	1 623			14	144		
dont le produit sous-jacent est de gros	18	34 239								34 239					6 661				130		
dont les transactions STC	19	1 218								1 218					122				535		
dont la retitrisation	20																	10			
Titrisation synthétique	21																				
dont la titrisation	22																				
dont le produit sous-jacent est de détail	23																				
dont le produit sous-jacent est de gros	24																				
dont la retitrisation	25																				
Total	26	56 005	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	461	8 483	\$	–	\$	–	\$	–
2025																					
T3																					
				Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
				Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																					
Titrisation classique	27	52 779	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	472	8 097	\$	15	\$	–	\$	–
dont la titrisation	28	52 779							4 722	47 903	154			472	8 097	15		27	648	\$	1
dont le produit sous-jacent est de détail	29	18 582							4 722	13 860				472	1 446			27	116		
dont les transactions STC	30	17 951							4 722	13 229				472	1 323				106		
dont le produit sous-jacent est de gros	31	34 197								34 043	154				6 651	15			532	1	
dont les transactions STC	32	1 443								1 289	154				129	15			10	1	
dont la retitrisation	33																				
Titrisation synthétique	34																				
dont la titrisation	35																				
dont le produit sous-jacent est de détail	36																				
dont le produit sous-jacent est de gros	37																				
dont la retitrisation	38																				
Total	39	52 779	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	472	8 097	\$	15	\$	–	\$	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)¹ (suite)

(en millions de dollars)		N° de		2025																																										
À la date du bilan		ligne		T2																																										
				Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement																														
				Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %																										
Total des expositions				1	47 968	\$	438	\$	–	\$	–	\$	–	\$	4 861	\$	43 392	\$	153	\$	–	\$	–	\$	486	\$	7 447	\$	15	\$	–	\$	28	\$	594	\$	1	\$	–	\$						
Titrisation classique				2	47 968		438		–		–		–		4 861		43 392		153		–		–		486		7 447		15		–		28		594		1		–							
dont la titrisation				3	17 441		223		–		–		–		4 861		12 803		–		–		–		486		1 405		–		–		28		112		–		–							
dont le produit sous-jacent est de détail				4	16 589		223		–		–		–		4 861		11 951		–		–		–		486		1 240		–		–		1		99		–		–							
dont les transactions STC				5	30 527		215		–		–		–		–		30 589		153		–		–		–		6 042		15		–		–		482		1		–		–					
dont le produit sous-jacent est de gros				6	927		–		–		–		–		–		774		153		–		–		–		77		15		–		–		6		1		–		–					
dont les transactions STC				7	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–					
dont la retitrisation				8	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–					
Titrisation synthétique				9	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–					
dont la titrisation				10	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–					
dont le produit sous-jacent est de détail				11	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–					
dont le produit sous-jacent est de gros				12	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–					
dont la retitrisation				13	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–					
Total					47 968	\$	438	\$	–	\$	–	\$	–	\$	4 861	\$	43 392	\$	153	\$	–	\$	–	\$	–	\$	486	\$	7 447	\$	15	\$	–	\$	–	\$	28	\$	594	\$	1	\$	–	\$		
				2025																																										
				T1																																										
				Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement																														
				Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %																										
Total des expositions				14	47 314	\$	408	\$	–	\$	–	\$	–	\$	5 288	\$	42 272	\$	162	\$	–	\$	–	\$	–	\$	529	\$	7 313	\$	16	\$	–	\$	–	\$	30	\$	585	\$	1	\$	–	\$		
Titrisation classique				15	47 314		408		–		–		–		5 288		42 272		162		–		–		–		529		7 313		16		–		–		30		585		1		–			
dont la titrisation				16	16 267		408		–		–		–		5 288		11 387		–		–		–		–		529		1 220		–		–		–		30		98		–		–			
dont le produit sous-jacent est de détail				17	16 267		408		–		–		–		5 288		11 387		–		–		–		–		529		1 220		–		–		–		2		98		–		–			
dont les transactions STC				18	31 047		–		–		–		–		–		30 885		162		–		–		–		–		6 093		16		–		–		–		487		1		–		–	
dont le produit sous-jacent est de gros				19	869		–		–		–		–		–		707		162		–		–		–		–		71		16		–		–		6		1		–		–			
dont les transactions STC				20	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–			
dont la retitrisation				21	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–			
Titrisation synthétique				22	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–			
dont la titrisation				23	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–			
dont le produit sous-jacent est de détail				24	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–			
dont le produit sous-jacent est de gros				25	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–			
dont la retitrisation				26	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–			
Total					47 314	\$	408	\$	–	\$	–	\$	–	\$	5 288	\$	42 272	\$	162	\$	–	\$	–	\$	–	\$	529	\$	7 313	\$	16	\$	–	\$	–	\$	–	\$	30	\$	585	\$	1	\$	–	\$

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions au risque de crédit selon l’approche NI avancée : paramètres réels et estimés

(En pourcentage) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T1										2025 T4													
			PD moyenne estimée ^{1, 2}		Taux de défaillance réel ²		PCD moyenne estimée ³		PCD réelle ⁴		ECD moyenne estimée		ECD réelle ⁵		PD moyenne estimée ^{1, 2}		Taux de défaillance réel ²		PCD moyenne estimée ³		PCD réelle ⁴		ECD moyenne estimée		ECD réelle ⁵	
Expositions de détail																										
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées		1	0,32	%	0,29	%	24,72	%	1,90	%	97,62	%	96,51	%	0,30	%	0,29	%	23,94	%	2,32	%	97,71	%	96,97	%
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁵		2	0,31		0,22		s. o.		s. o.		98,02		96,99		0,29		0,23		s. o.		s. o.		98,36		97,50	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles		3	2,31		2,34		90,46		85,62		96,19		92,45		2,12		2,40		90,27		85,07		96,65		92,63	
Autres expositions aux produits de détail		4	2,90		2,42		55,75		46,84		99,54		96,80		2,80		2,45		51,76		43,94		99,43		96,85	
Expositions autres que de détail		5	1,59		0,76		48,68		26,72		60,75		52,03		1,57		0,80		47,62		26,86		63,98		64,39	
			2025 T3										2025 T2													
			PD moyenne estimée ^{1, 2}		Taux de défaillance réel ²		PCD moyenne estimée ³		PCD réelle ⁴		ECD moyenne estimée		ECD réelle ⁵		PD moyenne estimée ^{1, 2}		Taux de défaillance réel ²		PCD moyenne estimée ³		PCD réelle ⁴		ECD moyenne estimée		ECD réelle ⁵	
Expositions de détail																										
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées		6	0,30	%	0,28	%	23,30	%	2,14	%	97,96	%	97,27	%	0,29	%	0,27	%	23,29	%	1,94	%	97,64	%	96,72	%
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁶		7	0,29		0,22		s. o.		s. o.		98,59		97,76		0,29		0,22		s. o.		s. o.		98,49		97,40	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles		8	2,16		2,45		90,25		84,14		95,99		92,77		2,22		2,47		90,23		83,56		96,86		93,64	
Autres expositions aux produits de détail		9	2,75		2,47		51,97		43,67		99,39		96,70		2,70		2,41		51,80		43,62		99,46		96,80	
Expositions autres que de détail		10	1,55		0,82		46,59		28,65		62,70		60,91		1,53		0,82		45,38		29,68		67,43		62,91	
			2025 T1																							
			PD moyenne estimée ^{1, 2}		Taux de défaillance réel ²		PCD moyenne estimée ³		PCD réelle ⁴		ECD moyenne estimée		ECD réelle ⁵													
Expositions de détail																										
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées		11	0,28	%	0,26	%	24,45	%	1,91	%	97,76	%	96,81	%												
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁶		12	0,29		0,22		s. o.		s. o.		98,93		97,93													
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles		13	2,18		2,44		90,32		83,16		97,02		93,89													
Autres expositions aux produits de détail		14	2,57		2,40		50,78		43,33		99,38		96,88													
Expositions autres que de détail		15	1,49		0,84		47,61		24,57		65,87		59,84													

¹ La PD estimée reflète tout le cycle d'un an et est fondée sur la situation économique à long terme.
² La PD moyenne estimée et le taux de défaillance réel sont pondérés en fonction du compte.
³ La PCD estimée reflète les estimations de pertes pour l'ensemble du portefeuille dans un scénario de sévère ralentissement économique.
⁴ Représente la PCD moyenne du portefeuille d'actifs dépréciés au cours des 12 derniers mois.
⁵ Représente les défaillances réelles au cours des 12 derniers mois.
⁶ La PCD pour le portefeuille des expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées est s. o. en raison de l'incidence de l'ARC par des entités soutenues par un gouvernement.

Risque de marché selon l'approche standard (RM1)

(en millions de dollars) À la date du bilan						
N° de ligne		2026 T1	2025 T4	2025 T3	2025 T2	2025 T1
		Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard
1	Risque de taux d'intérêt global	237 \$	181 \$	217 \$	284 \$	251 \$
2	Risque actions	226	225	215	189	195
3	Risque sur marchandises	239	51	104	87	79
4	Risque de change	54	35	30	46	58
5	Risque d'écart de taux – Hors titrisation	677	708	703	913	662
6	Risque d'écart de taux – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	18	7	15	9	26
7	Risque d'écart de taux – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	–	–	–	–	–
8	Risque lié aux crypto-actifs (groupe 2a)	10	–	–	–	–
9	Risque de défaillance – Hors titrisation	353	333	347	351	386
10	Risque de défaillance – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	10	7	10	7	18
11	Risque de défaillance – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	–	–	–	–	–
12	Majoration pour risque résiduel	92	85	87	84	84
13	Total	1 916 \$	1 632 \$	1 728 \$	1 970 \$	1 759 \$

Expositions sur crypto-actifs et exigences de fonds propres applicables aux BIS1 qui utilisent l'approche globale (CAE1)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T1									
			Risque de crédit				Risque de marché					
			Expositions avant prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	Expositions après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	APR	Exposition longue	Exposition courte	Exigence de fonds propres	Déduction de fonds propres			
Groupe 1a		1	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$			\$	
Groupe 1b		2	-	-	-	-	-	-				
Groupe 2a		3			4	71	44	10		-		
Dont : bitcoins		3.i			4	71	43	3		-		
Dont : autres cryptomonnaies		3.ii			-	-	1	7		-		
Groupe 2b		4				-	-			17		
Dont : cryptomonnaies		4.i				-	-			17		
Total		5	- \$	- \$	4 \$	71 \$	44 \$	10 \$		17 \$		

Classification comptable des crypto-actifs et des crypto-passifs (CAE2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2026						
	T1						
	Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables dans le périmètre de consolidation réglementaire	Approche globale				Approche simplifiée
			Groupe 1a	Groupe 1b	Groupe 2a	Groupe 2b	
Actifs							
Dérivés	1 \$	1 \$	– \$	– \$	1 \$	– \$	– \$
Total des actifs	1	1	–	–	1	–	–
Passifs							
Dérivés	–	–	–	–	–	–	–
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	245	245	–	–	244	1	–
Total des passifs	245 \$	245 \$	– \$	– \$	244 \$	1 \$	– \$

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Aux fins du calcul des ratios des fonds propres à l'égard du risque, le total des actifs pondérés en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché est calculé au moyen des approches décrites ci-dessous.
Approches utilisées par la Banque pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques	
Pour le risque de crédit	
Approche standard (AS)	Selon cette approche, les banques appliquent aux risques un facteur standard de pondération, comme prescrit par l'autorité de réglementation, afin de calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. Les facteurs standard de pondération reposent sur des notations de crédit externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs liés aux risques, notamment les expositions à la catégorie d'actifs et les garanties.
Approche fondée sur les notations internes avancée (approche A-NI)	Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience interne en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation.
Approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche F-NI))	Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience interne en matière de PD et sur la PCD et l'ECD prescrites par l'autorité de contrôle ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI fondation est obligatoire pour certaines catégories d'actifs (grandes entreprises, banques et entreprises d'investissement).
Pour le risque opérationnel	
Approche standard visant le risque opérationnel	L'approche standard visant le risque opérationnel est constituée de deux principales composantes, la composante indicateur d'activité (CIA) (une mesure du résultat d'une banque) et la composante perte (CP), à partir desquelles un multiplicateur de pertes internes (MPI) est dérivé (une mesure des pertes historiques d'une banque). Les fonds propres pour le risque opérationnel sont calculés comme étant le produit du CIA multiplié par le MPI, et les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel correspondent à cette exigence de fonds propres multipliée par 12,5.
Pour le risque de marché	
Approche standard	- Selon cette approche, les banques se fondent sur les exigences de fonds propres standardisées prescrites par l'autorité de réglementation afin d'établir la somme arithmétique de l'exigence de fonds propres en vertu de la méthode des sensibilités (y compris le risque delta, vega et de courbure), l'exigence de fonds propres au titre du risque de défaillance et la majoration pour risque résiduel. - Selon cette approche, les banques se fondent sur leurs propres modèles internes de gestion des risques pour calculer les risques spécifiques et les risques généraux de marché.
Approche des modèles internes (AMI)	
Terminologie du risque de crédit	
Expositions brutes au risque de crédit	Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit.
Catégories de contreparties / catégories d'expositions :	
Expositions aux produits de détail	
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	- Comprend les prêts hypothécaires de l'immobilier résidentiel général et de rapport et les lignes de crédit domiciliaires consentis aux particuliers. - Comprend les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert consentis aux particuliers.
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	- Ces expositions sont réparties entre les expositions aux titulaires sans solde et aux titulaires avec solde. Une exposition à un titulaire sans solde constitue une exposition sur des débiteurs en relation avec une facilité assortie d'une période de grâce sans intérêt, c'est-à-dire dont l'intérêt couru au cours des 12 mois précédents est inférieur à 50 \$, ou bien une exposition en relation avec une facilité de découvert ou une ligne de crédit si aucun décaissement n'a eu lieu durant les 12 derniers mois. Une exposition à un titulaire avec solde constitue une exposition sur des débiteurs en relation avec les mêmes produits de crédit, mais qui ne satisfait pas aux conditions permettant d'être classée comme une exposition à un titulaire sans solde. - Comprend tous les autres prêts (p. ex., les prêts aux particuliers, les lignes de crédit pour étudiants et les prêts aux petites entreprises) consentis aux particuliers et aux petites entreprises.
Autres expositions aux produits de détail	
Expositions aux produits autres que de détail	
Entreprises	Comprend les expositions aux grandes entreprises, aux partenariats ou aux entreprises individuelles.
Emprunteurs souverains	Comprend les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux banques multilatérales de développement et aux entités du secteur public.
Banques	Comprend les expositions aux institutions de dépôt, aux entreprises d'investissement et autres institutions financières.
Catégories d'expositions :	
Montant utilisé	Le montant des fonds avancés à un emprunteur.
Montant non utilisé (engagement)	La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (par exemple, la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec engagement).
Transactions assimilables aux pensions	Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, ainsi que les prêts et emprunts de valeurs mobilières.
Dérivés négociés hors Bourse	Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses.
Divers – hors bilan	Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie).
Paramètres du risque de crédit selon l'approche NI :	
Probabilité de défaillance (PD)	La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an.
Exposition en cas de défaillance (ECD)	Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance.
Perte en cas de défaillance (PCD)	Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.
Rajustement de la valeur du crédit (RVC)	Le RVC représente une exigence de fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance des contreparties à des dérivés et à des cessions temporaires de titres. Cette exigence oblige les banques à tenir compte, aux fins des fonds propres, des variations possibles des écarts de taux des contreparties et des facteurs de risque de marché qui influencent les prix des transactions sur dérivés et des cessions temporaires de titres.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	Les fonds propres CET1 représentent une mesure principale des fonds propres du dispositif réglementaire de Bâle III, composée principalement des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires effectuées pour mesurer les fonds propres CET1 comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans des entités de services bancaires, de services financiers ou d'assurances, les actifs d'impôt différé, les actifs de régimes de retraite à prestations déterminées et les déficits de provisionnement.
Ratio de fonds propres CET1	- Le ratio de fonds propres CET1 constitue la principale mesure d'adéquation des fonds propres de Bâle III et correspond aux fonds propres CET1 divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. - Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques.
Rendement des actifs pondérés en fonction des risques	
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Le ratio de liquidité à court terme est obtenu en divisant le total de l'encours d'actifs liquides de haute qualité non grevés par les sorties de fonds prévues en contexte de crise pour les 30 prochains jours.
Réserve de fonds propres anticyclique	La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres qui tient compte du contexte macrofinancier dans lequel les banques exercent leurs activités et vise à protéger le secteur bancaire contre des pertes potentielles futures en période de croissance excessive du crédit associée à une accumulation de risques à l'échelle du système. La réserve de fonds propres anticyclique de la Banque représentera une moyenne pondérée des réserves déployées dans les territoires où la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.

Acronymes

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
AMI	Approche des modèles internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
Approche EI	Approche fondée sur les évaluations internes	MMI	Méthode des modèles internes
Approche NI	Approche fondée sur les notations internes	négl.	Négligeable
AS	Approche standard	NE	Notations externes
AS-RCC	Approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie	NI	Notations internes
BISI	Banque d'importance systémique intérieure	PCD	Perte en cas de défaillance
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières (Canada)	RCC	Risque de crédit de contrepartie
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	RVC	Rajustement de la valeur du crédit
CC admissible	Contrepartie centrale admissible	s. o.	Sans objet
CSF	Conseil de stabilité financière	SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
CTT	Cession temporaire de titres	SEC-ERBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations externes
ECD	Exposition en cas de défaillance	SEC-IRBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations internes
EI	Évaluations internes	SEC-SA	Approche standard de la titrisation
EPF	Exposition potentielle future	STC	Simple, transparentes et comparables
FCEC	Facteur de conversion en équivalent-crédit	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes
FPUNV	Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité	VaR	Valeur à risque